



2017-014

Adopté le 21 mars 2017

eu-LISA
Rapport d'activité annuel
consolidé

2016

Table des matières

Liste des abréviations et des acronymes.....	3
Contexte juridique	6
Évaluation par le conseil d'administration	7
Introduction	10
Résumé	11
Partie I. Réalisations de l'année	15
Partie II a) Direction	31
2.1. Conseil d'administration.....	31
2.2. Évolutions majeures	32
2.3. Gestion budgétaire et financière	35
2.4. Gestion des ressources humaines.....	37
2.5. Évaluation par la direction	45
2.6. Tâches d'exécution budgétaire confiées à d'autres services et entités	45
2.7. Évaluation des résultats d'audit durant la période de référence.....	46
2.7.1. Service d'audit interne	46
2.7.2. Structure d'audit interne	47
2.7.3. Cour des comptes européenne	48
2.8. Suivi des recommandations et des plans d'action des audits.....	49
2.9. Suivi des observations de l'autorité de décharge	51
Partie II b) Évaluations externes.....	52
Partie III. Évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne	53
3.1. Gestion des risques	53
3.2. Respect et efficacité des normes de contrôle interne	53
Partie IV Assurance relative à la gestion	55
4.1. Examen des éléments soutenant l'assurance	55
4.2. Réserves (le cas échéant)	57
4.3. Conclusions générales sur l'assurance.....	58
ANNEXES	59
Annexe I: Indicateurs de performance internes	59
Annexe II. Statistiques sur la gestion financière.....	61
Annexe III. Organigramme	65
Annexe IV. Tableau des effectifs	66
Annexe V. Ressources humaines et financières par activité.....	69
Annexe VI. Annexe spécifique à la partie II.....	70
Annexe VII. Annexe spécifique à la partie III.....	78
Annexe VIII. Comptes financiers provisoires	82
Annexe IX. Objectifs et indicateurs	85

Liste des abréviations et des acronymes

AFIS	Système automatisé d'identification des empreintes digitales
ELSJ	Espace de liberté, de sécurité et de justice
GC	Groupe consultatif
UGMA	Unité «Gestion et maintenance des applications»
PTA	Programme de travail annuel
UCS	Unité centrale de sauvegarde — centre de sauvegarde de Sankt Johann im Pongau
BMS	Système d'établissement de correspondances biométriques
BRX	Bruxelles
AC	Agent contractuel
CAF	Cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques
SEC	Systèmes d'entreprise centraux
RAA	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.
CEPOL	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs
AO	Appel d'offres
PGC	Processus de gestion du changement
CGC	Groupe de gestion du changement
CMM	Modèle de maturité de la capacité
CMMI	Intégration du modèle de maturité de la capacité
CdE	Centre d'excellence
COM	Commission européenne
COTS	Produits commerciaux de série
CRMC	Comité de gestion des risques d'entreprise
SC	Système central
ACS	Amélioration continue du service
SACS	Système d'amélioration continue du service
SSE	Secteur «Services d'entreprise»
UC	Unité centrale — principal centre de données à Strasbourg
BD	Base de données
PD	Protection des données
CPD	Coordinateur de la protection des données
DPD	Délégué à la protection des données
DubliNet	Réseau de communication d'Eurodac
DWH	Entrepôt de données
EASO	Bureau européen d'appui en matière d'asile
CCE	Cour des comptes européenne
ECRIS	Système européen d'information sur les casiers judiciaires
CEPD	Contrôleur européen de la protection des données
EES	Système européen d'entrée/sortie
EiO	Mise en service
EMPACT	Plate-forme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles
ENISA	Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information
BGPE	Bureau de gestion des projets d'entreprise

EPSO	Office européen de sélection du personnel
PER	Portail européen de la recherche
ETIAS	Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages
UE	Union européenne
eu-LISA	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice
Eurodac	Système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile
Eurojust	Unité européenne de coopération judiciaire
EUWS	Poste de travail de l'utilisateur final (réseau de gestion des SEC de l'eu-LISA)
GF	Groupe de fonctions
UFA	Unité «Finances et achats»
FRA	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
Frontex	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes
ETP	Équivalent temps plein
CC ICP	Contrat-cadre pour l'infrastructure commune partagée
UCG	Unité «Coordination générale»
S&S	Santé et sécurité
GEHN	Groupe d'experts à haut niveau créé par la Commission européenne dans le cadre de sa communication d'avril 2016 intitulée « <i>Des systèmes d'information plus robustes et plus intelligents au service des frontières et de la sécurité</i> »
Q.G.	Siège
RH	Ressources humaines
SRH	Stratégie en matière de ressources humaines
URHF	Unité «Ressources humaines et formation»
AI	Audit interne
IAC	Structure d'audit interne
SAI	Service d'audit interne de la Commission européenne
NCI	Norme de contrôle interne
TIC	Technologies de l'information et de la communication
SGI	Stratégie de gestion de l'information
ISMS	Système de gestion de la sécurité de l'information
ITIL	Bibliothèque des infrastructures technologiques d'information
ITSM	Gestion des services technologiques d'information
JAI	Justice et affaires intérieures
ICP	Indicateur clé de performance
SGA	Système de gestion de l'apprentissage
PTP	Programme de travail pluriannuel
CA	Conseil d'administration
PA	Protocole d'accord
MPLS	Commutation multiprotocole par étiquette
EM	États membres
MSP	Projet Microsoft
MWO	Maintien en bon état de fonctionnement

PCN	Points de contact nationaux
SN	Système national
DOI	Département «Opérations et infrastructure»
OLA	Accord de niveau opérationnel
DO	Département «Opérations»
SST	Santé et sécurité au travail
PAA	Plan d'achats et d'acquisitions
PIA	Analyse d'impact relative à la protection des données
IPC	Infrastructure publique clé
BGP	Bureau de gestion des projets
HSP	Habilitation de sécurité personnelle
GQ	Gestion de la qualité
R&D	Recherche et développement
DRA	Département «Ressources et administration»
RRD	Responsable de la recherche et du développement
SAAS	Logiciel en tant que service
SAC	Pays associés à l'espace Schengen
SB	Frontières intelligentes
SBX	Strasbourg
SD	Support utilisateurs
SEC	Secteur de la sécurité
SIEM	Gestion des événements et des informations de sécurité
SIS II	Système d'information Schengen
SIRENE	Supplément d'information requis à l'entrée nationale
ANS	Accord de niveau de service
END	Experts nationaux détachés
SNMP	Protocole simple d'administration de réseaux
AOS	Architecture orientée services
RRS	Réseau des responsables de sécurité
DOCUP	Document unique de programmation
GU	Guichet unique
s-TESTA	Services télématiques transeuropéens sécurisés entre administrations
SW	Logiciel
SXB	Strasbourg
AT	Agent temporaire
CTP	Coût total de possession
Testa-NG	Services télématiques transeuropéens sécurisés entre administrations – nouvelle génération
TLL	Tallinn
TTS	Spécifications techniques de l'appel d'offres
VAES	Virtualisation active/étude active
VIS	Système d'information sur les visas
VIS Mail	Plate-forme de communication pour l'échange d'informations entre les autorités concernées et d'autres États membres
WAN	Réseau étendu

Contexte juridique

L'article 17 du règlement (UE) n° 1077/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 portant création d'une agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice dispose que le directeur exécutif présente au conseil d'administration pour adoption le projet de rapport d'activité annuel de l'Agence, après consultation préalable des groupes consultatifs, tandis que l'article 12 du même règlement dispose que le conseil d'administration adopte, au plus tard le 31 mars de chaque année, le rapport d'activité annuel de l'Agence pour l'année précédente comparant les résultats obtenus aux objectifs du programme de travail annuel. Par ailleurs, conformément à l'article 47 du règlement financier-cadre, les ordonnateurs rendent compte au conseil d'administration de l'exercice de leurs fonctions sous la forme d'un rapport annuel d'activités consolidé.

Évaluation par le conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (ci-après l'«eu-LISA» ou l'«Agence») a examiné et évalué le rapport d'activité annuel consolidé du directeur exécutif sur les réalisations et les résultats de l'année 2016. Il salue les résultats obtenus par l'Agence et note en particulier ce qui suit:



Observations générales

Le conseil d'administration:

- estime que les résultats enregistrés par l'eu-LISA en 2016 sont conformes aux objectifs énoncés dans le règlement fondateur de l'Agence ainsi qu'aux objectifs fixés dans la stratégie à long terme de l'Agence pour la période 2014-2020;
- reconnaît que l'Agence a mené à bien son mandat tout au long de l'année;
- observe le haut degré de réalisation des objectifs annuels du programme de travail annuel de l'Agence pour 2016, tant pour ce qui est des résultats obtenus que des performances;
- reconnaît qu'outre l'exécution de son programme de travail annuel pour 2016, l'Agence a fait preuve de souplesse et de flexibilité, dépassant ainsi la portée initiale des activités prévues dans le programme de travail annuel pour 2016;
- reconnaît l'importance toujours croissante des systèmes confiés à l'Agence pour le fonctionnement de l'espace Schengen et reconnaît que la nécessité de renforcer, en conséquence, l'Agence par des ressources humaines supplémentaires est dûment justifiée;
- appuie la conclusion concernant la nécessité de créer des instruments nécessaires au maintien des effectifs de l'Agence;
- souligne l'importance, pour l'évolution à long terme de l'Agence, des projets visant à la reconstruction du site opérationnel de l'Agence à Strasbourg et à la construction du nouveau bâtiment qui accueillera le siège de l'Agence à Tallinn;
- reconnaît le résultat positif de la première évaluation externe de l'Agence réalisée par la Commission européenne en étroite collaboration avec le conseil d'administration.

Observations relatives aux principales réalisations stratégiques et opérationnelles de la politique

Le conseil d'administration:

- salue les efforts de l'Agence visant à mener à bien le programme de travail annuel 2016 dans les limites des ressources humaines disponibles. Bien qu'un nombre limité d'objectifs n'aient pas été pleinement atteints, le conseil d'administration a jugé que la performance de l'eu-LISA répondait dans une très grande mesure aux attentes de ses parties prenantes;
- estime que la manière dont l'Agence a géré l'accroissement substantiel de la charge de travail était parfaitement adaptée;
- souligne la grande importance du système européen d'entrée/sortie (EES) et encourage l'Agence à poursuivre les préparatifs en vue de sa mise en œuvre. L'Agence prend note du statut des mesures nécessaires à la mise en œuvre de l'EES et de leurs effets sur l'interopérabilité en ce qui concerne l'évolution de l'EES;

- souligne l'importance du système automatisé d'identification des empreintes digitales (AFIS) pour le système d'information Schengen (SIS II) en ce qui concerne la sécurité intérieure de l'Union européenne (UE) et remercie l'Agence pour l'attitude proactive dont elle a témoigné en entamant la mise en œuvre en temps opportun;
- estime que les actions menées par l'Agence pour gérer les trois systèmes qui lui sont actuellement confiés [Eurodac, système d'information sur les visas/ système d'établissement de correspondances biométriques (VIS/BMS) et SIS II] sont adaptées aux objectifs fixés dans le règlement fondateur de l'Agence;
- salue la flexibilité avec laquelle l'Agence répond aux besoins urgents et imprévus en ce qui concerne la mise en œuvre de l'AFIS dans le cadre du SIS II pour faire face aux menaces terroristes et en matière de sécurité, en augmentation dans l'UE;
- souligne qu'il importe que l'Agence continue d'améliorer et de rationaliser la remise aux États membres des rapports sur la qualité des données;
- prend note des efforts de l'Agence visant à réviser et à améliorer le processus de gestion du changement en étroite collaboration avec les États membres et la Commission européenne;
- remercie l'Agence pour ses efforts visant à soutenir les travaux du groupe d'experts à haut niveau (GEHN) et, compte tenu de l'importance de l'interopérabilité, encourage l'Agence à maintenir son engagement;
- salue le renforcement des capacités internes de l'Agence en ce qui concerne la planification et le suivi budgétaires afin de garantir une bonne gestion des ressources financières de l'Agence; le conseil d'administration reconnaît que le niveau d'exécution global des engagements et des paiements a atteint 97 % alors que l'objectif était de 95 %;
- exprime sa satisfaction quant au niveau élevé de conformité au système de contrôle interne mis en œuvre, reconnu également par les audits effectués tout au long de l'année, et au fait qu'aucune recommandation critique n'a été formulée;

Évaluation par le conseil d'administration de la direction de l'Agence

Le conseil d'administration, saluant les résultats obtenus par l'Agence en 2016, exprime sa satisfaction quant à la qualité de la direction de l'Agence.

Écarts dans l'utilisation des ressources humaines et financières par rapport au programme de travail annuel

Le conseil d'administration estime:

- que le présent rapport fournit une assurance suffisante que les ressources (humaines et budgétaires) sont utilisées par l'Agence conformément à leur objectif et au programme de travail annuel 2016;
- que tous les écarts dans l'utilisation des ressources sont justifiés, compte tenu des résultats enregistrés par l'Agence et des conclusions des audits effectués.

Indicateurs de performance

Le conseil d'administration reconnaît que l'Agence, après sa phase de lancement, a réalisé des progrès significatifs en 2016 vers l'adoption d'un ensemble exhaustif d'indicateurs de performance internes. Cet ensemble d'indicateurs a été adopté en mars 2015 par le conseil d'administration et la mise en œuvre des indicateurs retenus a fait l'objet d'un rapport. L'Agence poursuit ses travaux visant à améliorer le résultat de ces indicateurs de performance internes.

Risques et environnement de contrôle

Le conseil d'administration reconnaît que:

- les principaux risques menaçant l'organisation, qui auraient pu compromettre l'exécution du programme de travail annuel, ont été identifiés et des mesures de prévention et d'atténuation adéquates ont été mises en place;
- les systèmes de gestion et de contrôle internes fonctionnent correctement, compte tenu des résultats enregistrés par l'Agence et des conclusions des audits effectués.

Assurances et réserves formulées par l'ordonnateur

Le conseil d'administration:

- estime que des mesures adéquates et appropriées sont en place pour remédier à toute faiblesse identifiée en matière de gestion et de contrôle;
- estime que les éléments constitutifs nécessaires de l'assurance sont en place;
- prend note du fait que l'eu-LISA n'a pas encore mis en œuvre l'établissement du budget par activité. Par conséquent, les informations sur l'utilisation des ressources humaines et financières pour chaque activité ne sont pas disponibles pour 2016.

Recommandations

Le conseil d'administration, tenant compte des informations fournies dans le présent rapport, encourage l'Agence, en 2017, à:

- continuer de mener à bien son mandat et à étendre, si possible, le soutien pertinent fourni aux États membres et à la Commission européenne au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice;
- perfectionner ses activités de planification dans le cadre de la rédaction du document unique de programmation (DOCUP) et à adopter le projet de DOCUP au plus tard le 31 janvier;
- poursuivre et accélérer en priorité les préparations pour l'introduction de la gestion par activité;
- poursuivre l'élaboration de son système de contrôle interne, en accordant une attention particulière à l'efficacité des procédures internes et au développement des compétences et qualifications des membres du personnel;
- assurer un suivi adéquat des conclusions de sa structure d'audit interne;
- mener à son terme la mise en œuvre de l'ensemble des indicateurs de performance internes;
- soumettre au conseil d'administration un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations non législatives de l'évaluation de l'Agence et à mettre en œuvre ce plan d'action à la suite de son adoption par le conseil d'administration.

Conclusion

Le conseil d'administration est satisfait de la performance globale de l'eu-LISA en 2016 et du niveau de réalisation des objectifs et des résultats fixés dans son programme de travail annuel, ainsi que du niveau et de la pertinence de l'utilisation des ressources humaines et financières disponibles.

Le conseil d'administration félicite le directeur exécutif et son personnel pour leur engagement et leurs réalisations tout au long de l'année.

Filip PYNCKELS, président du conseil d'administration

Introduction

L'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (ci-après l'«eu-LISA» ou l'«Agence») a été créée en 2011 par le règlement (UE) n° 1077/2011 et est devenue opérationnelle le 1^{er} décembre 2012. L'Agence a été créée dans le but d'apporter une solution à long terme à la gestion opérationnelle, au niveau de l'Union européenne (UE), des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, dans l'immédiat et à l'avenir.

L'Agence gère actuellement le système d'information sur les visas (VIS), le système d'information Schengen (SIS II) et Eurodac. Ces systèmes sont essentiels au fonctionnement normal de l'espace Schengen, à la gestion efficace de ses frontières extérieures, à la mise en œuvre des politiques communes de l'UE en matière de visas et d'asile ainsi qu'à la sécurité intérieure. L'Agence est également responsable de l'infrastructure de communication et de la coordination des relations entre les États membres et les fournisseurs de service réseau pertinent. Par ailleurs, l'Agence accomplit des tâches liées à la gestion des mécanismes d'échange des suppléments d'information [c'est-à-dire SIRENE (Supplément d'information requis à l'entrée nationale), DubliNet et VIS Mail 2], qui sont utilisés conjointement avec ces systèmes.

À l'avenir, l'eu-LISA pourrait également être responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la gestion opérationnelle d'autres systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI), à savoir le système européen d'entrée/sortie (EES), le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS), etc. tant que le colégislateur adoptera les instruments juridiques pertinents.

La mission de l'Agence, qui reflète son mandat et ses objectifs, est d'apporter constamment de la valeur ajoutée aux États membres en soutenant, grâce à la technologie, leurs efforts pour rendre l'Europe plus sûre. L'Agence s'engage à :

- prouver que des services et solutions efficaces et de qualité peuvent être fournis à nos parties prenantes;
- gagner leur confiance en ajustant constamment les capacités technologiques en fonction de l'évolution des besoins des États membres;
- devenir un centre d'excellence.

Les valeurs fondamentales qui conduisent et sous-tendent toutes les activités opérationnelles et le développement stratégique de l'eu-LISA sont les suivantes :

- responsabilité: déployer un solide cadre de gouvernance, une gestion financière saine et des opérations rentables;
- transparence: assurer une communication régulière et ouverte à l'intention des principales parties prenantes à l'Agence et nourrir un dialogue continu avec elles afin de définir la stratégie à long terme pour le développement de l'Agence;
- excellence: veiller à ce que la structure organisationnelle, le personnel et les processus adéquats soient en place pour assurer la continuité du service fourni aux États membres;
- continuité: veiller à ce que l'Agence tire le meilleur parti de l'expertise, des connaissances et des investissements des États membres, et poursuive leur développement;
- travail d'équipe: responsabiliser chacun des membres de l'équipe pour profiter au mieux de ses connaissances et de son expérience, et lui permettre de contribuer à un succès commun;
- orientation client: veiller à ce que l'Agence s'adapte à tout moment aux besoins et à la demande de ses parties prenantes.

Résumé

En 2016, l'Europe a continué de subir les effets du conflit au Proche-Orient. Cet état de fait, conjugué à des niveaux élevés et constants de menaces et d'attentats terroristes ainsi qu'à d'autres formes graves de criminalité organisée, a créé un environnement particulièrement difficile dans lequel les contributions de l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) à la disponibilité permanente des systèmes qui lui sont confiés revêtaient une importance cruciale pour le fonctionnement normal de l'espace Schengen. Par ailleurs, en 2016, l'importance des systèmes d'information à grande échelle dans les domaines de la sécurité intérieure, de la gestion des frontières et de la gestion des migrations a été largement reconnue et considérée comme une priorité politique au niveau de l'Union européenne (UE), ce qui a braqué les projecteurs sur l'eu-LISA et, dans le même temps, a multiplié les demandes et les attentes concernant les résultats que l'Agence devait obtenir.



Dans ce contexte, l'eu-LISA a continué de mener à bien son mandat en concentrant ses efforts sur la stabilité, l'effectivité et l'efficacité de la gestion opérationnelle des systèmes qui lui sont confiés. Les États membres avaient accès en permanence à ces systèmes ainsi qu'à l'ensemble des services nécessaires à leur utilisation optimale. Il convient de souligner que, s'agissant des trois systèmes [système d'information sur les visas/ système d'établissement de correspondances biométriques (VIS/BMS), système d'information Schengen (SIS II) et Eurodac], aucun incident majeur ayant limité ou empêché leur utilisation normale par les États membres n'est survenu au cours de l'année. L'Agence a continué de collaborer de manière dynamique avec les États membres pour répondre à l'évolution de leurs besoins et à la réorientation des priorités politiques au niveau de l'Union européenne. L'ensemble des activités de maintenance corrective et adaptative programmées a été exécuté comme prévu, contribuant ainsi à la stabilité et au caractère ininterrompu du fonctionnement des systèmes.

Outre la gestion opérationnelle, l'eu-LISA a affecté un nombre important de ressources au renforcement des capacités techniques et fonctionnelles des trois systèmes. En 2016, le portefeuille de projets de l'Agence se composait de plus de 30 projets de dimension et d'importance différentes. Tous les projets ont été exécutés comme prévu et il convient de préciser que certains d'entre eux ont eu une incidence positive considérable sur les capacités des systèmes. Ils ont contribué, en particulier:

- à augmenter le débit de VIS à 450 000 opérations par heure et la capacité du système traitant 60 millions de demandes de visa;
- à lancer la mise en œuvre de l'AFIS dans le système d'information Schengen;
- à augmenter les capacités de la base de données Eurodac pour atteindre 5,5 millions d'entrées et à lancer le projet d'augmentation des capacités jusqu'à 7 millions d'entrées.

Dans le même temps, l'eu-LISA, après avoir reçu l'approbation de son conseil d'administration, a commencé à préparer la mise en œuvre du système européen d'entrée/sortie (EES). L'Agence a également pris part à plusieurs réunions de haut niveau avec le Conseil et le Parlement européen, au cours desquelles elle a mis son expertise au service des échanges de vues et a abordé des aspects particuliers de l'architecture, de la mise en œuvre et du fonctionnement des systèmes.

L'Agence a consacré des ressources et des efforts importants pour mettre son expertise au service de la Commission européenne pendant la préparation de nouvelles initiatives législatives. Elle a, en particulier, largement contribué aux aspects techniques, opérationnels et budgétaires de la préparation du paquet de réformes du système de

Dublin, de la proposition de création du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) et de la proposition de refonte du SIS II. L'Agence a également, pour la première fois depuis sa création, participé à l'exécution de projets dans le domaine de la justice, à savoir e-CODEX et le système européen d'information sur les casiers judiciaires de ressortissants de pays tiers (ECRIS TCN).

Le 6 avril 2016, la Commission a publié une communication intitulée «Des systèmes d'information plus robustes et plus intelligents au service des frontières et de la sécurité». Peu de temps après la publication de cette communication, la Commission européenne a constitué un groupe d'experts à haut niveau (GEHN) sur l'interopérabilité. Ce groupe était chargé d'examiner les activités de communication et d'analyser en détail les différentes dimensions de l'interopérabilité. Compte tenu de l'importance de l'interopérabilité, l'Agence a constitué un groupe de travail interne pour suivre de près les travaux du GEHN et y contribuer, ce qui a permis à l'Agence d'apporter une contribution notable et proactive aux travaux du groupe. Elle a notamment établi une feuille de route pour l'amélioration de la qualité des données et une feuille de route pour l'élaboration d'un service commun de correspondances biométriques. L'Agence a activement contribué aux travaux des sous-groupes, qui ont été créés pour soutenir le travail du GEHN. Dans son rapport intérimaire, publié en décembre 2016, le GEHN a invité l'eu-LISA à élargir sa contribution, à réaliser plusieurs études sur les options techniques de développement d'un portail européen de la recherche (PER) et d'un BMS commun, à démontrer le bien-fondé de la conception d'un PER, à mener d'autres activités en lien avec la qualité des données et à établir un référentiel commun de données. En 2017, l'Agence continuera de soutenir les travaux du GEHN et d'y contribuer.

EN 2016, l'eu-LISA a continué d'élargir sa coopération avec les autres agences de la justice et des affaires intérieures (JAI). Le rapport annuel du réseau des agences JAI indique que l'eu-LISA a participé à un nombre plus élevé d'activités conjointes menées avec d'autres agences qu'au cours des années précédentes. Sa contribution dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, ainsi que ses efforts visant à développer le partage des services entre les agences JAI, devraient faire l'objet d'une mention spécifique.

L'Agence, qui s'impose de plus en plus comme une organisation offrant des perspectives de carrière, estime que le capital humain est son atout le plus précieux. En 2016, l'eu-LISA a continué de s'agrandir et de recruter du personnel. L'Agence a enregistré des résultats particulièrement positifs en ce qui concerne la mise en œuvre de sa politique de maintien des effectifs. Compte tenu de l'augmentation sensible du volume de travail des membres du personnel, il est surprenant que le taux annuel de rotation du personnel soit resté aussi faible, à 7 %.¹ La possibilité d'accorder des contrats à durée indéterminée aux agents temporaires (AT) à la fin de leur première période contractuelle constitue un élément important de la politique de maintien des effectifs de l'Agence, qui a été mise en œuvre par le conseil d'administration à la suite d'une proposition avancée par le directeur exécutif. Cette mesure devrait avoir un effet positif significatif sur l'état d'esprit et la motivation du personnel et devrait permettre à l'Agence de maintenir les connaissances et l'expertise clés acquises en interne.

Conformément à l'article 31 du règlement fondateur de l'Agence, la Commission, en étroite consultation avec le conseil d'administration, a procédé à une évaluation des activités de l'eu-LISA. Le rapport final de cette évaluation² a été présenté au conseil d'administration en mars 2016. Conformément au règlement fondateur de l'Agence, cette évaluation a analysé de quelle manière l'Agence contribue à la gestion opérationnelle de systèmes d'information à grande échelle et son rôle dans le cadre d'une stratégie de l'Union européenne visant à créer dans les années à venir un environnement de l'information au niveau de l'Union qui soit coordonné, efficace au regard du coût, et cohérent.³ Il est ressorti de l'évaluation de l'Agence que l'eu-LISA accomplit ses tâches efficacement. Le législateur de l'Union européenne ayant confié à l'Agence la gestion des trois systèmes susmentionnés, l'Agence a été en mesure de

¹ S'agissant du taux de rotation, l'objectif visé en 2016 était de 5 %.

² Il s'agissait de la première évaluation externe de l'Agence depuis sa création.

³ Cependant, tant que la stratégie susmentionnée n'existe pas, le conseil d'administration de l'eu-LISA est convenu d'exclure cet élément du mandat pour l'évaluation.

mettre en commun ses ressources et de veiller à ce que les synergies soient mises au service d'une approche plus cohérente. Par conséquent, l'Agence contribue également à la création d'un environnement de l'information plus coordonné, plus efficace et plus cohérent (voir annexe VI). L'Agence a assuré un suivi adéquat des conclusions et des recommandations de l'évaluation externe au moyen d'un plan d'action adopté par le conseil d'administration, qui a apporté une contribution importante au développement ultérieur du mandat de l'eu-LISA.

Il ne serait pas exagéré de conclure que 2016 a été l'année la plus intense et la plus éprouvante depuis le début des activités de l'eu-LISA. L'Agence a, toutefois, mené cette année à bien; elle a mis en œuvre le programme de travail annuel dans son intégralité, réalisant la quasi-totalité des activités proposées comme prévu et atteignant l'ensemble des objectifs opérationnels pertinents. Par ailleurs, plusieurs activités supplémentaires ont été réalisées au cours de l'année. En plus de mener ses activités quotidiennes, l'eu-LISA a continué d'atteindre ses objectifs à long terme grâce au développement continu de ses modèles opérationnels et de gouvernance et à l'adoption de pratiques de bonne gouvernance et de normes de fait.

Enfin, j'aimerais souligner que ces réalisations remarquables n'auraient pas été possibles sans l'engagement et le dévouement de tous les membres de l'équipe de l'Agence. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier chaque employé de l'eu-LISA d'avoir contribué à la réalisation des objectifs de l'Agence tout au long de l'année!

Principaux points portés à l'attention du conseil d'administration

En 2016, l'Agence a poursuivi sa collaboration très étroite et constructive avec le conseil d'administration. La principale question que l'Agence a portée à l'attention du conseil d'administration, qui a été examinée durant l'année, était la dotation en effectifs de l'eu-LISA et, en particulier, le fait que le nombre de missions confiées à l'Agence a constamment augmenté tandis que, dans le même temps, l'eu-LISA continuait de réduire la portée de son plan directeur.

Exécution du budget

En 2016, l'eu-LISA a géré un budget de 80,02 millions d'EUR provenant des subventions de l'Union européenne. L'Agence a conservé un taux d'exécution budgétaire élevé à la fin de l'exercice 2016, ventilé comme suit:

- 97,9 % des crédits d'engagement;
- 97,6 % des crédits de paiement, y compris le report des dépenses administratives en 2016.

Ressources humaines

En janvier 2016, l'eu-LISA a adopté sa stratégie en matière de RH, qui guidera ses activités dans le domaine de la gestion des ressources humaines jusqu'en 2020. L'Agence a poursuivi ses efforts visant à garantir le maintien et le développement de son personnel, dans le but de développer une organisation durable, efficace et flexible, tout en anticipant et en maintenant les configurations de base des volumes de travail, des coûts et du niveau des effectifs nécessaires au fonctionnement optimal de tous les systèmes qui lui ont été confiés.

Bien qu'en 2016 le volume de travail des membres du personnel de l'Agence ait sensiblement augmenté, l'eu-LISA restait tenue de réduire toujours plus ses effectifs pour atteindre l'objectif fixé par le Parlement européen et le Conseil, à savoir une réduction des effectifs de 5 % entre 2013 et 2018. En 2016, l'ensemble du personnel de l'eu-LISA représentait 155 postes, dont 118 agents temporaires (AT), 29 agents contractuels (AC), 8 experts nationaux détachés (END) et 3 stagiaires. À la fin de l'année, 144 postes étaient occupés. Des offres d'emploi ont été acceptées pour 3 postes tandis que 8 postes sont restés vacants. Certains de ces postes n'ont pas été pourvus en raison des

coupes prévues en 2017.⁴ Le taux de départs du personnel était d'environ 7,64 %, 11 employés ayant quitté l'organisation en 2016.⁵ Il convient de noter que la plupart des employés qui ont quitté l'organisation étaient en poste à Tallinn. Ces départs peuvent être attribués en partie à l'augmentation significative du volume de travail tout au long de l'année et en partie aux écarts substantiels de rémunération entre Tallinn et Strasbourg (l'écart de rémunération pour la même catégorie d'employés est d'environ 40 %, en raison des différents coefficients correcteurs applicables à ces lieux d'affectation). Le nombre moyen de jours de formation par personne en 2016 était de 4,55 jours.

Évaluation par la direction

La direction de l'Agence a obtenu l'assurance raisonnable que des contrôles internes appropriés sont en place et fonctionnent comme prévu; tout au long de l'année, les principaux risques sont répertoriés, contrôlés et atténués de manière adéquate.

Résultats de l'audit

Aucune recommandation critique n'a été adressée à l'Agence au cours des audits réalisés durant l'année par la Cour des comptes, des auditeurs externes indépendants et la structure d'audit interne de l'Agence. Toutes les autres recommandations ont fait l'objet de plans d'action en temps utile.

Risques

Au total, six grands risques d'entreprise ont été répertoriés pour l'année 2016. Un plan de réponse aux risques d'entreprise a été mis en place pour y remédier.⁶

Krum GARKOV, directeur exécutif

⁴ Communication au Parlement européen et au Conseil intitulée «Programmation des ressources humaines et financières destinées aux organismes décentralisés pour 2014-2020», du 10.7.2013, COM (2013) 519 final.

⁵ Ce chiffre inclut tous les types d'employés de l'Agence, à savoir les agents temporaires, les agents contractuels et les experts nationaux détachés.

⁶ Voir la section 3.1 («Gestion des risques»), et l'annexe VII.

Partie I. Réalisations de l'année

Activités relevant de l'objectif stratégique n° 1: «Fortifier son image de contributeur facilitant la mise en œuvre des politiques européennes en matière de liberté, de sécurité et de justice»

Gestion opérationnelle des systèmes

Les systèmes gérés par l'eu-LISA constituent l'un des fondements du fonctionnement normal de l'espace Schengen. En 2016, l'eu-LISA a poursuivi ses efforts visant à assurer la réalisation des objectifs visés à l'article 2 du règlement fondateur de l'Agence. Dans le même temps, l'eu-LISA a continué d'améliorer les services qu'elle fournit à ses parties prenantes. L'Agence a répertorié des possibilités uniques d'accroître la rentabilité et l'efficacité de la gestion opérationnelle de ces systèmes. Il s'agit notamment, mais pas exclusivement, de développer et perfectionner la feuille de route de chaque système, de mettre en œuvre un programme complet de maintenance corrective et adaptative et, dans le même temps, d'étudier les moyens permettant d'optimiser et de consolider l'infrastructure de chaque système. Dans ce contexte, la finalisation de la stratégie de l'Agence en matière de technologie, qui pose les jalons de l'optimisation progressive de ses activités au cours des 5 prochaines années, constitue l'une des réalisations majeures de l'Agence. Parallèlement, l'audit des activités d'information effectué par le SAI a fourni l'assurance que l'Agence a établi une base solide pour son modèle opérationnel, en utilisant les normes et les bonnes pratiques de gestion des services en vigueur dans le secteur, comme la bibliothèque des infrastructures technologiques d'information/gestion des services technologiques d'information (ITIL/ITSM).

À la fin de 2016, plus de 70 millions de signalements étaient stockés dans la base de données du SIS II, ce qui représente une augmentation de 11,6 % par rapport aux données stockées à la fin de 2015. Le nombre total de demandes de visa stockées dans le système à la fin de 2016 était d'environ 36 millions, soit une augmentation de plus de 75 % par rapport à l'année précédente. L'augmentation du nombre d'empreintes digitales stockées dans le système était encore plus importante; à la fin de 2016, plus de 30 millions d'empreintes digitales étaient stockées, soit une augmentation de 85 % par rapport au nombre d'empreintes digitales stockées à la fin de 2015. Quant à Eurodac, le nombre d'empreintes digitales stockées dans le système a augmenté de 25 % en un an; à la fin de 2016, plus de 5 millions d'empreintes étaient stockées.

Gestion opérationnelle du SIS II

Au cours de la période de référence 2016, la continuité des opérations du système central du SIS II a été assurée conformément à l'accord de niveau de service (ANS). Aucun incident majeur n'a empêché l'utilisation normale du système, qui a été utilisé massivement par les États membres du fait des menaces terroristes croissantes en Europe et de l'échange accru d'informations entre les services répressifs compétents. Le SIS II reste la plate-forme la plus puissante et la plus pertinente en matière de coopération et d'échange d'informations au sein de l'UE. Par ailleurs, la mise en œuvre des capacités de correspondance biométrique du SIS II (le système automatisé d'identification des empreintes digitales, AFIS) a été lancée et se poursuit. C'est pourquoi plusieurs activités du SIS II programmées pour 2016 ont dû être reportées à 2017, comme convenu avec les États membres.

Gestion opérationnelle du VIS/BMS

Au cours de la période de référence 2016, les activités de gestion des services du VIS/BMS (système d'établissement de correspondances biométriques) ont été entièrement menées à bien. Le fonctionnement général du VIS et du BMS a été assuré conformément à l'ANS. Aucun problème de fonctionnement ou incident majeur n'a empêché l'utilisation normale du système. La maintenance corrective et adaptative du VIS et du BMS, la fourniture continue, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, des services de gestion de l'application, la supervision de la maintenance et la fourniture d'une aide aux États membres, au titre de nouveaux contrats, ont été assurées.

Gestion opérationnelle d'Eurodac

Concernant Eurodac, l'exécution des projets de mise en œuvre et de révision de certains aspects de sa fonctionnalité et de son infrastructure technique rendue nécessaire par la refonte du règlement en 2015 s'est poursuivie en 2016.

Parmi ces changements figuraient la modification des dispositions contractuelles de la maintenance tierce ainsi que la modification des fonctions d'établissement de rapports du système, pour respecter la base juridique révisée.

Eurodac a continué d'afficher un trafic important en 2016, en particulier au cours du premier trimestre. De manière générale, le fonctionnement et la précision du système sont demeurés élevés et conformes aux niveaux indiqués dans les ANS. Le support utilisateurs de l'eu-LISA a contrôlé le fonctionnement du système 24 heures sur 24 et sept jours sur sept et a apporté, au besoin, l'aide nécessaire aux États membres.

Évolution des systèmes

Les systèmes, gérés par l'eu-LISA, ont évolué pour répondre aux modifications apportées aux instruments juridiques pertinents et aux besoins opérationnels des États membres. Sur la base de feuilles de route clairement définies pour chaque système, l'Agence a planifié les actions nécessaires dans son programme de travail annuel pour 2016. Les efforts ont essentiellement porté sur le SIS II et Eurodac, 2016 ayant été une année de transition en ce qui concerne le VIS/BMS: un nouveau contrat de maintien en bon état de fonctionnement a été signé et les compétences ont été transférées des anciens aux nouveaux contractants. Néanmoins, s'agissant du VIS/BMS, un certain nombre d'évolutions majeures ont pu être observées.

De manière générale, un nombre significatif d'évolutions étaient prévues pour 2016. Certaines d'entre elles, comme la mise en œuvre des plates-formes de tests virtuels, apporteront des avantages à long terme à l'ensemble des systèmes gérés par l'eu-LISA. D'autres évolutions, portant sur des systèmes spécifiques, avaient pour but de développer et/ou de renforcer les capacités de ces systèmes.

Évolution du SIS II

Le SIS II permet aux autorités compétentes de saisir et de consulter des signalements concernant certaines catégories de personnes et d'objets recherchés ou disparus. S'agissant des signalements concernant des personnes, le SIS II offre déjà la possibilité de traiter des données biométriques. La possibilité d'identifier une personne sur la base de ses empreintes digitales, une fonctionnalité qui requiert la mise en œuvre de l'AFIS, a constitué une évolution majeure du système, initiée en 2016. En 2016, les activités du SIS II étaient les suivantes:

- Études:
 - capacité supplémentaire des requêtes;
 - outil de simulation du système central;
- Évolutions:
 - AFIS pour SIS II – phase 1;
 - augmentation de la capacité de la base de données du SIS II jusqu'à 100 millions de signalements;
 - requêtes standard supplémentaires – phase 2;
 - capacité supplémentaire des requêtes – phase 1;
 - évolution des capacités de l'outil ITSM du SIS II.

En 2016, la Croatie a prouvé sa capacité technique à intégrer pleinement le SIS II, passant avec succès l'ensemble des tests pertinents et des procédures d'approbation. Sa pleine intégration dépend désormais d'une décision formelle du Conseil européen. La première phase de la préparation à l'intégration de l'Irlande dans le SIS II, à un stade ultérieur, a également été mise en œuvre.

Afin d'assurer une meilleure résilience du système, la continuité des activités et une meilleure utilisation des ressources du centre de données, une étude visant à examiner la faisabilité de la mise en place de modes de fonctionnement actif/actif entre les systèmes central et de sauvegarde du SIS II a été réalisée.

L'eu-LISA a dû modifier sa planification pour tenir suffisamment compte de l'intégration de l'AFIS dans ses activités; l'Agence a envisagé une approche en deux temps, selon laquelle l'ensemble des travaux préparatoires nécessaires, notamment la conception de la solution AFIS, était programmé pour 2016, tandis que la mise en œuvre et la mise en application étaient prévues pour 2017-2018. Au cours de la période de référence, l'eu-LISA, en coopération avec les États membres, a finalisé les exigences du système dans le cadre du travail de conception et les dispositions

contractuelles nécessaires, et elle a poursuivi sa mise en œuvre. C'est pourquoi plusieurs activités du SIS II programmées pour 2016 ont dû être reportées à 2017, comme convenu avec les États membres.

Évolution du VIS/BMS

Après l'achèvement du déploiement global du VIS/BMS en 2015, le système a continué de se développer pour atteindre progressivement sa vitesse de croisière opérationnelle. L'Agence a dû renforcer la capacité de son infrastructure d'essai pour finaliser, de manière efficace et appropriée, l'augmentation prévue de la capacité du VIS et du BMS.

Contractuellement, un nouveau contrat de maintien en bon état de fonctionnement du VIS/BMS a été attribué. Le transfert entre les contractants a été organisé et les activités planifiées, entre les anciens et les nouveaux contractants MWO, ont été réalisés conformément au calendrier convenu. Cependant, l'Agence a dû déployer des efforts supplémentaires pour faire respecter les exigences contractuelles renforcées afin de mettre en place les méthodes et procédures de travail de manière adéquate. Les évolutions en cours prévues au titre du précédent contrat de maintien en bon état de fonctionnement ont été menées à bien comme prévu, notamment:

- le projet Visa code+ a été mis en œuvre conformément au programme convenu;
- la mise en œuvre du BMS 2.2 a été réalisée en mai 2016, augmentant ainsi la capacité de la base de données à 60 millions d'entrées;
- le VIS Mail 2 a été mis en service le 20 janvier 2016, conformément à la décision pertinente de la Commission européenne; la période d'observation du système a pris fin le 21 mars 2016 et le rapport final ainsi que le document non officiel ont été transmis au Conseil le 21 mars 2016;
- la corrélation de connexion au VIS-BMS, dont une version spécifique a été déployée en mai 2016, a permis d'améliorer la traçabilité entre les demandes de visa du VIS et les entrées du BMS, facilitant ainsi les enquêtes de bout en bout;
- la version, notamment la troisième phase de l'évolution du VIS, le renforcement de la capacité de la base de données du VIS et le remaniement de la gestion des erreurs opérationnelles du VIS, a été reportée en raison du non-respect par les contractants des exigences contractuelles en matière de fonctionnement; un plan de remédiation a été établi et mis en œuvre avec succès en août 2016, augmentant ainsi les capacités de traitement du VIS jusqu'à 450 000 opérations/heure.

Le renforcement de la capacité du VIS était conforme aux besoins à venir de l'organisation; la première phase des activités Visa code+, l'intégration de la Croatie dans le système VIS et le renforcement de l'infrastructure d'essai du VIS/BMS ont tous été menés à bien. L'augmentation de la capacité de la base de données du VIS à 60 millions de demandes de visas et le projet Visa code+ sont des points qui ont été ajoutés au PTA initial de l'Agence pour 2016 et qui ont été menés à bien.

Une feuille de route pluriannuelle couvrant des projets majeurs conformes aux besoins opérationnels, à la fois techniques et fonctionnels, a été définie et différentes études techniques ont été entamées. Plusieurs projets techniques d'une ampleur moindre, mais essentiels pour assurer la continuité de la totalité du soutien de l'infrastructure, ont été gérés en parallèle dans le cadre de la maintenance adaptative du VIS et ont été exécutés en août 2016. Un premier pas vers la virtualisation des environnements du VIS et du BMS a été fait avec l'exécution de deux nouveaux environnements d'essai dans le cadre du projet portant sur les nouveaux environnements d'essai (NEE) et l'avantage lié à cette virtualisation a déjà été pris en considération dans le cadre de futures activités. Plusieurs activités de projets ont entraîné la mise à l'arrêt définitif d'un certain nombre d'équipements qui, après une évaluation méticuleuse de leur possible réutilisation, ont été désinfectés en toute sécurité et retirés des centres de données.

Évolution d'Eurodac

En 2016, le projet de refonte d'Eurodac a été officiellement clôturé après la réception définitive de la nouvelle version du système. Dans le même temps, en réponse à l'urgence de la crise migratoire, le conseil d'administration a approuvé une augmentation des capacités de la base de données du système jusqu'à 7 millions d'enregistrements. L'Agence a mené à bien la première phase de la mise à jour: les capacités ont d'abord été augmentées jusqu'à

5,5 millions d'enregistrements et le projet visant à augmenter les capacités du système jusqu'à 7 millions d'enregistrements a ensuite été lancé. Les rapports et les statistiques d'Eurodac ont été livrés dans le cadre de la mise en œuvre de la refonte.

Les services de maintenance évolutive, notamment la fourniture de matériel et de logiciels destinés à assurer le fonctionnement d'Eurodac conformément aux exigences applicables du règlement, ont été fournis au titre du contrat-cadre de refonte existant, qui sera remplacé l'année prochaine par un nouveau contrat de maintien en bon état de fonctionnement d'Eurodac. La version finale des spécifications techniques devrait être prête au premier trimestre 2017.

Afin de soutenir les efforts consentis par la Commission européenne pour préparer et présenter le paquet de réformes du système de Dublin, l'Agence a réalisé une analyse d'impact technique exhaustive et a aidé la Commission européenne à préciser les conditions d'évolution d'Eurodac. L'Agence a participé à plusieurs réunions et discussions de travail avec le Conseil. Les connexions EURODOMAIN, qui sont utilisées par Eurodac, ont migré vers Testa-NG (services télématiques transeuropéens sécurisés entre administrations – nouvelle génération) à la fois pour les États membres et le système central. Une assistance supplémentaire a été fournie à l'Irlande et à Chypre pour tester les évolutions de leur système national.

Une analyse d'impact portant sur la manière de mettre en place un réseau virtuel crypté dédié aux données Eurodac qui remplacera le réseau EURODOMAIN existant et qui permettra de sécuriser les transmissions de services web (xml) entre le système central (SC) et le système national (SN) [article 3, paragraphe 1, point b), du règlement (UE) n° 603/2013 du Parlement européen et du Conseil] a été reportée, car elle est tributaire d'une étude globale pour un réseau unifié qui sera mise en œuvre par l'eu-LISA en 2017.

Infrastructure de réseau et de communication

L'Agence reste responsable de la supervision, de la sécurité et de la coordination des relations entre les États membres et le fournisseur de service réseau pertinent pour l'infrastructure de communication pour Eurodac, le VIS et le SIS II (les tâches liées à la gestion opérationnelle de ces systèmes peuvent être confiées à des fournisseurs tiers du secteur privé ou à d'autres organismes). L'Agence partage la responsabilité de la gestion de l'infrastructure de communication avec la Commission européenne, qui est chargée de toutes les autres tâches connexes, en particulier, des tâches liées aux budgets, aux achats, aux renouvellements et aux questions contractuelles. Le fournisseur de réseau est tenu de respecter les mesures de sécurité définies par les instruments de base pour chaque système, et n'a aucunement accès aux données opérationnelles des systèmes. L'Agence continuera de veiller au respect de ces dispositions contractuelles et elle continuera de maintenir et de surveiller ces réseaux tout au long de la période de référence afin de garantir leur sécurité et leur fiabilité.

La sécurité et la fiabilité de l'infrastructure de communication doivent être assurées en continu. Par conséquent, en 2016, l'eu-LISA est restée responsable des plates-formes respectives de communication et d'échange d'informations (SIRENE Mail, VISION, DubliNet et VIS Mail 2). Elle continuera de surveiller et de superviser l'infrastructure de communication pertinente des systèmes, une mission qu'elle partage actuellement avec la Commission européenne. Des rapports ANS pertinents ont été transmis à la direction générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME) en temps opportun, conformément au protocole d'accord en vigueur.

Les services de gestion opérationnelle de DubliNet ont également été exécutés conformément au protocole d'accord signé avec la Commission européenne. S'agissant de VISION, l'Agence a mené à bonne fin l'intégration et la gestion effectives des tâches opérationnelles.

La proposition relative à la mise en œuvre de la deuxième couche de cryptage du VIS, notamment l'approche, la conception de haut niveau et le calendrier, a été présentée aux États membres. Les spécifications techniques pour l'étude de marché d'une solution de repli et pour la conception et la mise en œuvre pilotes ont été établies. L'étude de marché d'une solution de repli a été lancée. Le VIS Mail 2 a été mis en service le 20 janvier 2016, conformément à la décision pertinente de la Commission européenne. La période d'observation du système a pris fin le 21 mars 2016 et le rapport final ainsi que le document non officiel ont été transmis au Conseil le 21 mars 2016;

Développement et mise en œuvre de nouveaux systèmes

En février 2013, la Commission européenne a présenté un ensemble de propositions législatives sur les frontières intelligentes, qui a pour but de moderniser la gestion des frontières extérieures de l'espace Schengen. Une étude technique destinée à examiner plus en détail les solutions les plus appropriées et à estimer le coût de la mise en œuvre du train de mesures sur les frontières intelligentes a été lancée par la Commission européenne et clôturée en 2014. L'étude, qui a été réalisée sous la direction de la Commission européenne, a été suivie d'une phase d'essai menée en 2015 sous la forme d'un projet pilote qui a été confié à l'eu-LISA. Sur la base des conclusions de l'étude technique, les résultats du projet pilote confié à l'eu-LISA, les discussions techniques avec les colégislateurs et les parties prenantes ainsi qu'une consultation publique lancée le 6 avril 2016 sur l'introduction d'une nouvelle proposition pour des frontières intelligentes, qui a également été dirigée par la Commission européenne, ont été assortis d'une analyse d'impact détaillée. Cette proposition, qui est le fruit de préparatifs approfondis, contient des évolutions significatives par rapport à la proposition originale de 2013.

Sur la base des résultats de la phase de test et après l'adoption des propositions législatives, le train de mesures sur les frontières intelligentes devait être adopté par les colégislateurs en 2016 au plus tôt. Toutefois, les colégislateurs n'ont pas finalisé l'adoption des propositions avant la fin de 2016 et il apparaît évident que, pour que le système EES soit opérationnel d'ici le début de 2020 (au terme des trois années requises pour le développement et la mise en œuvre du système), la période de mise en œuvre de 3 ans de l'EES risque de constituer un véritable défi.⁷

L'Agence a pris part à plusieurs réunions de haut niveau avec le Conseil et le Parlement européen, au cours desquelles elle a mis son expertise au service des échanges de vues sur des questions liées à la mise en œuvre technique et au fonctionnement de l'EES. Par ailleurs, dans le cadre de ses tables rondes de discussion qui ont eu lieu en juin et en octobre 2016, l'eu-LISA a promu la mise en relation des évolutions de l'EES et des questions générales sur l'interopérabilité. En interne, l'Agence a pris des mesures initiales en vue de faire progresser cette activité en lançant un appel à manifestation d'intérêt pour l'établissement de listes de réserve pour des postes supplémentaires liés à l'EES.

L'eu-LISA a entamé les travaux préparatoires nécessaires au milieu de l'année 2016, après décision du conseil d'administration. L'Agence souhaite conclure ces travaux au plus tard au deuxième trimestre de 2017. S'agissant des principaux risques liés aux travaux préparatoires de l'EES, l'Agence estime que, si l'adoption de la base juridique nécessite plus de temps que prévu, la mise en service du système en 2020 sera fortement compromise. Par ailleurs, l'Agence devrait rencontrer des difficultés en ce qui concerne le recrutement, tant que les personnes figurant sur les listes de réserve établies à l'avance ne seront pas toutes disponibles. Tout retard éventuel dans l'introduction des décisions d'exécution nécessaires de la Commission, après l'adoption de la base juridique de l'EES, constitue un risque supplémentaire pour l'Agence.

Enfin, l'eu-LISA a organisé plusieurs ateliers techniques au cours desquels elle a présenté les spécifications techniques de l'EES durant la période de référence. En outre, en référence au projet sur les frontières intelligentes (en tant que préparation à l'EES) et à son accord de délégation pour les frontières intelligentes, une nouvelle activité d'audit portant sur la conception des mesures de contrôle interne a été réalisée par la structure d'audit interne en 2016 à la demande du directeur exécutif.

Afin de soutenir les efforts déployés par la Commission européenne pour présenter le paquet de réformes du système de Dublin, l'Agence a participé à plusieurs ateliers et a aidé la Commission européenne à préciser les conditions d'un nouveau système automatisé de Dublin, comme le prévoit la proposition Dublin IV.

Sécurité et protection des données

⁷ Si l'on prend en considération l'expérience de l'eu-LISA en matière d'appels d'offres complexes, de maintenance de systèmes d'information à grande échelle et d'activités d'évolution et si l'on considère le temps nécessaire à l'adoption par le colégislateur des instruments juridiques nécessaires.

À l'eu-LISA, la sécurité est une question horizontale; l'Agence tient compte non seulement des composantes logicielles et matérielles des systèmes dont elle assure la gestion, mais aussi de la manière dont ces composantes se rapportent aux processus d'entreprise et à la protection physique des sites. En 2016, l'Agence a poursuivi l'identification, l'établissement des priorités et la gestion de tous les risques physiques et de sécurité de l'information afin de garantir que l'Agence évoluera et continuera de mettre en œuvre les cadres et les procédures de sécurités adaptés pour relever ce défi.

Les mesures et plans de sécurité appropriés pour le SIS II, le VIS Eurodac et leurs réseaux de communications respectifs étaient continuellement prêts et adaptés pour réagir à tout incident de sécurité physique ou relatif à la sécurité de l'information. Les contrôles physiques de sécurité des sites de l'Agence ont été solidement maintenus, et l'accès opérationnel et administratif aux systèmes central et de secours a été géré de manière très stricte. En outre, toutes les communications entre les systèmes et vers les États membres étaient chiffrées, et des mesures de contrôle des réseaux utilisant plusieurs niveaux de pare-feu et de contrôle d'intégrité étaient en place. Par ailleurs, l'Agence a poursuivi ses efforts visant à faire évoluer son infrastructure de sécurité. La conception de l'infrastructure publique clé (IPC) a été achevée; il s'agit du premier pas vers la mise en œuvre de la plate-forme IPC pour l'eu-LISA, qui aura lieu en 2017.

En 2016, l'Agence a progressé sur la voie du respect des normes ISO 27001 pertinentes, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la gouvernance intégrée de la sécurité et les solutions de risque et de conformité afin de fournir l'assurance que les contrôles de sécurité appropriés des systèmes d'information gérés par l'Agence ont été correctement mis en œuvre et ont pris en considération les risques applicables en matière de sécurité de façon adéquate. Pour assurer le respect de ces normes, l'Agence a continué de mettre en place des dispositifs et des processus permettant de garantir que ses systèmes et réseaux sont soumis aux obligations des contrôles de sécurité de base, à une gestion formelle des risques, à des approbations sur le plan de la sécurité ainsi qu'à un suivi et une gestion continus des risques résiduels.

L'Agence a également continué de surveiller et d'améliorer l'efficacité de sa stratégie de gestion de la continuité des activités, en veillant à mettre en place des politiques, des procédures et des modalités de gestion solides et éprouvées pour répondre et remédier aux incidents de sécurité ou à toute autre perturbation de ses activités. L'Agence a, par ailleurs, continué de fournir une orientation stratégique en matière de sécurité au secrétariat du réseau des responsables de sécurité (RRS) et elle a organisé la réunion du RRS, comme prévu.

L'eu-LISA a continué de veiller au respect total et rigoureux de toutes les dispositions en matière de protection des données relatives à l'accès aux données dans les systèmes dont elle assure la gestion, en utilisant un modèle de gouvernance de l'information qui protège et gère l'information tout au long de son cycle de vie, afin de garantir la sécurité, l'accessibilité et la disponibilité nécessaires. L'Agence a maintenu un régime de protection totale des données en ce qui concerne ses opérations administratives et elle a intégré la question de la protection des données de base dans ses méthodes et politiques existantes de gestion des risques et des projets.

Conformément aux exigences juridiques pertinentes, l'Agence a également continué de maintenir une séparation complète entre les données de chaque système individuel afin de garantir le plus haut niveau de sécurité, de protection et de fiabilité des données.

Rapports et statistiques

En 2016, l'Agence a continué de présenter ses rapports au Parlement européen, au Conseil, à la Commission et au Délégué européen à la protection des données sur le fonctionnement technique et la sécurité des systèmes VIS et Eurodac, ainsi que ses statistiques annuelles et la liste mise à jour des autorités ayant accès aux données du SIS II et d'Eurodac.

Pour 2016, les exigences prévues en matière de rapports étaient les suivantes:

- la production des statistiques annuelles du SIS II pour 2015, adoptées par le groupe consultatif du SIS II en mars 2016;
- la mise à jour annuelle de la liste des autorités ayant accès aux données du SIS II, adoptée par le conseil

d'administration en juin 2016;

- la production des statistiques annuelles d'Eurodac pour 2015, adoptées par le groupe consultatif d'Eurodac en avril 2016;
- la publication de la liste mise à jour des autorités compétentes en matière d'asile, adoptée par le conseil d'administration en mai 2016.

Par ailleurs, le rapport technique semestriel sur le fonctionnement du VIS a été adopté par le conseil d'administration en juillet 2016.

Formation des États membres aux systèmes

En 2016, l'Agence a présenté un plan de formation exhaustif. Il convient de noter que toutes les activités de formation prévues ont été réalisées conformément au plan de formation. Vous trouverez ci-dessous la liste complète de toutes les formations dispensées en 2016:

- webinaire destiné aux évaluateurs Schengen (LU);
- webinaire destiné aux évaluateurs Schengen (IT);
- nouveau programme de formation au VIS pour les ressources humaines (RH), visite de l'eu-LISA;
- formation destinée aux responsables SIRENE (avec le CEPOL)
- cours en présentiel: utilisation technique du VIS – formation des formateurs;
- atelier: outil de simulation du système central et vérification de la cohérence des données;
- webinaire sur le VIS et le BMS — notions fondamentales;
- webinaire: fonctions de recherche du VIS;
- atelier: performances biométriques, gestion de la qualité et évolutions du BMS;
- atelier sur la qualité d'Eurodac;
- webinaire destiné aux évaluateurs Schengen (EL);
- formation destinée aux évaluateurs Schengen (avec le CEPOL);
- atelier: pratiques et perspectives pour les hotspots (centres de crise) en Grèce et en Italie (avec le CEPOL);
- webinaire: gestion du changement;
- SMg pour Eurodac — démonstration en direct;
- formation des formateurs — spécialistes informatiques du SIS II, du VIS et d'Eurodac;
- webinaire: SMg pour Eurodac;
- SIS II pour SIRENE;
- webinaire: eu-LISA;
- webinaire: notions fondamentales d'Eurodac;
- webinaire destiné aux évaluateurs Schengen (MT);
- formation destinée aux responsables SIRENE — spécialisée (avec le CEPOL)
- nouveau programme de formation au VIS pour les ressources humaines (RH), visite des ressources humaines;
- cours en présentiel: utilisation technique du SIS II — formation des formateurs;
- cours en présentiel: utilisation technique d'Eurodac — formation des formateurs;
- webinaire destiné aux évaluateurs Schengen (FR);
- utilisation technique d'Eurodac — CY (avec l'EASO);
- nouveau programme de formation au SIS II/SIRENE; mise à jour des RH;
- qualité des données du VIS — formation destinée aux utilisateurs finals des États membres;
- webinaire: notions fondamentales du SIS II;
- formation opérationnelle au SIS II pour les États membres, session I;
- formation opérationnelle au SIS II pour les États membres, session II;
- évaluation de Schengen — coopération policière (avec le CEPOL).

En 2016, l'eu-LISA a dispensé 33 formations à diverses échelles et sous différentes formes, allant des petits ateliers à de grands cours en présentiel, et de la formation pratique aux webinaires. L'Agence a continué de dispenser les formations techniques adéquates sur l'utilisation du SIS II, du VIS et d'Eurodac aux États membres. Elle a également

offre une formation adéquate au personnel SIRENE, aux membres de l'équipe d'évaluation de Schengen et aux experts principaux sur les aspects techniques du SIS II.

La révision de la stratégie de formation pour la période 2013-2016 [pour les points de contact nationaux (PCN)], en étroite coopération avec la Commission européenne, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et le CEPOL, est en cours. Afin de gérer efficacement la plate-forme de formation de l'eu-LISA, une structure de gestion de l'apprentissage a été créée et est à la disposition des utilisateurs.

Le taux de satisfaction moyen de 88,15 %, soit 4,45/5 (selon les indicateurs clés de performance — ICP), démontre clairement que les stagiaires sont très satisfaits des cours de l'eu-LISA et de la valeur ajoutée globale de la formation dispensée en 2016. Les activités de formation sont résumées dans le rapport annuel sur la mise en œuvre des activités de formation de l'eu-LISA, qui a été présenté aux groupes consultatifs (GC) et aux représentants du réseau des points de contact nationaux.

Activités relevant de l'objectif stratégique n° 2: «Devenir un centre d'excellence et un prestataire de services reconnu dans le domaine des TIC»

Développement continu vers un centre d'excellence dans les services TIC et la gouvernance d'entreprise

En 2016, l'eu-LISA a continué de développer son modèle opérationnel basé sur l'ITIL/ITSM. Tout au long de l'année, la majorité des processus opérationnels a été décrite et un paquet final a été adopté par le comité de direction de l'Agence. Parmi ces processus figurent la gestion de l'accessibilité, la gestion des incidents, la gestion des problèmes, la gestion des réponses aux demandes, la gestion du changement, les changements internes, la gestion du changement dans les États membres, la gestion de la configuration, la gestion des versions, la gestion des essais, la gestion des niveaux de service et la gestion du catalogue de services de l'eu-LISA, notamment de tous les services que l'eu-LISA fournit à ses parties prenantes, à la fois internes et externes. Par ailleurs, chacun des processus individuels a été assigné aux responsables du processus et les indicateurs de performance opérationnelle ont été définis. Le SMg a réalisé une mise en œuvre pilote des indicateurs de performance opérationnelle, qui serviront de base pour affiner les indicateurs et étayer les discussions avec les États membres au sein des groupes consultatifs de l'Agence. Des processus de gestion des capacités, de gestion de la disponibilité, de gestion des connaissances, de gestion des événements et, en particulier, des processus d'amélioration continue des services doivent encore être développés et mis en œuvre; ils garantiront l'adoption complète de l'approche du cycle de vie des services, visant à offrir des services efficaces et stables aux États membres et à répondre à l'évolution des besoins des parties prenantes.

Parallèlement, l'Agence a continué de faire évoluer son modèle de gouvernance interne. Le modèle a été perfectionné en 2016, sur la base des travaux réalisés en 2015. Le nombre d'organes internes impliqués dans le processus de gouvernance a été réduit à quatre, à savoir:

- le comité de gestion des changements;
- le comité consultatif sur les changements opérationnels;
- le comité multi-projets;
- le comité de direction du programme.

Pour chaque organe, le comité de direction de l'Agence a adopté un mandat et un règlement intérieur.

Par ailleurs, il a été décidé d'établir un bureau de gestion des projets d'entreprise (BGPE) au sein de l'Agence. Agissant en tant que point focal pour la collecte et l'échange d'informations entre les organes internes de l'Agence, le BGPE aura pour mission d'intégrer et de surveiller l'ensemble des projets de l'eu-LISA, mais aussi de contribuer à

la gouvernance interne au sein de l'Agence pour garantir la transparence, la responsabilité et le déploiement des bonnes pratiques en vigueur dans le secteur, ce qui permettra de garantir la satisfaction des parties prenantes et d'améliorer la gouvernance interne.

Renforcer l'expertise technologique et commerciale de l'Agence

Gestion du changement

En 2016, l'Agence a poursuivi ses efforts visant à faire évoluer et à perfectionner le processus de gestion du changement ayant déjà été mis en œuvre. Le processus de gestion du changement garantit une approche coordonnée et cohérente vis-à-vis du recensement, de l'évaluation et de la mise en œuvre des changements apportés aux systèmes dont l'Agence assure la gestion. Il fournit aux États membres et à l'Agence un ensemble d'outils standard leur permettant de gérer les changements apportés aux systèmes; ces outils découlent des besoins des États membres ou de l'évolution des instruments juridiques régissant les systèmes.

En 2016, l'Agence a révisé son processus de gestion du changement en étroite collaboration avec les États membres et la Commission européenne et plusieurs améliorations ont été répertoriées; notamment:

- meilleure définition des types de versions;
- meilleure définition du cycle de mise en œuvre des versions, notamment de la durée provisoire de chaque phase, etc.

Le processus modifié a été adopté par le conseil d'administration en novembre 2016.

Pôle technologique de l'Union européenne

Confrontée à des défis persistants et complexes dans les domaines de la sécurité intérieure et de la gestion des frontières, l'Union européenne attend de plus en plus de la technologie qu'elle fournisse des solutions efficaces permettant de soutenir la mise en œuvre des politiques pertinentes dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Par ailleurs, les domaines de la gestion des frontières, de la sécurité intérieure et de la gestion des migrations connaissent des mutations très rapides. Ces domaines sont entièrement tributaires des technologies, des données et des informations. S'appuyant sur son expérience, l'Agence estime que ce processus se poursuivra dans les années à venir. Dans le même temps, les décideurs politiques aux niveaux européen et national continueront de chercher des moyens de renforcer l'efficacité tout en réduisant au minimum les coûts dans toute la mesure du possible. L'Agence estime que, pour atteindre cet objectif plus efficacement, il convient d'adopter au niveau européen une approche structurée en ce qui concerne l'étude et l'utilisation des technologies. Cette approche sera, par ailleurs, essentielle pour renforcer le dialogue entre l'industrie et le secteur public.

En 2016, l'eu-LISA a suggéré à son conseil d'administration de créer un pôle technologique de l'Union pour accompagner cette évolution. Ce pôle aurait pour objectif d'aider les États membres à explorer et à utiliser les capacités des technologies modernes d'une façon plus efficace et plus rentable, mais aussi de faciliter, guider et, le cas échéant, jouer un rôle moteur dans le développement et la mise en œuvre de solutions technologiques visant à soutenir les politiques dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Le pôle ferait également office de plate-forme permettant à l'industrie et au secteur public d'interagir de manière structurée. Par ailleurs, sa création contribuerait de manière significative aux efforts de l'Agence visant à devenir un centre d'excellence reconnu de l'Union dans le domaine des TIC.

Activités relevant de l'objectif stratégique n° 3: «Devenir le principal centre technologique et pôle d'expertise de l'Union en matière de TIC»

Partenariats avec les États membres, les institutions de l'UE et d'autres parties prenantes

En 2016, l'Agence a dû répondre aux attentes croissantes de ses parties prenantes, qu'elles soient directement liées aux systèmes d'information à grande échelle ou qu'elles concernent d'autres activités relevant du mandat de l'Agence, notamment les travaux du groupe d'experts à haut niveau (GEHN) sur l'interopérabilité. La communication intitulée «Des systèmes d'information plus robustes et plus intelligents au service des frontières et de la sécurité» [COM (2016) 205], publiée par la Commission européenne le 6 avril 2016, a élevé au rang des priorités politiques l'orientation stratégique pour l'évolution des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, le développement de nouveaux systèmes destinés à combler les lacunes de l'architecture européenne de gestion de l'information et l'interopérabilité des systèmes. Compte tenu du rôle de l'eu-LISA dans la gestion et le développement des systèmes à grande échelle, cette communication établit un cadre stratégique pour le rôle renforcé que l'eu-LISA joue dans la préservation de l'espace de liberté, de sécurité et de justice.

En 2016, la Commission européenne a créé un groupe d'experts à haut niveau (GEHN) sur l'interopérabilité. Ce groupe était chargé d'assurer le suivi de la communication publiée par la Commission le 6 avril 2016, intitulée «Des systèmes d'information plus robustes et plus intelligents au service des frontières et de la sécurité», et d'étudier en détail les différentes dimensions de l'interopérabilité. L'Agence a apporté une contribution notable et proactive aux travaux du groupe. Elle a notamment établi une feuille de route pour l'amélioration de la qualité des données et une feuille de route pour l'élaboration d'un service commun de correspondances biométriques. L'Agence a activement contribué aux travaux des sous-groupes, qui ont été créés pour soutenir le travail du GEHN.

Reconnaissant l'importance stratégique de l'interopérabilité, l'Agence a apporté une contribution significative aux débats du GEHN et de ses sous-groupes. L'Agence a mis sur pied un groupe de travail interne qui a produit un certain nombre de documents et de rapports d'analyse, qui ont donné lieu à des discussions avec la Commission européenne et les États membres dans le GEHN et qui ont débouché sur des actions pratiques. Par exemple, des informations statistiques détaillées sur l'utilisation des systèmes et la qualité des données ainsi qu'un projet de modèle d'architecture de données ont été présentés, pour favoriser des discussions basées sur des faits concrets.

Dans son rapport intérimaire, publié en décembre 2016, le GEHN a invité l'eu-LISA à élargir sa contribution, à mener plusieurs études sur les options techniques de développement d'un portail européen de la recherche (PER) et d'un BMS commun, à démontrer le bien-fondé de la conception d'un PER, à mener d'autres activités en lien avec la qualité des données et à établir un référentiel commun de données. En 2017, l'Agence continuera de soutenir les travaux du GEHN et d'y contribuer.

L'eu-LISA collabore activement avec les États membres, en témoigne le rôle de premier plan que l'Agence joue dans le forum de gestion des projets d'Eurodac.

Parallèlement, l'Agence s'est également employée à faire progresser les activités proposées au titre de la feuille de route pour renforcer l'échange et la gestion des informations, notamment les solutions en matière d'interopérabilité dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Sur la base d'un plan d'action qu'elle a présenté, l'Agence a été retenue comme coordinatrice des actions et des efforts visant à améliorer la qualité des données dans les systèmes d'information (action n° 2 de la feuille de route et action n° 4 de la stratégie de gestion de l'information renouvelée, cinquième liste d'actions). S'agissant de toutes les autres actions auxquelles l'eu-LISA devrait être partie prenante, les contributions de l'Agence ont été mentionnées dans l'ensemble des rapports récents sur la mise en œuvre de la feuille de route.

Partenariat avec d'autres agences

Au cours de la période de référence, l'eu-LISA s'est employée à renforcer les capacités stratégiques de l'Agence ainsi qu'à créer des synergies et des économies d'échelle, en établissant des partenariats avec d'autres agences dans le domaine de la justice et des affaires intérieures et en fournissant des services à ces dernières ainsi qu'aux États membres, sur la base de son mandat et au titre du principe de complémentarité.

La coopération bilatérale avec les partenaires dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, en particulier avec les agences JAI, s'est poursuivie au cours de cette période de référence. Le protocole d'accord avec Europol a été finalisé en mars 2016. L'eu-LISA a coopéré avec Europol sur la question de l'application plus générale de l'UMF3 et a procédé à un échange de vues sur le modèle de mise en œuvre du PNR. L'eu-LISA et Europol ont intensifié leur coopération dans le cadre de l'EMPACT (plate-forme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles), en particulier en ce qui concerne les trois priorités suivantes: cyberattaques, immigration clandestine facilitée et trafic d'armes.

L'arrangement de travail avec la FRA a été finalisé en juillet 2016. Dans ce contexte, l'eu-LISA et la FRA ont organisé des ateliers bilatéraux concernant les systèmes gérés par l'eu-LISA et ont continué de coopérer sur la question de l'utilisation de la biométrie dans les systèmes d'information à grande échelle.

Un plan de coopération annuel a été conclu avec le CEPOL au début de l'année. Par ailleurs, l'eu-LISA et le CEPOL ont conclu un accord sur la coopération concernant les activités de formation. Plusieurs formations ont été organisées en collaboration avec le CEPOL concernant l'utilisation des systèmes d'information gérés par l'eu-LISA et l'utilisation du SIS II par les responsables nationaux SIRENE, ainsi qu'une séance d'information des évaluateurs Schengen pour les missions d'évaluation SIS/SIRENE. Le CEPOL et l'eu-LISA ont continué d'échanger des formateurs et des bonnes pratiques concernant le développement des plates-formes de formation. En outre, les membres du personnel et les formateurs ont continué d'avoir mutuellement accès à la plate-forme de formation LMS⁸ de l'eu-LISA et à la plate-forme de formation e-Net du CEPOL⁹.

Un plan de coopération annuel a également été conclu avec Frontex, à l'instar des années précédentes. La coopération entre l'eu-LISA et Frontex concernant le projet pilote sur les frontières intelligentes a été finalisée, dans la perspective de l'application concrète de la proposition législative concernant le système d'entrée/sortie. Une étroite coopération s'est poursuivie dans le cadre des réunions du groupe de travail sur les contrôles automatisés aux frontières, du groupe de travail du VIS, du groupe restreint du projet Schengen Masterlist et d'autres instances. La coopération concernant le processus d'homologation de sécurité du réseau de communication de l'EUROSUR s'est également poursuivie. Frontex et l'eu-LISA ont, par ailleurs, entamé la préparation de la mise en œuvre de l'hébergement par l'eu-LISA d'un site de reprise après sinistre pour le centre de données de Frontex.

Dans le cadre du plan de coopération annuel entre l'EASO et l'eu-LISA, la coopération a été renforcée en échangeant des informations sur les centres de crise ainsi que sur la mise en œuvre et la révision du règlement Eurodac. Une formation a été organisée conjointement par l'eu-LISA et l'EASO; l'eu-LISA a également accueilli une formation de l'EASO à sa demande. L'échange de plans, de matériel, de modules, de rapports de formation et d'autres documents liés aux formations, en particulier de documents liés à l'asile et à DubliNet, a continué. Dans la deuxième moitié de janvier 2016, les directeurs de l'eu-LISA et de l'EASO ont signé un accord sur le site de reprise des communications et de l'infrastructure logistique des TIC de l'EASO. Par cet accord, l'eu-LISA s'est engagée à fournir des services pour un site secondaire (site de reprise des serveurs de l'EASO). L'idée d'une coopération entre les deux agences résulte de la nécessité pour l'EASO d'assurer la disponibilité continue de ses ressources TIC afin de satisfaire aux exigences en matière de continuité des activités. L'accord a été signé entre les deux agences par la voie de la procédure écrite, le 18 janvier 2016 par l'eu-LISA à Tallinn et le 22 janvier 2016 par l'EASO à La Valette. Cet accord couvre l'hébergement du site de reprise des communications et de l'infrastructure logistique des TIC de l'EASO pour la période 2016-2020. Il a été convenu que l'infrastructure sera hébergée sur le site de l'eu-LISA à Strasbourg.

La rédaction d'un protocole d'accord avec Eurojust s'est poursuivie et il est prévu que l'accord soit conclu en 2017.

Afin de renforcer la coopération avec l'ENISA, un premier échange entre les deux agences a eu lieu à la fin du mois

⁸ <https://extranet.eulisa.europa.eu/sites/ExtTraining>

⁹ <https://enet.cepol.europa.eu>

d'août 2016 pour définir les domaines possibles de collaboration. Un accord de coopération bilatérale devrait être conclu en 2017.

En 2016, l'eu-LISA a pris part à un nombre plus élevé d'activités conjointes avec d'autres agences que les années précédentes. L'eu-LISA a activement collaboré avec les agences partenaires dans le cadre du réseau des agences JAI, présidé par la FRA en 2016. Les agences ont régulièrement échangé des informations sur leur contribution à la mise en œuvre des programmes européens en matière de migration et de sécurité et de la stratégie de sécurité intérieure renouvelée pour l'UE. En 2016, la question des droits fondamentaux a fait l'objet d'une attention particulière. L'eu-LISA a régulièrement informé les agences JAI de ses activités les plus pertinentes en matière de gestion et d'évolution des systèmes d'information à grande échelle utilisés à des fins répressives, mais également à des fins de gestion des frontières, de la migration et de l'asile, ainsi que de ses efforts visant à soutenir les discussions sur l'échange d'informations et l'interopérabilité. En outre, l'eu-LISA a contribué à la définition des exigences opérationnelles, d'information et d'entreprise applicables à l'échange d'informations classifiées de l'UE entre les agences JAI dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route TIC du réseau. Au cours des réunions du réseau tenues en 2016, les agences JAI ont également échangé leurs vues concernant les procédures et les technologies d'enregistrement, la relocalisation et les centres de crise.

Poursuite du renforcement de la communication externe

En 2016, s'appuyant sur sa stratégie de communication externe et son plan d'action, l'Agence a concentré ses efforts en matière de communication externe sur la communication régulière aux citoyens européens d'informations concernant son mandat et ses activités. Elle continuera de promouvoir son travail, de maintenir son image positive et de renforcer sa présence sur internet en appliquant une stratégie précise en ce qui concerne les réseaux sociaux. L'Agence continuera également de respecter l'ensemble des obligations légales et réglementaires qui lui incombent concernant la publication de certains types d'informations et elle publiera régulièrement des statistiques et des rapports concernant l'utilisation et le fonctionnement de ses systèmes.

Elle a coordonné les événements de sensibilisation auprès des info-relais et des partenaires; deux séances d'information ont été organisées à Bruxelles, l'une à l'attention des conseillers JAI (13 avril 2016), l'autre des responsables du Parlement européen (20 avril 2016). Des actions de visibilité ont été répertoriées et réalisées dans le cadre de la Journée de l'Europe. Un point presse spécifique a été organisé à Tallinn le 7 avril 2016 pour les médias de qualité nationaux et internationaux. Afin de veiller à ce que les deux visites de haut niveau des responsables nationaux et européens se déroulent conformément aux programmes établis et approuvés, l'eu-LISA a organisé une séance d'information pour les ambassadeurs de l'UE et les autorités nationales de haut niveau (par exemple, le ministre finlandais de l'intérieur) à Tallinn le 6 avril 2016. En vue de mettre à jour la stratégie de communication externe, un contrat de service contenant une spécification technique a été signé le 4 mai 2016 et sa mise en œuvre a été amorcée pour veiller à ce qu'une stratégie actualisée soit présentée à la direction pour approbation à la fin de 2016.

Le 27 octobre, l'eu-LISA a tenu sa conférence annuelle, JHA Tech 2016 intitulée «Aligner capacités technologiques et priorités politiques dans les domaines de la migration et de la sécurité intérieure» à Tallinn, à laquelle quelque 130 responsables de haut niveau des autorités nationales et européennes, des praticiens, des représentants de l'industrie et du monde universitaire ont participé. La conférence avait pour but d'échanger avec les parties prenantes à l'eu-LISA, de discuter des futures technologies ayant des applications potentielles dans les domaines de la justice et des affaires intérieures et de souligner l'importance qui est accordée à ce domaine au niveau tant national qu'europpéen. Le commissaire chargé de l'union de la sécurité, le ministre estonien de l'intérieur, le directeur général du ministère fédéral belge de l'intérieur et le directeur général adjoint du Centre commun de recherche de la Commission européenne ont été invités comme orateurs. Grâce à leurs interventions, la conférence, aujourd'hui plus que jamais, est devenue un point de référence pour l'ensemble des praticiens et le rôle et la responsabilité de l'eu-LISA ont considérablement gagné en visibilité.

Activités relevant de l'objectif stratégique n° 4: «Mettre en place une organisation moderne, efficace et souple»

L'année 2016 a été la quatrième année complète de fonctionnement de l'Agence. Les services d'entreprise internes et les structures de gouvernance critiques sont désormais bien établis. En 2016, le défi pour l'Agence a consisté à continuer de consolider et d'améliorer ces processus, en mettant l'accent sur le développement de leur efficacité et de leur efficience.

Planification stratégique et opérationnelle

En 2016, l'Agence a continué de développer et d'améliorer son processus de planification interne. Pour le rendre plus efficace, un outil de planification des activités basé sur SharePoint a été mis en place. Il a permis d'automatiser certaines tâches courantes liées à la planification opérationnelle et il a facilité la consolidation des informations recueillies, notamment des analyses de rentabilisation pertinentes. Au début du cycle de planification, une formation complète a été dispensée à l'ensemble des collaborateurs internes, ce qui a eu un effet positif sur la qualité des contributions. L'Agence a, par ailleurs, impliqué les groupes consultatifs dès le stade initial du cycle de planification, laissant ainsi davantage de temps pour intégrer et hiérarchiser leurs contributions.

Parallèlement, les documents de planification de l'Agence ont gagné en maturité, fournissant une description complète et détaillée des objectifs et des missions opérationnels et à long terme de l'Agence.

Adapter le cadre de gouvernance de l'Agence

En 2016, la direction de l'eu-LISA, s'appuyant sur l'expérience des années précédentes, a décidé de doter l'Agence d'un système de gestion de la qualité. À l'issue d'une analyse exhaustive et après avoir comparé les avantages et les inconvénients des systèmes de gestion de la qualité les plus prisés et, compte tenu des ressources nécessaires à la mise en œuvre et à la maintenance d'un tel système, l'Agence a finalement décidé de mettre en œuvre le cadre d'autoévaluation des fonctions publiques. Les travaux préparatoires requis ont été menés à bien et la mise en œuvre a débuté au cours du quatrième trimestre de 2016. L'objectif est de terminer la mise en œuvre en 2017 et de permettre à l'Agence de réaliser sa première autoévaluation. L'Institut européen d'administration publique (IEAP) a aidé l'Agence pour la mise en œuvre.

Les activités de gestion de la gouvernance et des risques d'entreprise ont été exécutées conformément au cadre de gouvernance de l'Agence. Des exercices trimestriels de suivi des risques et des normes de contrôle internes ont été réalisés sur la base de valeurs de référence établies et un atelier sur la gestion des risques d'entreprise a été organisé pour recenser et gérer les risques qui pèsent sur l'Agence en interne. Par ailleurs, le conseil d'administration a approuvé le rapport d'évaluation annuel sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'eu-LISA.

Outre ce qui précède, l'Agence a continué d'apporter un soutien administratif au conseil d'administration et aux groupes consultatifs au cours de la période de référence. Les réunions du conseil d'administration en mars et en novembre et les quatre réunions régulières des groupes consultatifs ont été organisées en temps opportun durant la période de référence.

Gestion financière

L'Agence a poursuivi le développement de ses processus et procédures internes en matière financière, en adoptant une approche plus proactive pour garantir la transparence et l'efficacité de la gestion des ressources financières. Un guide a été publié à l'attention des initiateurs et des vérificateurs opérationnels et une procédure par étapes destinée aux agents vérifiant l'exécution des engagements et des paiements a été lancée avec l'introduction de la responsabilité budgétaire.

Au cours de la période de référence, l'eu-LISA a également cherché à atteindre un niveau de dépenses élevé par

rapport au budget de l'Agence, pour continuer de simplifier les procédures de ses propres systèmes d'information financière (en particulier, pour mettre en place des flux d'engagements et de paiements de bout en bout dans ABAC), pour maintenir un niveau élevé de précision en matière de prévision budgétaire et pour poursuivre la création, l'examen et l'approbation des procédures financières et de passation de marchés de l'Agence. En outre, des ateliers et des séminaires sur les contrats de maintien en bon état de fonctionnement ont été organisés. L'approche de mise en commun des pratiques pour effectuer des analyses transsectorielles et améliorer en permanence les contrats informatiques a été pérennisée, et les bonnes pratiques ainsi que du savoir-faire tiré de l'expérience ont été consignés au sein d'un catalogue. Le document portant sur les leçons tirées du nouveau contrat de maintien en bon état de fonctionnement du VIS/BMS ainsi que le document de réflexion sur l'architecture contractuelle de l'EES ont contribué à l'atelier organisé en juin 2016.

Passation de marchés

Durant la période de référence, l'Agence a rationalisé ses activités de passation de marchés grâce à la consolidation et au renforcement de ses procédures financières et de passation de marchés ainsi qu'au renforcement et au maintien des capacités lui permettant de donner des conseils judicieux à l'ensemble des parties concernées par les questions de passation de marchés. L'Agence a continué de veiller, en particulier, à ce que les nouvelles procédures d'appel d'offres soient conçues et révisées conformément aux règles financières applicables, aux bonnes pratiques et aux enseignements pertinents tirés de l'expérience.

Les contrats importants de maintenance et de développement des systèmes et des infrastructures partagées sont conformes aux bonnes pratiques et à l'expérience acquise. Plusieurs ateliers sur les enseignements tirés des actuels contrats de maintien en bon état de fonctionnement ont été organisés. Un atelier sur les infrastructures/services partagés communs à tous les systèmes, organisé en février 2016, a préparé le terrain pour le lancement en temps voulu de la première phase du maintien en bon état de fonctionnement de l'infrastructure partagée des systèmes. En 2016, les activités de passation de marchés ont également soutenu le département «Opérations» dans la transition du contrat-cadre de maintien en bon état de fonctionnement du VIS/BMS. Des activités supplémentaires ont inclus la création et la gestion des accords contractuels afin de garantir une transition en douceur entre les contractants, conforme aux conditions juridiques et financières prévues (par ex. licences, passation de la gestion du matériel, processus de diligence raisonnable).

Logistique et gestion de l'infrastructure

Le projet de reconstruction du site opérationnel de l'Agence à Strasbourg et le projet de construction du nouveau siège à Tallinn ont constitué des priorités essentielles dans le domaine de la logistique et de la gestion de l'infrastructure. Le projet de reconstruction du site à Strasbourg a accusé du retard compte tenu de la nécessité de modifier le contrat initial pour y inclure des améliorations concernant la conception de la nouvelle infrastructure et parce que le contractant a eu des difficultés à fournir des données sur la qualité requise à tout moment. D'un point de vue budgétaire, le projet de Strasbourg est demeuré dans les limites du budget approuvé par l'autorité budgétaire. Il est escompté que les nouveaux bureaux à Strasbourg seront prêts en juillet 2017 et que le projet de reconstruction sera terminé avant la fin de l'année 2017. Cependant, il est à craindre que la capacité du site rénové à Strasbourg ne soit pas suffisante pour accueillir l'ensemble du personnel et des contractants de l'Agence dans les années à venir, compte tenu des grandes évolutions en cours dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, à savoir la mise en œuvre de l'EES, l'introduction d'ETIAS, etc.

S'agissant de la construction du nouveau siège à Tallinn, des progrès substantiels ont été accomplis conformément au plan approuvé; l'avant-projet et le projet technique détaillé, en particulier, ont été terminés et approuvés. Le projet d'aménagement intérieur est quasiment achevé. Les projets proposés ont été analysés par un groupe d'ingénieurs de différentes disciplines, qui ont évalué leur niveau de conformité aux normes industrielles applicables et leur compatibilité globale. À la fin de 2016, la procédure d'appel d'offres visant à sélectionner le contractant responsable des travaux de construction était pratiquement terminée. Les travaux de construction devraient

débuter au cours du premier trimestre de 2017.

Ressources humaines

Les activités de l'Agence dans le domaine de la gestion des ressources humaines ont essentiellement porté sur les objectifs fixés dans le programme de travail annuel pour 2016. Ces activités avaient pour but de garantir la mise en œuvre effective des politiques en matière de RH, du plan de formation annuel du personnel et d'un service efficace d'administration du personnel. Le développement et le maintien des effectifs de l'Agence étaient l'un des objectifs clés des activités menées dans le domaine de la gestion des ressources humaines. Une attention particulière a été portée à la mise en œuvre d'un système transparent et équitable d'évaluation et de promotion du personnel, garantissant la conformité du recrutement et du maintien des effectifs avec les objectifs fixés, promouvant la mission, la vision et les valeurs fondamentales de l'Agence et garantissant que ces objectifs sont les moteurs du développement de sa culture d'entreprise.

En janvier 2016, l'eu-LISA a adopté une stratégie en matière de RH, qui guidera ses activités dans le domaine de la gestion des ressources humaines jusqu'en 2020. Deux dispositions d'exécution¹⁰ du statut des fonctionnaires et du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne (ci-après le «RAA») ont été adoptées par l'eu-LISA en 2016. Elles renforcent le cadre juridique de la stratégie en matière de ressources humaines, qui contient actuellement 39 règles. Par ailleurs, l'Agence a élaboré et adopté, au cours de l'année, une politique interne sur les fonctions sensibles ainsi que des orientations concernant l'application pratique de la procédure de renouvellement des contrats. Les préparatifs liés à l'élaboration du cadre de compétences se sont poursuivis en 2016, la priorité étant accordée aux compétences techniques. Néanmoins, les travaux relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre de compétences s'achèveront en 2017.

L'Agence a continué de mettre l'accent sur l'élaboration des cadres appropriés de formation professionnelle pour le personnel et sur la recherche de solutions visant à permettre la participation à ces formations des membres du personnel qui travaillent en équipe, qui sont d'astreinte ou qui effectuent très fréquemment des voyages professionnels.

Communication interne

La communication interne avait pour objectif de continuer à faciliter et à promouvoir la mission, la vision et les valeurs fondamentales de l'Agence et à les utiliser comme moteurs du développement de sa culture d'entreprise et de l'esprit d'équipe. Une communication claire a permis de présenter des idées et un message irréfutable visant à sensibiliser le personnel de l'Agence aux objectifs de cette dernière et à augmenter ses chances de poursuivre son développement avec succès. Sur la base du plan de communication interne pour 2016 et de la stratégie révisée de communication interne pour la période 2016-2018 utilisés comme feuille de route, un effort concerté a été déployé en 2016 pour continuer d'améliorer la communication interne entre les sites de l'Agence en mettant en œuvre un large éventail d'efforts ciblés en matière de communication, tels que la coordination et la création de publications internes et de contributions à l'intranet de l'eu-LISA.

Audit interne

Conformément à son plan d'audit interne, l'Agence a poursuivi sa coopération avec la Cour des comptes européenne et le service d'audit interne de la Commission européenne en accueillant leurs missions d'audit et en prenant des mesures en vue de répondre aux recommandations découlant de ces missions, le cas échéant. En 2016, l'auditeur interne d'eu-LISA a continué de coordonner le travail dans ce domaine, en préparant des rapports et des activités

¹⁰ En 2016, l'eu-LISA a adopté les deux dispositions d'exécution suivantes: 1) sur le reclassement des agents temporaires et 2) sur le reclassement des agents contractuels.

de suivi et en veillant à ce que les principes, objectifs et procédures d'audit interne et externe soient diffusés auprès de la direction et du personnel de l'Agence. Il a exercé ses activités conformément à la charte d'audit interne adoptée par l'eu-LISA; le plan d'audit pour 2016 avait déjà été approuvé en novembre 2015 (le plan d'audit pour 2017 a été approuvé en novembre 2016). Au vu des activités de 2016, sept points ont fait l'objet d'un audit et deux audits supplémentaires ont été ajoutés durant l'année. Il convient de noter que les activités réalisées par l'auditeur interne de l'Agence se sont étendues au-delà du plan d'audit initialement approuvé pour l'année.

Partie II a) Direction

2.1. Conseil d'administration

En 2016, l'Agence a poursuivi sa collaboration très étroite et constructive avec le conseil d'administration. Outre les points approuvés par le conseil d'administration conformément aux fonctions qui lui incombent en vertu du règlement fondateur de l'Agence, cette dernière a porté à son attention toutes les questions importantes relatives aux risques répertoriés au cours de la période de référence.

L'Agence a également continué de fournir un soutien administratif constant au conseil d'administration et aux groupes consultatifs. Les deux réunions du conseil d'administration en mars et en novembre et les quatre réunions régulières des groupes consultatifs ont été organisées en temps opportun durant la période de référence.

Conformément à la pratique courante, le conseil d'administration a adopté le programme de travail annuel de l'Agence pour l'année suivante et le rapport annuel d'activité de l'année précédente. Le conseil d'administration a adopté le rapport annuel d'activité 2015 lors de sa réunion tenue les 15 et 16 mars 2016 ainsi que le document unique de programmation 2017 en décembre 2016. Le conseil d'administration a également décidé de modifier le programme de travail annuel pour 2016 en y faisant figurer le projet d'intégration d'un AFIS dans le SIS II. Au début du mois de février 2016, le conseil d'administration a pris des décisions fondées sur des demandes concernant l'amélioration du suivi de la qualité des données du SIS II et concernant les rapports statistiques sur l'article 9 du règlement VIS.

Dans le cadre d'un exercice annuel, le conseil d'administration, en étroite collaboration avec l'auditeur interne de l'Agence, a analysé le rapport sur l'état d'avancement du plan d'audit interne 2016 et a salué l'approche cohérente de l'Agence en ce qui concerne l'offre régulière de garanties. À cet égard, le conseil d'administration a adopté le plan d'audit interne de l'eu-LISA pour l'année 2017.

Les indicateurs de performance internes avaient déjà été adoptés en 2015; cependant, les premières mesures des ICP ont souligné la nécessité d'améliorations, qui ont été apportées en 2016. En raison de discussions en cours entre les parties prenantes et l'eu-LISA, le conseil d'administration n'avait pas approuvé l'ensemble des indicateurs de performance internes au moment de la rédaction du présent rapport.

En 2016, la possibilité s'est ouverte d'améliorer l'évaluation des performances de l'Agence. Conformément à l'article 31 du règlement fondateur de l'Agence, la Commission européenne, en étroite consultation avec le conseil d'administration, a procédé à une évaluation des activités de l'Agence. Le rapport final de cette évaluation a été présenté au conseil d'administration en mars 2016. Cette évaluation de l'Agence a montré que l'Agence accomplit ses tâches de manière efficace. Le législateur de l'Union européenne ayant confié à l'Agence la gestion des trois systèmes, l'Agence a été en mesure de mettre en commun ses ressources et de garantir des synergies et une approche plus cohérente. Par conséquent, l'Agence contribue également à la création d'un environnement de l'information plus coordonné, plus efficace et plus cohérent (voir annexe VI). L'Agence a assuré un suivi adéquat des conclusions et des recommandations de l'évaluation externe au moyen d'un plan d'action adopté par le conseil d'administration.

S'agissant des risques répertoriés par l'Agence, le conseil d'administration a été informé que l'adoption tardive de la base juridique de l'EES (suivi du projet sur le système de frontières intelligentes) constitue, selon l'Agence, un risque majeur susceptible de conduire à des difficultés en matière de recrutement tant que les personnes figurant sur les listes de réserve ne seront pas toutes disponibles, ce qui pourrait fortement compliquer le lancement du système en 2020. Tout retard éventuel dans l'introduction des décisions d'exécution nécessaires de la Commission européenne, après l'adoption de la base juridique de l'EES, constitue un risque supplémentaire pour l'Agence.

Dans le but d'améliorer la flexibilité de l'Agence, le pouvoir d'apporter des modifications non substantielles au programme de travail annuel (qui sera appelé «DOCUP» à partir de 2017) a été délégué à l'ordonnateur de l'Agence (le directeur exécutif).

S'agissant de la nécessité d'élaborer les instruments nécessaires au maintien du personnel de l'Agence, le conseil d'administration a décidé de soutenir la proposition du directeur exécutif selon laquelle ce dernier devrait être autorisé à accorder des contrats à durée indéterminée aux agents temporaires à la fin de leur première période contractuelle, conformément aux dispositions juridiques applicables (article 8 du RAA et article 16 de la décision n° 2015-166 du conseil d'administration du 18.11.2015). Quant aux agents contractuels, les dérogations à l'article 85 du RAA demeurent exceptionnelles.

2.2. Évolutions majeures

Tandis que l'eu-LISA continuait de consolider ses activités, d'améliorer son efficacité et de garantir avec succès la prestation de futurs services, des événements extérieurs et les demandes de ses parties prenantes ont créé simultanément des possibilités et des défis auxquels l'Agence a fait face avec souplesse et créativité. En 2016, l'afflux continu d'un nombre élevé de migrants et de réfugiés en Europe, les manifestations violentes du terrorisme sur le sol européen et les effets à long terme de la crise économique ont figuré parmi les principaux défis auxquels l'Agence a été confrontée. Cependant, d'après le programme européen en matière de sécurité¹¹ et les conclusions du Conseil sur la stratégie de sécurité intérieure renouvelée 2015-2020¹², la menace que représentent la criminalité organisée et transfrontalière et le terrorisme prévaut. Les objectifs visant à sécuriser les frontières extérieures, à faciliter le passage aux frontières et à assurer une meilleure application des règles communes en matière d'asile européen, comme indiqué dans l'agenda européen en matière de migration¹³, restent essentiels. Grâce à ses activités, à sa coopération et sa collaboration approfondies avec les parties prenantes tout au long de l'année et, en particulier, du fait de sa gestion d'outils de grande qualité pour l'échange d'informations et la coopération, l'Agence a apporté une contribution importante aux efforts de l'Europe visant à relever l'ensemble des défis susmentionnés et à faire face à toutes les menaces décrites ci-dessus de manière harmonisée et globale. En suivant les priorités et les objectifs généraux des documents stratégiques de haut niveau susmentionnés, l'Agence assure également la continuité des activités sur une base annuelle.

Des évolutions importantes des trois systèmes d'information à grande échelle gérés par l'eu-LISA ont eu lieu en 2016 pour répondre aux modifications du contexte de la politique étrangère, répondant dans tous les cas à l'évolution des besoins de la communauté des utilisateurs finals:

- l'exécution, en août 2016, d'importantes mises à jour dans l'infrastructure du VIS signifie que le système peut désormais gérer 450 000 opérations/heure tout en traitant les données personnelles de jusqu'à 60 millions de demandes de visa.
- un projet visant mettre en œuvre une capacité de recherche biométrique dans le système central du SIS II en vertu des articles 20 et 22 du règlement (CE) n° 1987/2006 a progressé conformément au calendrier; il a pour but de mettre en œuvre des capacités de recherche biométrique dans le SIS II en 2017.
- l'augmentation d'urgence des capacités de la base de données d'Eurodac jusqu'à 7 millions d'entrées a été lancée pour que le système reste en adéquation avec les besoins croissants des États membres, qui découlent de la crise migratoire.
- l'eu-LISA a contribué, de manière systématique et consciencieuse, à la préparation de la proposition d'un nouveau règlement Eurodac, qui fait actuellement l'objet d'une consultation dans le cadre de la proposition de règlement Dublin IV, et aux discussions qui en ont résulté.

¹¹ http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/e-library/documents/basic-documents/docs/eu_agenda_on_security_fr.pdf

¹² <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9798-2015-INIT/fr/pdf>

¹³ https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/background-information/docs/communication_on_the_european_agenda_on_migration_fr.pdf

L'eu-LISA a continué de jouer un rôle important dans la mise en œuvre des politiques pertinentes dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, conformément à sa stratégie à long terme pour la période 2014-2020. Des experts de l'Agence ont apporté des contributions techniques pertinentes à plusieurs discussions de parties prenantes sur l'amélioration de la proposition de la Commission européenne concernant l'EES, qui a été présentée en avril 2016; ils ont réfléchi en particulier à la faisabilité technique des suggestions qui ont été formulées et ils ont veillé à ce que les conclusions du projet pilote sur les frontières intelligentes présentées en 2015 soient dûment comprises et utilisées. Par ailleurs, l'Agence a mis en place les structures internes nécessaires et a jeté les bases d'un modèle organisationnel permettant de garantir un engagement immédiat dans la conception et le développement du système qui devrait suivre l'approbation du texte législatif par les colégislateurs. Par conséquent, il est souhaitable qu'un nouveau système d'information à grande échelle revêtant une grande importance pour les États membres soit fourni le plus rapidement possible. L'Agence a, par ailleurs, exercé une fonction consultative positive dans les travaux de la Commission européenne concernant la proposition d'un système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS)¹⁴, qui a été présentée en novembre 2016, démontrant ainsi son statut de centre d'excellence dans le domaine des TIC. Une équipe de projet interne a été constituée pour gérer la charge de travail liée à ce système dans un avenir proche. De même, sans préjudice du fait qu'aucune proposition législative relative à e-CODEX n'a été présentée en 2016, l'eu-LISA a entrepris des efforts préliminaires de manière à être en mesure de respecter toute échéance potentielle concernant la gestion opérationnelle d'e-CODEX par l'Agence.

La communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil du 6 avril 2016 intitulée «Des systèmes d'information plus robustes et plus intelligents au service des frontières et de la sécurité»¹⁵ portait sur l'évolution des systèmes actuels d'information à grande échelle, sur les besoins éventuels de nouveaux systèmes visant à compléter le paysage de l'information dans le domaine de la justice et des affaires intérieures ainsi que sur les avantages susceptibles de résulter de l'amélioration de l'interopérabilité entre les systèmes d'information à grande échelle. Un groupe d'experts à haut niveau sur les systèmes d'information et l'interopérabilité a également été constitué. L'eu-LISA a soutenu les travaux du groupe ainsi que ceux des trois sous-groupes mis en place, à travers la constitution d'un groupe de travail interne spécialisé chargé de coordonner les documents factuels pertinents et les présentations fournis par l'eu-LISA pour alimenter les débats. Le rapport intérimaire du groupe d'experts à haut niveau, publié le 21 décembre 2016, a reconnu la validité des suggestions formulées par les représentants de l'Agence au cours des différentes réunions ainsi que les contributions positives que l'Agence pourra apporter à l'avenir aux travaux dans ce domaine. Il est proposé que l'eu-LISA, conjointement avec la Commission européenne et d'autres parties concernées, examine la faisabilité de la mise en œuvre d'un service commun de correspondances biométriques et d'un portail européen de la recherche ainsi que les approches possibles en la matière. Il serait également souhaitable que l'Agence se penche sur le développement d'une capacité centrale de suivi de la qualité des données dans les trois systèmes dont elle assure la gestion. Conformément à cette recommandation, l'Agence a déjà établi et présenté un plan d'action visant à améliorer la qualité des données dans les systèmes d'information à grande échelle au groupe «Échange d'informations et protection des données» du Conseil (DAPIX), proposé comme coordinateur de l'action pertinente (action 4) de la stratégie de gestion de l'information renouvelée — 5^e liste d'actions.¹⁶ Le plan, qui a été débattu et approuvé par les États membres en décembre 2016, fournit l'impulsion nécessaire aux activités de coopération avec l'ensemble des parties concernées en ce qui concerne l'amélioration de la qualité des données dans les systèmes d'information à grande échelle en 2017 et au-delà.

La coopération est cruciale pour assurer la cohérence des activités complémentaires et, dans le cas de l'eu-LISA, du développement de solutions répondant aux besoins opérationnels. Les interactions avec les agences, les institutions

¹⁴ https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-security/legislative-documents/docs/20161116/proposal_etias_en.pdf

¹⁵ <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-7644-2016-INIT/fr/pdf>

¹⁶ <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-10824-2016-INIT/en/pdf>

et les États membres de l'Union européenne ont été particulièrement fréquents et importants au cours de l'année écoulée. Le rôle de premier plan que l'Agence joue dans le forum de gestion des projets d'Eurodac témoigne de l'engagement proactif de l'Agence auprès des États membres. Le rapport annuel du réseau des agences JAI indique que l'eu-LISA a participé à un nombre plus élevé d'activités conjointes menées avec d'autres agences qu'au cours des années précédentes. Parmi les actions concertées mentionnées dans le présent rapport, il convient de souligner la collaboration dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, les agences ayant mis à jour au cours de l'année la boîte à outils permettant de faire face au phénomène des combattants terroristes étrangers. L'EASO, Europol, la FRA et Frontex ont participé au groupe d'experts à haut niveau sur les systèmes d'information et l'interopérabilité susmentionné, les agences se réunissant fréquemment en amont des réunions pour veiller à ce que tous les points de vue soient connus et à ce que chaque partie puisse faire passer ses messages de manière optimale afin d'assurer le respect de toutes les exigences. L'Agence attend avec intérêt de discuter des propositions avancées dans le rapport intérimaire du groupe avec la Commission européenne, les États membres et les agences de l'UE.

2.3. Gestion budgétaire et financière

L'eu-LISA est financée par différentes sources de financement¹⁷. Les principales recettes proviennent de la subvention annuelle octroyée par l'autorité budgétaire de l'Union européenne, c'est-à-dire le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne¹⁸.

Dans le cadre de son rapport annuel, l'Agence publie ses taux d'exécution budgétaire et ses indicateurs de performance, qui contribueront éventuellement à souligner l'efficacité et l'efficience de la gestion de ses dépenses durant la période de référence.

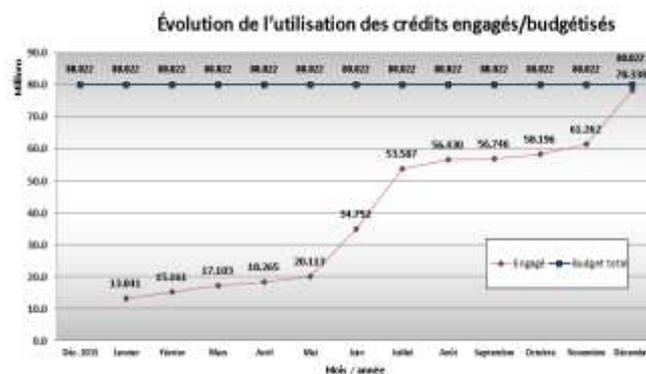
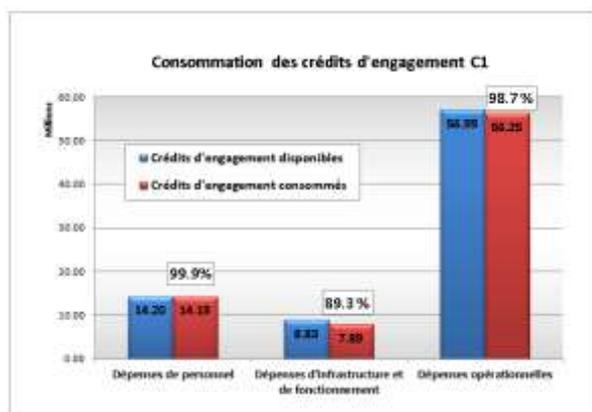
Exécution du budget 2016

En 2016, l'eu-LISA a géré un budget de 80,02 millions d'EUR provenant des subventions de l'Union européenne. L'Agence a atteint un taux d'exécution budgétaire élevé à la fin de l'exercice:

- 97,9 % des crédits d'engagement;
- 97,6 % des crédits de paiement, y compris le report des dépenses administratives de 2016 sur l'exercice 2017.

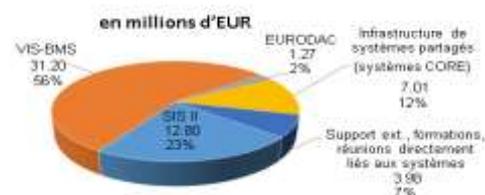
Exécution des crédits d'engagement

Les crédits d'engagement (C1) votés pour l'année 2016 ont été répartis entre les différents titres comme suit: 71,2 % ont été prévus pour le budget opérationnel (titre 3), 11 % pour les dépenses de fonctionnement et d'infrastructure (titre 2) et 17,8 % pour les dépenses de personnel (titre 1). Les graphiques suivants illustrent l'exécution du budget par titre à la fin de l'exercice.



S'agissant des dépenses opérationnelles (titre 3), en raison de la nature pluriannuelle des contrats utilisés pour soutenir les activités principales, 51,9 millions d'EUR de crédits d'engagement ouverts en 2016 ont été reportés automatiquement et seront payés en 2017 et au cours des prochaines années. Pour une ventilation détaillée, voir annexe II. Au total, 98,7 % du budget opérationnel, soit 56,99 millions d'EUR, ont été exécutés. Le graphique illustre la ventilation du budget opérationnel par chapitre.

Titre 3: crédits d'engagement exécutés



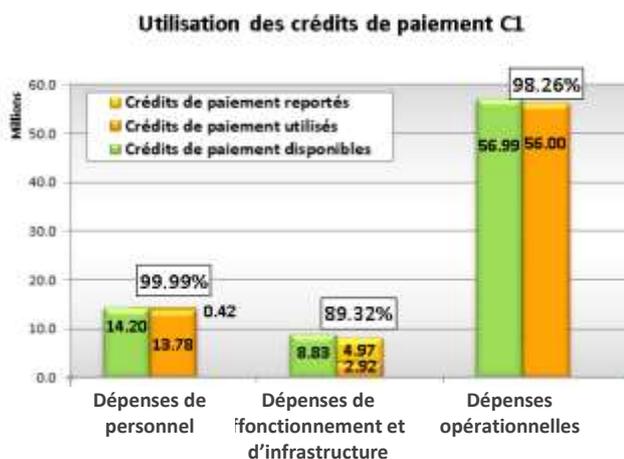
¹⁷ Article 32 du règlement fondateur de l'Agence.

¹⁸ Cette subvention renvoie aux crédits d'engagement (C1), qui sont des crédits d'engagement et de paiement (crédits votés de l'exercice budgétaire actuel).

Exécution des crédits de paiement

Le budget total voté pour les crédits de paiement s'élevait à 80,02 millions d'EUR.

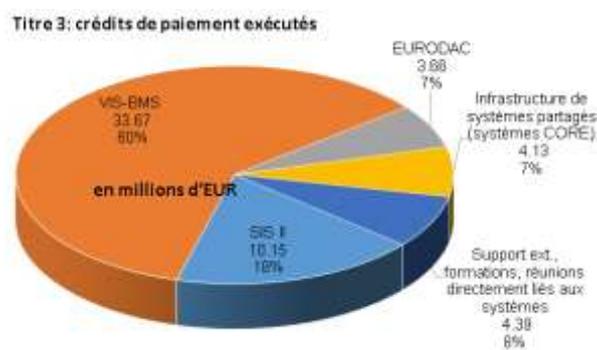
Fin 2016, l'exécution des crédits de paiement pour les crédits C1 atteignait 97,6 %, y compris le report des dépenses administratives en 2017. Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition du budget total par titre et l'utilisation globale des crédits de paiement au cours de l'exercice 2016.



Par ailleurs, 97,6 % des crédits de paiement de 2015 reportés sur l'exercice 2016 dans les dépenses administratives ont été exécutés.

Les crédits d'engagement du titre 1 (dépenses de personnel)¹⁹ s'élevant à 0,42 million d'EUR et du titre 2 (dépenses de fonctionnement et d'infrastructure) s'élevant à 4,97 millions d'EUR, non encore utilisés au moyen de paiements en 2016 et pour lesquels il existe un engagement légal valable, seront reportés sur l'exercice 2017 avec les crédits de paiement correspondants.

Dans le cadre du titre 3, la majeure partie des crédits de paiement a été consacrée au VIS/BMS. Le graphique ci-dessous illustre la ventilation des crédits de paiement exécutés pour le budget opérationnel.

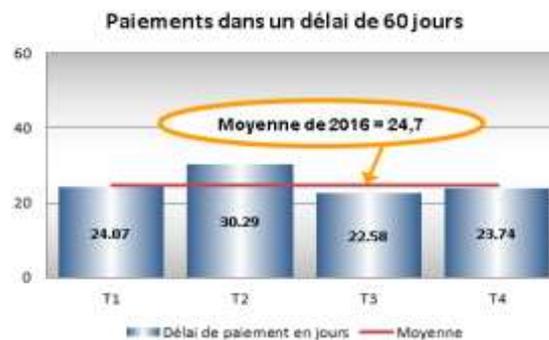
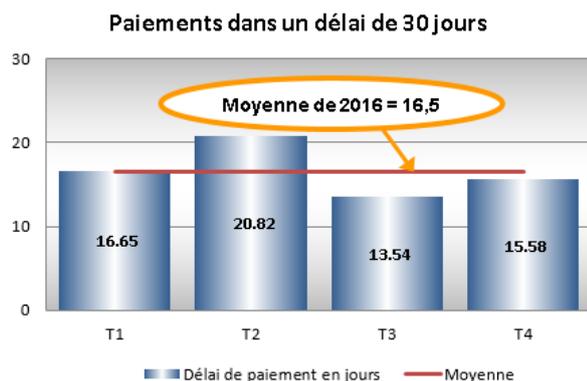


Indicateur de performance: délai de paiement

Un total de 2 886 opérations a été effectué en 2016, ce qui représente une augmentation de 16 % par rapport à 2015; 2 736 opérations avec un retard de paiement maximal de 30 jours, 32 paiements avec un retard de paiement maximal de 45 jours, 112 avec un retard de paiement maximal de 60 jours, 5 avec un retard de paiement maximal de 90 jours et 1 paiement avec un retard de paiement spécial de 36 jours.

Le délai de paiement moyen pour tous les types de paiements est resté bien inférieur au délai contractuel, avec un délai de paiement moyen pour les paiements à 30 jours de 16,5 jours et pour les paiements à 60 jours de 24,7 jours.

¹⁹ Les crédits d'engagement et de paiement relatifs aux rémunérations ne sont pas reportés.



De manière générale, 93,2 % de l'ensemble des opérations ont été payés dans les délais contractuels prescrits. Au total, 196 paiements ont été effectués hors délais, dont trois ont entraîné des intérêts de retard s'élevant à 1 539,32 EUR payés aux contractants.

Procédures de passation de marchés

En 2016, l'eu-LISA a attribué au total 320 contrats, dont 57 à la suite de procédures directes de passation de marchés lancées par l'Agence. Les 263 restants ont été attribués en tant que contrats/commandes spécifiques dans le cadre de contrats-cadres institutionnels ou déjà conclus avec l'eu-LISA. Les procédures négociées représentaient les procédures les plus couramment utilisées en 2016 (53 procédures pour des marchés de faible valeur), suivies par trois procédures ouvertes. Il convient de souligner que, en 2016, l'eu-LISA a signé deux contrats-cadres majeurs à la suite de procédures restreintes: 1) le maintien en bon état de fonctionnement du VIS/BMS — VIS/BMS pour un montant estimé de 194 450 000 EUR et 2) l'infrastructure commune partagée pour un montant estimé de 40 000 000 EUR.

2.4. Gestion des ressources humaines

Évolutions

En 2016, les activités de l'Agence dans le domaine de la gestion des ressources humaines ont essentiellement porté sur les objectifs fixés dans le programme de travail annuel pour 2016. Ces activités avaient pour but de garantir la mise en œuvre effective de la politique en matière de RH, du plan de formation annuel du personnel et d'un service efficace d'administration du personnel. Une attention particulière a été portée à la mise en œuvre d'un système transparent et équitable d'évaluation du personnel, garantissant que le recrutement et le maintien des effectifs correspondent aux objectifs fixés, promouvant la mission, la vision et les valeurs fondamentales de l'Agence et garantissant que ces objectifs sont les moteurs du développement de sa culture d'entreprise.

En janvier 2016, l'eu-LISA a adopté une stratégie en matière de RH, qui guidera ses activités dans le domaine de la gestion des ressources humaines jusqu'en 2020. Deux dispositions d'exécution²⁰ du statut des fonctionnaires et du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne ont été adoptées par l'eu-LISA en 2016. Ces dispositions renforcent le cadre juridique des travaux des ressources humaines, qui contient actuellement 39 règles. L'Agence a élaboré et adopté, au cours de l'année, une politique interne sur les fonctions sensibles ainsi que des orientations concernant l'application pratique de la procédure de renouvellement des contrats. Les préparatifs liés à l'élaboration du cadre de compétences se sont poursuivis en 2016, la priorité étant accordée aux compétences techniques. Les

²⁰ En 2016, l'eu-LISA a adopté les deux dispositions d'exécution suivantes: 1) sur le reclassement des agents temporaires et 2) sur le reclassement des agents contractuels.

travaux relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre de compétences se poursuivront en 2017.

L'Agence a continué de mettre l'accent sur l'élaboration des cadres appropriés de formation professionnelle pour le personnel et sur la recherche de solutions visant à permettre la participation à ces formations des membres du personnel qui travaillent en équipe, qui sont d'astreinte ou qui effectuent très fréquemment des voyages professionnels. Le chapitre suivant, consacré à l'apprentissage et au développement, contient de plus amples d'informations sur les formations.

Les travaux sur l'adaptation des exigences pour l'outil électronique de RH Allegro ont procédé à la phase d'élaboration et de test et le module de recrutement électronique. Les autres projets de développement d'Allegro ont, toutefois, été mis en attente en raison des difficultés à engager le gestionnaire de projets et de la décision de l'Agence de se connecter à SYSPER II, l'outil électronique de RH de la Commission européenne ouvert aux agences européennes. Les travaux du projet lié à ce système sont prévus pour 2017 et 2018. En octobre 2016, l'eu-LISA et le directeur général des RH de la Commission européenne ont signé un accord de niveau de service à cette fin.

Apprentissage et développement

Les résultats de l'analyse annuelle des besoins en formation pour l'année 2016 ont été pris en considération dans les formations proposées aux membres du personnel, l'accent étant mis sur le développement des compétences nécessaires et sur les formations techniques dispensées au personnel du département «Opérations». L'induction (programme d'intégration) a été élaborée et introduite à la fin de l'année 2016.

Les graphiques ci-dessous illustrent le nombre total de jours de formation et d'autres activités d'apprentissage organisées par l'eu-LISA (les deux sites et le bureau de liaison sont comptabilisés ensemble) ainsi que le nombre moyen de jours de formation par membre du personnel.

total jours de formation = 668,2

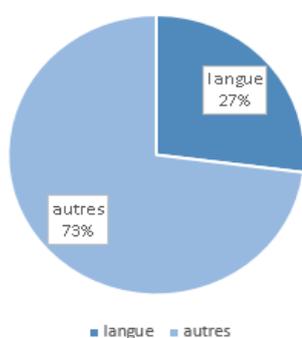


Figure 1: Jours de formation à l'eu-LISA en 2016

Moyenne des jours de formation par personne = 4,55

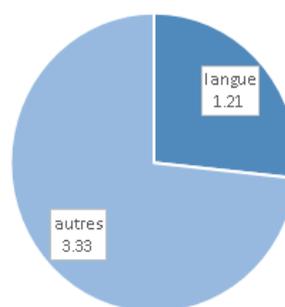


Figure 2: Répartition du nombre moyen de jours de formations par personne

En novembre 2016, une semaine de l'apprentissage offrant la possibilité de se familiariser avec les évolutions technologiques et l'approche innovante en matière d'apprentissage a été organisée, avec cinq ateliers et présentations, six conférences et 10 intervenants invités. Durant l'année, huit autres activités d'apprentissage ont eu lieu, au cours desquelles plusieurs méthodes d'apprentissage offrant aux membres du personnel plus de choix pour satisfaire leurs besoins d'apprentissage ont été présentées.

Les résultats des enquêtes de satisfaction réalisées au terme des formations indiquent une tendance positive en ce qui concerne l'évaluation par les membres du personnel de l'offre en matière d'apprentissage et de développement.

Figure 3: Comparaison du niveau de satisfaction du personnel concernant les formations en interne organisées en 2015 et 2016

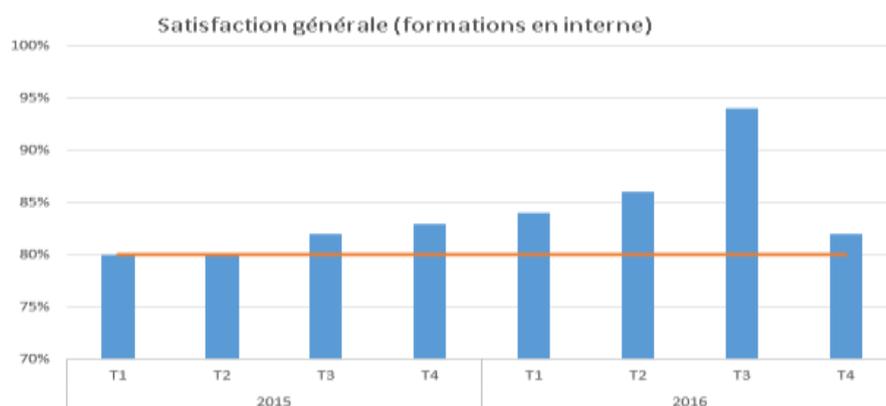


Tableau des effectifs

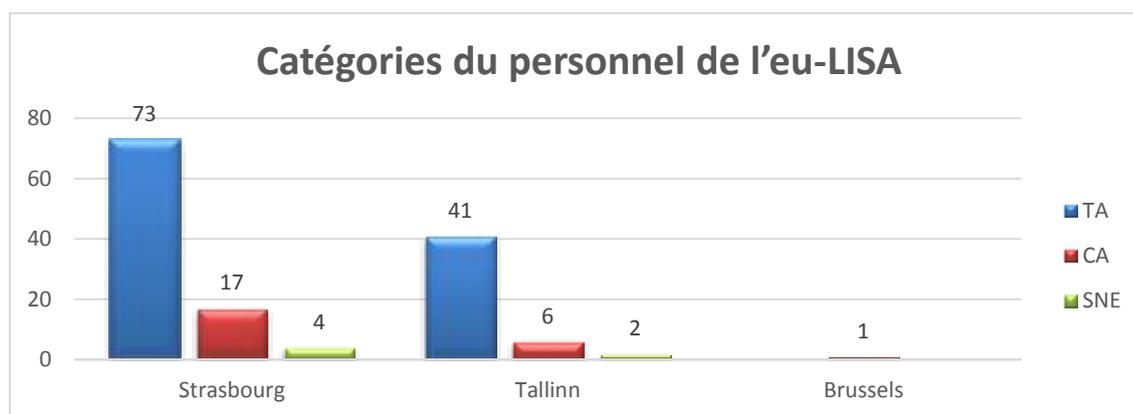
En 2016, l'ensemble du personnel de l'eu-LISA représentait 155 postes, dont 118 agents temporaires (AT), 29 agents contractuels (AC) et 8 experts nationaux détachés (END). À la fin de l'année, 144 postes étaient occupés. Des offres d'emploi ont été acceptées pour 3 postes tandis que 8 postes sont restés vacants. Certains de ces postes n'ont pas été pourvus en raison des coupes prévues en 2017.²¹

Le tableau des effectifs ne comporte pas les postes de fonctionnaires, ni le personnel de bureau classé AST/SC. Au total, le tableau des effectifs comptait 118 postes, soit 2 postes de moins par rapport à 2015 en raison de la réduction du personnel.

Le tableau des effectifs 2016 de l'eu-LISA est présenté à l'annexe IV.

En termes d'effectifs, fin décembre 2016, l'Agence comptait 144 membres du personnel à temps plein: 114 AT, 24 AC et six END, dont 73 AT, 17 AC et 4 END étaient employés à Strasbourg, 41 AT, 6 AC et 2 END travaillaient à Tallinn, et 1 AC travaillait au bureau de liaison de l'eu-LISA à Bruxelles. Le personnel de l'Agence représentait 21 nationalités. Les femmes et les hommes constituaient respectivement 28 % et 72 % des effectifs.

Le graphique ci-dessous présente le nombre de membres du personnel de l'eu-LISA par type de contrat et la ventilation entre les bureaux de l'Agence.



Strasbourg
Tallinn

Strasbourg
Tallinn

²¹ Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil «Programmation des ressources humaines et financières destinées aux organismes décentralisés pour 2014-2020», du 10.7.2013, COM (2013) 519 final.

Brussels	Bruxelles
TA	AT
CN	CN
SNE	END

Figure 4: Catégories du personnel de l'eu-LISA y compris les membres ayant accepté une offre d'emploi

L'Agence a également offert des possibilités de stage. À la fin de l'année 2016, cinq stagiaires étaient en poste à Tallinn.

Structure organisationnelle

Les modifications suivantes ont été apportées à la structure organisationnelle de l'eu-LISA en 2016 et ont affecté les effectifs:

- L'unité «Finances et achats» a été restructurée pour répondre à l'évolution des besoins et pour soutenir plus étroitement le département «Opérations».
- dans l'unité «Gestion et maintenance des applications», un sixième secteur a été créé en scindant le secteur «Sécurité interne et systèmes d'asile» en deux secteurs: «Sécurité interne» et «Systèmes d'asile». Des transferts internes ont eu lieu à la suite de ce changement.
- Un poste d'assistant à la communication interne dans l'unité «Coordination générale» a été transformé en un poste d'assistant à la gestion des documents et déplacé au sein du secteur «Services d'entreprise».

L'organigramme de l'eu-LISA est présenté à l'annexe III.

Indicateurs de performance dans le domaine des RH

L'Agence a arrêté des indicateurs de performance²² dans des domaines liés aux RH. Ils servent à mesurer le taux d'absentéisme, la rotation du personnel; l'indice de performance du personnel et l'engagement du personnel.

Le taux d'absentéisme se mesure en comparant le nombre total de jours d'absence sans certificat médical au nombre de jours d'absence avec un certificat médical. En 2016, le niveau de cet ICP était de 23 %, l'objectif étant de ne pas dépasser le seuil de 25 %. Même si la valeur de cet ICP était inférieure à celle de 2015, une légère augmentation a été observée s'agissant du nombre moyen de jours d'absence par membre du personnel qui s'est absenté sans certificat médical. Cette moyenne était de 2,82 jours par personne.

Le nombre de départs du personnel était d'environ 7,64 %, 11 employés ayant quitté l'organisation en 2016. Ce pourcentage est supérieur à l'objectif fixé pour l'ICP de rotation du personnel de 5 %. Le siège de l'Agence, à Tallinn, a été fortement touché par la rotation du personnel, dont le taux a atteint 16 %.

L'indice de performance du personnel correspondait à l'objectif fixé pour l'ICP, soit 100 % d'évaluations clôturées, plus de 10 % de performances maximales et moins de 5 % de faibles performances : il était de 2,7 % en ce qui concerne les performances du niveau I et de 59 % en ce qui concerne les performances des niveaux I et II. Aucun cas de faibles performances (niveau insatisfaisant) n'a été signalé.

L'engagement du personnel a été mesuré en évaluant le pourcentage de membres du personnel ayant répondu à

²² Indicateurs de performance internes de l'eu-LISA; ce document a été adopté par le conseil d'administration de l'eu-LISA le 15 mars 2015 (réf. 2015-042) tandis que la demande de modification des indicateurs clés de performance de l'Agence adressée au conseil d'administration (réf. 2016-127) date d'octobre 2016.

l'enquête de satisfaction du personnel. Cet ICP était de 81 % en 2016, la valeur cible ayant été fixée à 80 % ou plus.

Systèmes de repos compensatoire

L'Agence est tenue, conformément au point 28 de la décharge du Parlement: «Décharge 2011: performance, gestion financière et contrôle des agences de l'UE»²³ de communiquer le nombre de jours de congé qui ont été accordés pour chaque grade, dans le cadre du système d'horaires flexibles et de repos compensatoire.

Le système d'horaires flexibles constitue une forme de travail par défaut appliquée par analogie à l'eu-LISA conformément à la disposition d'exécution sur le temps de travail²⁴. Le mandat de l'Agence qui consiste à offrir ses services aux États membres sur une base continue (24 heures sur 24, sept jours sur sept) implique qu'une partie du personnel travaille en équipe ou soit d'astreinte. Les interventions sur les systèmes d'information gérés par l'Agence exigent de temps en temps que les travaux soient effectués en dehors des heures de bureau, y compris la nuit ou les jours fériés. Par conséquent, la compensation des heures supplémentaires, acquises dans le cadre du système d'horaires flexibles ou durant les interventions du personnel d'astreinte, ou pour des projets spécifiques, est une caractéristique inhérente du fonctionnement de l'Agence.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de jours de congé accordés en compensation des heures supplémentaires, ventilés par groupe de fonctions et grade des membres du personnel, et le nombre moyen de jours d'absence.

Groupe de fonctions et grade	Compensation des heures supplémentaires	Compensation des interventions du personnel d'astreinte	Compensation dans le cadre du système d'horaires flexibles
AD 05	1,8	2,1	84,8
AD 06	4,3	9,2	100,6
AD 07	16,3	3,3	147,9
AD 08	1,0	3,0	59,3
AD 09	0,5	0,0	62,5
AD 10	2,0	0,0	9,5
AD 11	0,0	0,0	25,0
AD 12	0,0	0,0	0,0
AD 13	0,0	0,0	0,0
AD 14	0,0	0,0	0,0
AD 15	0,0	0,0	0,0
AD 16	0,0	0,0	0,0
AST 01	0,0	0,0	0,0
AST 02	0,0	0,0	2,0
AST 03	7,5	1,5	13,5
AST 04	1,0	0,0	36,5
AST 05	1,5	0,0	22
AST 06	1,0	2,3	41,7
AST 07	0,0	0,0	26,0

²³ P7_TA(2013) 0134.

²⁴ Décision de la Commission C(2014)2502 du 15 avril 2014 relative au temps de travail, adoptée par le conseil d'administration de l'eu-LISA le 15 avril 2015.

AST 08	0,0	0,0	0,0
AST 09	0,0	0,0	0,0
AST 10	0,0	0,0	0,0
AST 11	0,0	0,0	0,0
Nombre total de jours	36,8	21,5	631,3
Nombre de personnes	21,0	17,0	79,0
Nombre moyen de jours de congé	6,7		
GFIII09	0	0	6,0
GFIV13	0	0	15,5
GFIV14	2,0	4,8	74,3
GFIV16	0	0	3,0
Nombre total de jours	2,0	4,8	98,8
Nombre de personnes	1,0	1,0	16,0
Nombre moyen de jours de congé	5,9		
END	0,5	61,5	34,5
Nombre total de jours	0,5	61,5	34,5
Nombre de personnes	1,0	4,0	6,0
Nombre moyen de jours de congé	5,0		
Nombre total de jours:	39,3	87,8	764,6
Nombre total de personnes:	23,0	22	101,0
Moyenne générale	6,48	3,99	7,57

Les graphiques ci-dessous illustrent le nombre de jours de repos accordés en compensation des heures supplémentaires et des interventions du personnel d'astreinte ainsi que le pourcentage qu'ils représentent.

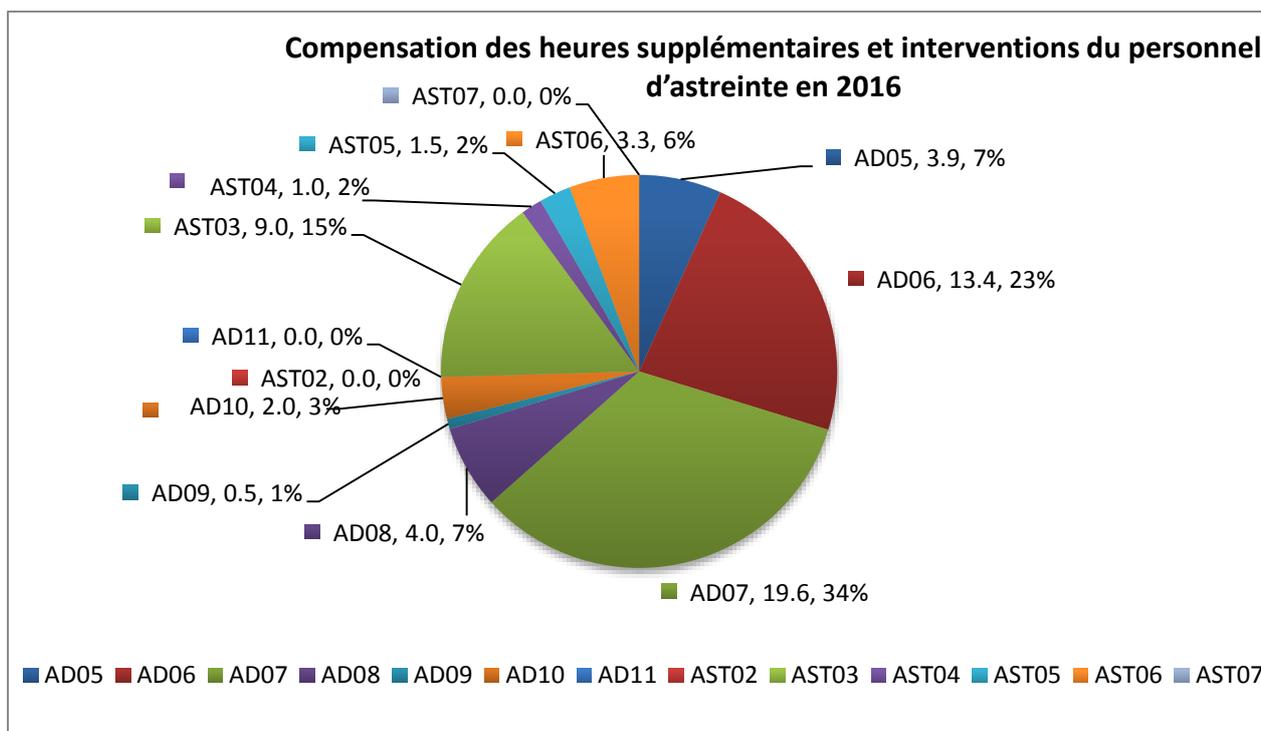


Figure 5: Pourcentage et nombre de jours de repos compensatoire des heures supplémentaires et des interventions des agents temporaires d'astreinte, ventilés par grade

AD05	AD05
AD06	AD06
AD07	AD07
AD08	AD08
AD09	AD09
AD10	AD10
AD11	AD11
AST03	AST03
AST04	AST04
AST05	AST05
AST06	AST06
AST07	AST07

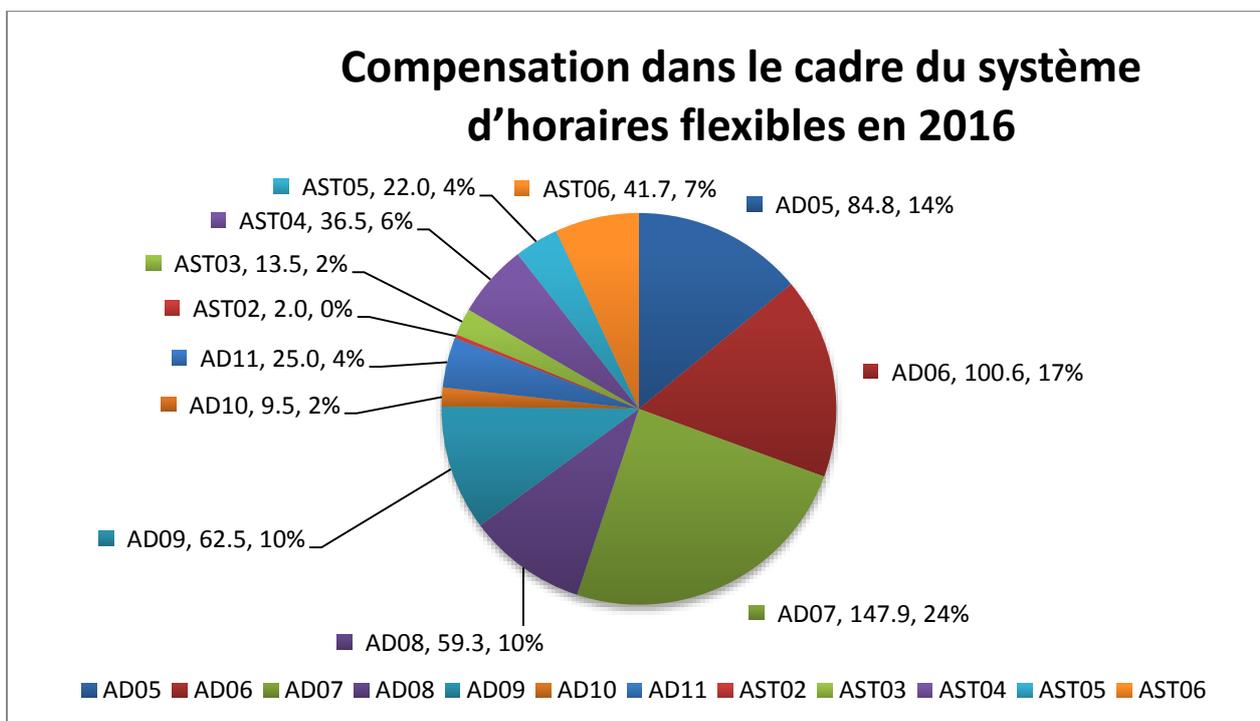


Figure 6: Pourcentage et nombre de jours de compensation accordés en 2016 aux agents temporaires ventilés par grade dans le cadre du système d'horaires flexibles

AD05	AD05
AD06	AD06
AD07	AD07
AD08	AD08
AD09	AD09
AD10	AD10

AD11	AD11
AST03	AST03
AST04	AST04
AST05	AST05
AST06	AST06
AST07	AST07

Description des résultats de l'exercice d'évaluation comparative

L'eu-LISA a entrepris son troisième exercice d'évaluation comparative afin de calculer la proportion de personnel administratif et opérationnel pour répondre aux exigences du règlement financier-cadre (RFC), qui dispose que toutes les agences effectuent un exercice d'évaluation comparative annuel pour justifier les dépenses administratives d'une manière plus structurée et transparente.

Cet exercice a été mené conformément à la méthode convenue par les chefs d'administration des agences européennes.

L'évaluation a été appliquée à l'ensemble des postes de l'eu-LISA, et pas uniquement aux postes d'agents temporaires figurant dans le tableau des effectifs.

La comparaison montre une légère diminution du nombre de postes administratifs, qui est passé de 17,75 % en 2015 à 15,91 % en 2016.

À l'inverse, la comparaison montre une légère augmentation du pourcentage de postes opérationnels, qui est passé de 69,93 % en 2015 à 73,28 % en 2016. Les effectifs dans les différentes sous-catégories de postes se présentaient comme suit: les postes de type Opérationnel général sont passés de 49,43 % en 2015 à 60,74 % en 2016, les postes de type Gestion du programme sont passés de 12,10 % en 2015 à 4,53 % en 2016 tandis que le pourcentage de postes de type Coordination opérationnelle aux échelons supérieurs est resté à un niveau similaire (8,4 % en 2015 contre 8,01 % en 2016).

La comparaison montre également une légère diminution du nombre et du pourcentage de postes de type neutre (12,32 % en 2015 contre 10,81 % en 2016), qui s'est produite à la suite du recrutement d'agents contractuels supplémentaires au sein du département «Opérations» de l'eu-LISA, réduisant ainsi le pourcentage des postes de type Soutien administratif et Neutre et de type Coordination. Par ailleurs, en 2016, la réduction des effectifs a touché les postes de type Soutien administratif.

Les pourcentages de postes administratifs (15,91 %) et de postes de type Administratif et Coordination (19,02 %), et les postes opérationnels et neutres, combinés en tant que proportions du nombre total de postes, illustrent la grande efficacité des effectifs de l'eu-LISA.

En contrepartie, une proportion plus élevée de postes de type Soutien administratif a été appliquée au soutien externe, comme le montre l'évaluation comparative des prestataires de services externes (intra-muros). Il conviendra de maintenir cet équilibre tant que le nombre de postes opérationnels et de projets de l'Agence nécessitant un appui technologique pour réduire l'exécution et le traitement manuels des tâches administratives ira croissant.

Les résultats de l'évaluation comparative de 2016 sont présentés dans les tableaux de l'annexe IV:

- le premier tableau de l'annexe IV présente le tableau des effectifs de l'eu-LISA;
- le deuxième tableau présente les niveaux auxquels les rôles essentiels repris par la Commission européenne pour l'évaluation comparative des fonctions clés sont représentés à l'eu-LISA;
- le troisième tableau présente, à titre indicatif, la comparaison des résultats des exercices d'évaluation comparative réalisés en 2015 et 2016 tant pour les membres du personnel que pour les prestataires de services externes (intra-muros).

2.5. Évaluation par la direction

Les normes de contrôle interne (NCI) de l'Agence [telles que mentionnées à l'article 30, à l'article 44, paragraphe 2, et à l'article 47, paragraphe 1, point b), du règlement financier de l'Agence], ont été officiellement adoptées par le conseil d'administration le 15 juin 2014 dans le cadre d'une procédure écrite alors qu'elles avaient déjà été mises en œuvre en 2013. Les seize normes de contrôle individuelles s'articulent autour de six domaines principaux: 1) mission et valeurs, 2) ressources humaines, 3) processus de planification et de gestion des risques, 4) opérations et activités de contrôle, 5) information et rapports financiers et 6) évaluation et audit. Un coordinateur du contrôle interne a été officiellement désigné par le directeur exécutif. Le système de contrôle interne de l'Agence intègre l'ensemble des seize NCI adoptées par l'eu-LISA. Il crée ainsi un cadre de contrôle interne général et offre à la direction l'assurance d'atteindre les objectifs avec de solides freins et contrepoids financiers et opérationnels en place. Ce cadre fait l'objet d'une surveillance régulière pour veiller au fonctionnement efficace des contrôles en place.

Les mesures envisagées en 2016 avaient pour objectif d'assurer une bonne répartition entre les différents domaines de contrôle interne, conformément aux normes. Outre la mise en œuvre d'activités plutôt classiques en ce qui concerne les contrôles internes, comme la mise à jour de la définition des missions par les différentes entités de l'Agence ou les procédures de mise en œuvre liées à la gestion du personnel (par exemple, exercices d'évaluation et plans de formation individuels), le registre 2016 des NCI prévoyait également des mesures destinées à renforcer le cadre de l'année précédente. Un bon exemple en est l'activité visant à mettre œuvre une proposition/feuille de route initiale pour établir un système de gestion de la qualité au sein de l'eu-LISA, qui a été réalisée avec succès.

La gestion et le contrôle financiers de l'Agence reposent sur des processus de base pour les domaines de la passation de marchés (de l'évaluation des besoins à la sélection des fournisseurs, suivie d'une décision d'attribution), l'exécution budgétaire (de l'établissement de l'engagement financier au paiement, à la surveillance des contrats et aux recouvrements) et la gestion budgétaire, qui constituent la base d'une bonne gestion financière.

S'agissant du contrôle ex ante, la régularité, la conformité et la bonne gestion financière de chaque opération sont contrôlées. Dans les circuits financiers appliqués au sein de l'Agence, les fonctions de contrôle et d'autorisation sont exercées par plusieurs personnes, en respectant les bonnes pratiques d'une gestion financière saine. Les contrôles ex post n'étant pas obligatoires conformément au règlement financier et n'ayant pas été considérés comme manquants durant, par exemple, l'analyse des risques de l'Agence, ceux-ci n'ont pas encore été mis en œuvre au sein de l'organisation.

Depuis 2013, l'eu-LISA a mis en place une procédure et un registre visant à consigner les exceptions et les cas de non-conformité. Au total, 30 exceptions et cas de non-conformité ont été consignés en 2016. Par ailleurs, en 2016, aucun cas de fraude ni de perte d'actifs n'a été détecté à l'Agence.

2.6. Tâches d'exécution budgétaire confiées à d'autres services et entités

Sans objet.

2.7. Évaluation des résultats d'audit durant la période de référence

2.7.1. Service d'audit interne

EN 2016, le service d'audit interne de la Commission européenne (SAI) a réalisé deux audits d'assurance. L'Agence, en concertation avec le SAI, a mis en place des plans d'action en réponse aux conclusions et aux recommandations des audits. Le sujet et les conclusions des audits sont présentés ci-dessous.

Audit sur les opérations informatiques de l'eu-LISA²⁵

L'objectif de l'audit était d'évaluer l'adéquation de la conception ainsi que l'efficacité et l'efficacité du système de contrôle interne en ce qui concerne la gestion opérationnelle des systèmes d'information confiés à l'eu-LISA.

De manière générale, l'audit a confirmé que la conception et la mise en œuvre pratique des processus d'ITSM de l'eu-LISA sont efficaces lorsqu'il s'agit de garantir que l'eu-LISA exploite les systèmes informatiques du SIS II, du VIS et d'Eurodac de manière à permettre l'échange continu et ininterrompu de données entre les autorités nationales qui les utilisent.

Bien que l'audit n'ait décelé aucun point réellement critique en ce qui concerne la gestion opérationnelle des systèmes d'information, le SAI estime qu'il y a lieu d'améliorer l'efficacité des processus connexes. Le SAI a formulé cinq recommandations, toutes qualifiées d'«importantes», relatives à des améliorations, en particulier des procédures, comme la procédure de gestion du changement et la procédure de gestion du niveau de service, notamment à l'élaboration de rapports sur les indicateurs définis de niveau de service et les ICP pour les procédures.

Audit sur la planification et l'affectation du personnel, l'évaluation des performances et la promotion, et la formation au sein de l'eu-LISA²⁶

L'objectif de l'audit était d'évaluer l'adéquation de la conception ainsi que l'efficacité et l'efficacité du système de contrôle interne mis en place par l'eu-LISA pour gérer ses ressources humaines. L'audit a également évalué la conformité juridique et réglementaire de l'Agence vis-à-vis de dispositions spécifiques du cadre réglementaire en vigueur

Le SAI conclut que la procédure de gestion des ressources humaines de l'eu-LISA comporte encore des lacunes; certains éléments, en particulier, ne sont pas pleinement conformes aux aspects procéduraux des dispositions d'exécution et aux lignes directrices internes de l'Agence. Le SAI a présenté deux conclusions qualifiées de «très importantes» et deux conclusions qualifiées d'«importantes». Les conclusions qualifiées de «très importantes» sont liées aux procédures d'évaluation des performances et de promotion, au respect des procédures, à la tenue exacte des dossiers personnels ainsi qu'à la gestion et à la planification des RH. Un plan d'action a été établi pour assurer un suivi adéquat de toutes les conclusions. Le plan a été décidé avec le SAI; au moment de rédiger le présent rapport, il est en cours de mise en œuvre.

²⁵ Rapport final d'audit sur les opérations informatiques de l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (Ares (2016)3501586 — 15/07/2017).

²⁶ Rapport final d'audit sur la planification et l'affectation du personnel, l'évaluation des performances et la promotion, et la formation au sein de l'eu-LISA (Ares (2016)7043332 — 19/12/2016).

2.7.2. Structure d'audit interne

En 2016, la structure d'audit interne de l'eu-LISA a réalisé trois audits d'assurance. Le sujet et les conclusions des audits sont présentés ci-dessous.

Audit sur la conception du système de contrôle interne concernant l'accord de délégation pour les frontières intelligentes²⁷

L'audit avait pour objectif de réaliser une évaluation indépendante et de fournir au directeur exécutif ainsi qu'au conseil d'administration une opinion d'audit sur l'adéquation de la conception du système de contrôle interne que l'Agence a mis en place pour mettre en œuvre les tâches nécessaires à l'exécution de la phase d'essai du projet pilote sur les frontières intelligentes.

Sur la base des résultats de l'audit, comme décrit ci-dessus dans la section consacrée à l'objectif et au champ d'application, la structure d'audit interne a estimé que, au 23 mai 2016, la conception du système de contrôle interne mis en place par l'eu-LISA en vue de la mise en œuvre de l'accord de délégation était adéquate.

Audit sur le projet de reconstruction du site de l'Agence à Strasbourg²⁸

L'audit avait pour objectif de réaliser une évaluation et de fournir au directeur exécutif ainsi qu'au conseil d'administration une assurance indépendante sur l'efficacité et l'efficacité des contrôles internes mis en place en vue de la mise en œuvre du projet de reconstruction du site de l'Agence à Strasbourg.

En l'absence des documents nécessaires relatifs au projet (c'est-à-dire le plan du projet et le rapport sur l'état d'avancement du projet), la structure d'audit interne n'a pas été en mesure de fournir une assurance raisonnable quant à l'efficacité et l'efficacité du système de contrôle interne mis en place dans le cadre de ce projet. Néanmoins, en analysant les données financières et contractuelles présentes dans les circuits financiers de l'Agence relatives à la mise en œuvre du contrat de reconstruction, la structure d'audit interne a noté un faible taux de progression des travaux (c'est-à-dire 9 %) à la date du 30 juin 2016 (c'est-à-dire à mi-parcours). La structure d'audit interne a formulé une recommandation qualifiée de «très importante» et deux recommandations qualifiées d'«importantes». La conclusion qualifiée de «très importante» concerne l'organisation de la gestion du contrat et du projet qui a été mise en place. Un plan d'action a été établi pour assurer un suivi adéquat de toutes les conclusions.

Rapport final d'audit sur la gestion des projets informatiques²⁹

L'audit avait pour objectif de réaliser une évaluation et de fournir au directeur exécutif ainsi qu'au conseil d'administration une assurance indépendante quant à l'adéquation et à l'efficacité du processus de gestion des projets informatiques.

La structure d'audit interne prend acte du déploiement initial du processus de gestion du projet et des plans d'amélioration annoncés en octobre 2014. Cependant, la structure d'audit interne est d'avis que le processus de gestion du projet a cruellement besoin d'être révisé et amélioré. La révision devrait, entre autres éléments, comporter une réflexion sur la responsabilité, les effectifs, les outils, le soutien et la supervision appropriés. La structure d'audit interne a formulé deux recommandations qualifiées de «très importantes». Ces recommandations portent sur l'achèvement, la maintenance et l'amélioration continue du processus de gestion du projet, sur l'estimation des coûts du projet et sur la négociation des prix avec les contractants. Au moment de la rédaction du

²⁷ Rapport final d'audit sur la conception du système de contrôle interne concernant l'accord de délégation pour les frontières intelligentes (IAC/06/2016).

²⁸ Rapport final d'audit sur le projet de reconstruction du site de l'Agence à Strasbourg (IAC/11/2016).

²⁹ Rapport final d'audit sur la gestion des projets informatiques (IAC/02/2017).

présent rapport, un plan d'action avait été établi et faisait l'objet d'un examen par les parties prenantes internes concernées.

2.7.3. Cour des comptes européenne

En 2016, la Cour des comptes européenne a clôturé son audit des comptes annuels de l'eu-LISA pour l'exercice financier 2015.³⁰ La Cour a contrôlé:

- 1) les comptes annuels de l'Agence, qui comprennent les états financiers³¹ et les rapports sur l'exécution du budget³² pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015;
- 2) la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes à ces comptes.

La Cour estime que les comptes annuels de l'Agence présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2015 ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission européenne.

La Cour estime que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

La Cour a formulé cinq commentaires qui **ne remettent pas en cause les opinions susmentionnées**. Ces commentaires portaient sur:

- la conclusion d'un contrat-cadre qui ne précise pas les services requis;
- un contrat-cadre pour des services de formation qui ne précise pas que les services de passation de marchés doivent être conformes aux dispositions pertinentes du règlement financier de l'Agence;
- un appel à manifestation d'intérêt et la présélection de candidats en vue de la participation à une procédure négociée, d'une valeur estimée à 20 millions d'euros, ont eu lieu sans une délégation officielle par l'ordonnateur;
- en ce qui concerne le titre II du budget, crédits engagés reportés, dont le montant s'élevait à 9 millions d'euros, soit 50 % du total des crédits engagés (en 2014, le montant s'élevait à 15 millions d'euros, soit 87 %); ces reports concernent principalement un important contrat pour l'agrandissement du bâtiment de Strasbourg (4,6 millions d'euros) ainsi que des services fournis au titre de cadres pluriannuels;
- les pays associés à l'espace Schengen qui ne contribuent pas encore aux activités (salaires et autres dépenses administratives) visées aux titres I et II du budget de l'Agence.

L'Agence a assuré un suivi adéquat de toutes les conclusions. Il convient également de noter que le suivi apporté à certaines conclusions échappe au contrôle de l'eu-LISA.

³⁰ le rapport sur les comptes annuels de l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) pour l'exercice financier 2015 ainsi que la réponse de l'Agence.

³¹ Ceux-ci comprennent le bilan et le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation de l'actif net et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

³² Ces rapports comprennent le compte de résultat de l'exécution budgétaire et son annexe.

2.8. Suivi des recommandations et des plans d'action des audits

La structure d'audit interne de l'Agence assure le contrôle et le suivi réguliers de l'état d'avancement des plans d'action que l'eu-LISA a mis en place à la suite des différentes recommandations d'audit.

Sont incluses toutes les recommandations d'audit ouvertes au 31 décembre 2016 qui ont été qualifiées de «critiques» ou de «très importantes» et qui ont été formulées par les auditeurs suivants:

- les services d'audit interne de la Commission européenne;
- la structure d'audit interne de l'eu-LISA;
- la Cour des comptes européenne.

Le présent rapport indique les résultats du contrôle (statut des plans d'action, d'après la direction et les responsables des actions) et du suivi assurés par les auditeurs. Pour confirmer la clôture (rubrique intitulée «Clôturées» dans le tableau récapitulatif ci-dessous), le SAI et la structure d'audit interne ont assuré le suivi annuel des plans d'action dont le statut est «mis en œuvre» (évaluation par les auditeurs des éléments fournis et collectés).

Au 31 décembre 2016, 22 recommandations d'audit étaient qualifiées de «très importantes». Parmi celles-ci, 10 recommandations d'audit ont été formulées récemment³³ et sont qualifiées de «nouvelles». Aucune question critique n'était ouverte.

Le SAI a clôturé quatre recommandations qualifiées de «très importantes» dont il avait assuré le suivi³⁴; ces recommandations avaient été formulées à la suite de l'examen limité, par le SAI, de la mise en œuvre des normes de contrôle interne au sein de l'eu-LISA en 2015. Une recommandation qualifiée de «très importante» reste ouverte. Il convient de noter qu'une action corrective est en cours; elle devrait être menée à son terme d'ici à la fin de l'année 2017 et non pas, comme prévu initialement, au plus tard en novembre 2015.

La structure d'audit interne a clôturé une recommandation qualifiée de «très importante»³⁵ dont elle avait assuré le suivi³⁶; cette recommandation avait été formulée à la suite de l'audit sur la gestion des contrats réalisé par la structure d'audit interne. Une recommandation qualifiée de «très importante»³⁷ reste ouverte, le délai ayant été étendu du 30 juin 2016 au 30 juin 2017. Une autre recommandation qualifiée de «très importante»³⁸ reste ouverte le temps d'une nouvelle période de suivi.

La CCE a assuré le suivi³⁹ des observations formulées au cours des années précédentes et trois recommandations qualifiées de «très importantes»⁴⁰ ont été clôturées (ou n'étaient pas applicables). Bien que le statut d'une recommandation qualifiée de «très importante»⁴¹ était «mis en œuvre» la recommandation reste «en cours»,

³³ Le 17 janvier 2017, l'Agence a reçu deux recommandations d'audit qualifiées de «très importantes», qui font suite à l'audit sur le processus de gestion des projets informatiques réalisé par la structure d'audit interne en 2016.

³⁴ Note concernant l'audit de suivi du SAI sur les recommandations en suspens formulées à la suite de l'examen limité par le SAI de la mise en œuvre des normes de contrôle interne au sein de l'eu-LISA (Ares(2017)444132 — 27/01/2017).

³⁵ Note de service de la structure d'audit interne sur les résultats du suivi (IAC/05/2017).

³⁶ Rec ID#2015100925: 1.2.2 la gouvernance des contrats.

³⁷ Rec ID#2015100924: 1.2.1 — la définition et l'organisation de la gestion des contrats.

³⁸ Rec ID#201404295: l'Agence, se fondant sur le résultat d'une évaluation des risques, notamment d'une évaluation des risques de fraude, devrait mettre en place sans délai ce qui suit: une procédure d'enregistrement des exceptions pour veiller à ce que tous les cas de dérogation aux contrôles ou d'écarts par rapport aux processus et procédures établis soient rapportés, justifiés, dûment approuvés avant l'adoption de toute mesure et consignés dans un registre spécial.

³⁹ Rapport sur les comptes annuels de l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) pour l'exercice financier 2015 ainsi que la réponse de l'Agence.

⁴⁰ Rec ID# 201410307: 14: contrôles internes, rec ID#2015103029: 12: gestion budgétaire et rec ID#2015103030: 13: gestion budgétaire.

⁴¹ Rec ID#201410308: contribution des pays associés Conformément au règlement fondateur de l'Agence, les pays associés à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et des mesures relatives à Eurodac doivent contribuer au budget de l'Agence; Même si les pays associés à l'espace Schengen utilisaient les systèmes gérés par l'Agence, en 2013 les négociations de la Commission étaient toujours en cours.

conformément à ce que la direction de l'eu-LISA a déclaré.

Tableau récapitulatif

Recommandations du SAI, de la structure d'audit interne et de la CCE* par catégorie	Total	Nouvelle	Mise en œuvre	En cours	Clôturée	En souffrance
Critique ^a	0	0	0	0	0	0
Très importante ^b	22	10	9	0	8	3
Total	22	10	9	0	8	3

Critique^a: faiblesse fondamentale dans le processus contrôlé qui porte préjudice au niveau de l'entité.

Très importante^b: faiblesse fondamentale dans le processus contrôlé qui porte préjudice à l'ensemble du processus.

Remarque: à des fins de suivi, les recommandations formulées par la CCE sont qualifiées de «très importantes».

Légende des intitulés du tableau ci-dessus:

Fusionnée: l'auditeur a fusionné la recommandation avec une recommandation similaire.

Clôturée: l'auditeur a officiellement clos la question.

Mise en œuvre: affirmation du destinataire de la recommandation. La question est prête pour un suivi par l'auditeur en vue de la clôture.

En cours: la mise en œuvre se poursuit comme prévu. Délai non encore échu ou nouveau plan d'action/délai convenu avec l'auditeur.

En souffrance: la recommandation n'a pas été mise en œuvre dans les délais convenus.

Nouvelle: des plans d'action sont mis en place ou la mise en œuvre vient de commencer dans le cas de recommandations formulées dans un délai de six mois à compter de la date de référence.

2.9. Suivi des observations de l'autorité de décharge

Au moment de la préparation du présent rapport, seule la procédure de décharge pour 2015 était terminée, alors que la procédure pour 2016 était toujours en cours. Le tableau ci-dessous fournit des informations concernant les actions menées par l'Agence pour remédier aux observations de l'autorité de décharge pour 2015.

Domaine	Remarque	Mise à jour de l'eu-LISA
Fiabilité des comptes	Salue les conclusions de la Cour des comptes selon lesquelles les comptes annuels de l'eu-LISA présentent fidèlement la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2015 et ses opérations sont légales et régulières.	
Gestion budgétaire et financière	Salue les améliorations en matière de planification et de suivi budgétaires; constate que le niveau d'exécution du budget était supérieur à 99 % pour les crédits d'engagement et de paiement.	
Procédures de passation de marchés et de recrutement	Déplore que l'Agence ait sous-traité la passation des marchés de services à une partie tierce sans s'assurer qu'elle agissait conformément au règlement financier de l'Union; déplore qu'un appel à manifestation d'intérêt en vue de la participation à une procédure négociée ait eu lieu sans une délégation de l'ordonnateur; déplore que l'Agence ait conclu des accords contractuels ou ait participé à des négociations avec un seul contractant sans définir précisément les services requis; reconnaît que l'Agence a agi conformément à son règlement financier; demande, cependant, que, compte tenu des sommes très importantes intervenant dans l'élaboration et la maintenance de systèmes JAI et des risques connexes, l'Agence respecte pleinement le règlement financier de l'Union.	Aucun appel à manifestation d'intérêt n'a été organisé sans une délégation de l'ordonnateur. La procédure visée était un examen préalable du marché. Toutes les activités relatives à la passation des marchés ont été réalisées conformément au règlement financier. L'Agence a conclu un contrat-cadre pour des services de formation. Aucune négociation directe n'est menée, pour autant que l'objet du contrat soit différent. L'Agence manque de personnel pour organiser les formations nécessaires. Par conséquent, elle s'adjoint les services d'un contractant pour étudier le marché sur la base de demandes spécifiques et pour fournir la meilleure solution.
	Salue les efforts visant à maintenir les systèmes JAI alignés sur l'évolution des priorités politiques et les événements imprévus tout au long de l'année; reconnaît l'importance croissante de l'Agence en ce qui concerne le fonctionnement de l'espace Schengen; invite l'Agence à contrôler étroitement ses ressources humaines et financières et, le cas échéant, à présenter en temps utile des demandes justifiées d'ajustement.	L'Agence est insuffisamment dotée en effectifs, si l'on compare les ressources humaines disponibles aux tâches qui ont été assignées à l'Agence. Par conséquent, l'eu-LISA demandera des postes supplémentaires d'agents contractuels pour 2018 et espère que le Parlement européen accueillera favorablement cette demande.
Gouvernance d'entreprise	Encourage l'Agence à élaborer des ICP appropriés reflétant mieux les effets et les incidences de ses actions sur le maintien de la sécurité au sein de l'UE, sur le contrôle des frontières extérieures de l'UE et sur la gestion des flux migratoires.	L'Agence est en train de finaliser l'ensemble révisé des indicateurs de performance internes, qui devrait être adopté par le conseil d'administration en 2017.

Partie II b) Évaluations externes

Au moment de la rédaction du présent rapport (janvier 2017), l'Agence faisait l'objet d'une évaluation externe, conformément à l'article 31 du règlement (UE) n° 1077/2011.

L'évaluation a porté sur la manière dont l'eu-LISA a rempli son mandat, tel que défini dans le règlement fondateur de l'Agence; quatre domaines ont été examinés: l'efficacité, l'efficacit , la valeur ajout e et la coh rence. L' valuation a  galement port  sur la contribution de l'Agence   la cr ation d'un environnement de l'information coordonn , efficace et coh rent pour la gestion des syst mes d'information   grande  chelle  tayant la mise en  uvre des politiques en mati re de justice et d'affaires int rieures.

L' valuation a  t  men e   bien. La conclusion de l' valuation est que l'Agence s'acquitt  efficacement de son mandat. L' valuation fournit  galement des pistes pour am liorer le fonctionnement de l'Agence et recense les possibilit s d' largir son mandat.

Quelques points saillants du rapport/de l' valuation:

- de mani re g n rale, l'Agence a atteint son objectif,   savoir assurer de mani re efficace la gestion op rationnelle des trois syst mes d'information qui lui sont confi s;
- bien que la structure organisationnelle et les proc dures internes soient encore en pleine  volution, elles sont correctement structur es et d crites. L'Agence a su trouver des solutions pour s'acquitter des t ches qui lui incombent. C'est ce qu'ont r v l , en particulier, les  tudes de cas consacr es   diff rents projets (par exemple, le projet pilote sur les fronti res intelligentes et l' tude des services communs partag s);
- de mani re g n rale, l'Agence a respect  la r partition claire des r les et des responsabilit s aux niveaux national et europ en en ce qui concerne son activit  principale,   savoir la gestion de syst mes d'information   grande  chelle;
- les activit s de l'eu-LISA sont g n ralement conformes aux strat gies et cadres d'action pertinents dans le domaine de la justice et des affaires int rieures;
- l'Agence a  labor  une strat gie de coop ration coh rente visant   engager le dialogue avec les diff rentes parties prenantes de fa on structur e   travers l'adoption de sa strat gie de gestion des parties prenantes;
- l' tablissement d'une autorit  de gestion unique assumant la gestion op rationnelle des trois syst mes d'information cr e par nature un niveau  lev  de valeur ajout e, dans la mesure o  l'Agence exerce sa mission de mani re efficace et efficiente. La valeur ajout e finale de l'eu-LISA d pend donc fortement et logiquement de sa capacit    accomplir sa mission principale de mani re efficace et efficiente;
- de mani re g n rale, l' valuation a relev  une tendance positive en ce qui concerne le niveau de participation et de communication avec les parties prenantes au niveau national.

Partie III. Évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne

3.1. Gestion des risques

L'Agence respecte un cadre de gestion des risques exhaustif qui comprend la collecte, l'évaluation et le classement par ordre de priorité des risques sur une base annuelle, ainsi que l'organisation d'un atelier de gestion des risques d'entreprise qui a lieu au quatrième trimestre de chaque année. Lors de cet atelier, les responsables des risques ainsi que les stratégies et réponses aux risques sont déterminés. Le résultat est documenté dans le plan annuel de réponse aux risques d'entreprise, dont la validité s'étend jusqu'au prochain atelier annuel, qui définit également les modalités de l'échange en matière de suivi des risques entre les responsables des risques et le responsable de la gouvernance d'entreprise et de la gestion des risques.

Au total, six risques d'entreprise ont été répertoriés et traités en 2016 dans le cadre du plan de réponse aux risques d'entreprise de l'Agence. Ces risques portaient sur les effets possibles d'un manque de ressources et d'outils permettant d'assurer une gestion efficace et efficiente de bout en bout du cycle de vie des systèmes; les contraintes à court et moyen terme ayant une incidence négative sur la mise en œuvre de la stratégie technologique de l'eu-LISA; l'augmentation du personnel externe qui manquait d'un contrôle et d'une intégration efficaces et qui pourrait se transformer en solution à long terme; la complexité et l'ampleur des contrats relatifs à l'activité principale qui affectent la bonne exécution du budget; ainsi que l'environnement dynamique et complexe susceptible de gêner l'Agence dans l'accomplissement de sa mission.

S'agissant de ces risques, 15 mesures individuelles ont été élaborées en collaboration avec les responsables des risques désignés, dont 11 ont été mises en œuvre à la fin de l'année pour atténuer suffisamment les risques répertoriés et leur incidence sur l'organisation. Afin de réduire au minimum les risques de fraude, des procédures pertinentes sur le cadre éthique de l'Agence ont été élaborées, mises à jour, communiquées et mises à la disposition du personnel. Des formations sont organisées sur une base annuelle pour sensibiliser le personnel aux risques. Pour plus d'informations sur les six risques d'entreprise, veuillez consulter l'annexe VII.

3.2. Respect et efficacité des normes de contrôle interne

L'ensemble des 16 normes de contrôle interne approuvées de l'eu-LISA ont été appliquées et intégrées d'une manière équilibrée aux tâches fixées dans le programme de travail annuel 2016 de l'Agence. En 2016, les 16 normes de contrôle interne ont été détaillées en 126 mesures individuelles, destinées aux membres du personnel pertinents de l'organisation. Si l'on examine les mesures adoptées en 2016 pour assurer et préserver le respect des normes de contrôle interne de l'Agence, il peut être constaté que le contrôle interne est suffisamment établi au sein de l'eu-LISA. Plusieurs actions ont été mises en œuvre, démontrant ainsi la volonté de l'eu-LISA d'appliquer les principes de bonne gouvernance. Pour 2017, le spectre et la portée des mesures de mise en conformité seront mis à jour sur la base des conseils fournis par l'ordonnateur et des conclusions de réunions conjointes entre le coordinateur du contrôle interne, les dirigeants de l'eu-LISA et le personnel assumant des fonctions liées aux NCI.

Le poste de coordinateur du contrôle interne a été créé (sous la direction du chef du secteur de la gouvernance d'entreprise) pour soutenir la mise en œuvre efficace et efficiente des NCI à l'eu-LISA en créant un point de contact chargé de fournir des informations, d'effectuer un travail de sensibilisation, d'assurer un suivi et d'établir des rapports. S'appuyant sur les exercices de suivi réalisés chaque trimestre avec les dirigeants et le personnel assumant des fonctions liées aux NCI, le coordinateur du contrôle interne a, en 2016, continuellement rendu compte au directeur exécutif de la situation et des progrès concernant le respect des NCI au sein de l'eu-LISA. Pour faciliter les efforts de l'Agence visant à créer un système efficient et efficace de contrôle interne, le coordinateur du contrôle

interne a réalisé en 2016 un exercice d'établissement des priorités qui a donné lieu à des propositions de mise à jour en 2017 des mesures de mise en œuvre des NCI.

Par ailleurs, l'efficacité et l'efficacités globales du système de contrôle interne ont été évaluées par le coordinateur du contrôle interne. À cette fin, le registre des normes de contrôle interne de l'eu-LISA (qui documente le statut de chaque mesure individuelle par rapport à la mise en œuvre des normes de contrôle interne au sein de l'Agence) a été consulté pour extraire les données nécessaires, qui sont résumées et transmises sous la forme d'un rapport au conseil d'administration de l'eu-LISA à titre d'information. Pour plus d'informations sur la mise en œuvre des NCI, veuillez consulter l'annexe VII.

Partie IV Assurance relative à la gestion

4.1. Examen des éléments soutenant l'assurance

Les éléments constitutifs de l'assurance sous-tendent l'assurance raisonnable donnée par l'ordonnateur dans sa déclaration d'assurance incluse dans le rapport d'activité annuel. En voici un résumé.

Élément constitutif n° 1: Évaluation par la direction

Évaluation par la direction

La direction de l'Agence a obtenu l'assurance raisonnable que, dans l'ensemble, des contrôles appropriés sont en place et fonctionnent comme prévu; les risques sont suivis et atténués de façon adéquate et les améliorations et renforcements nécessaires sont en cours d'exécution.

Par ailleurs, la direction de l'Agence reconnaît la nécessité de conserver un cadre de contrôle interne très efficace, et d'évaluer et de renforcer constamment les contrôles internes existants, afin d'atteindre, puis de conserver, le plein respect des exigences des seize NCI adoptées pour assurer la réalisation des objectifs de son programme de travail annuel.

Registre des exceptions

L'Agence a une procédure en place pour l'enregistrement des exceptions depuis 2013. Début 2015, une procédure officielle pour l'enregistrement et la gestion des exceptions a été adoptée. Son objectif général est d'instaurer des dispositions adaptées pour veiller à ce que tout cas exceptionnel de dérogation aux contrôles ou d'écarts par rapport au cadre réglementaire établi soit correctement expliqué, consigné et rapporté, conformément au principe de transparence. Une exception doit être documentée, justifiée et approuvée au niveau adapté avant l'adoption de toute mesure.

En 2016, 30 exceptions et cas de non-conformité par rapport aux procédures établies ont été consignés. L'ordonnateur a estimé que ces exceptions ou cas de non-conformité ne nécessitent pas de réserve officielle dans la déclaration d'assurance sur la base de la matérialité.

Élément constitutif n° 2: Résultat d'audits externes

Opinion du SAI

Rapport final d'audit sur les opérations informatiques au sein de l'eu-LISA

De manière générale, l'audit a confirmé que la conception et la mise en œuvre pratique des processus visés sont efficaces lorsqu'il s'agit de garantir que l'eu-LISA exploite les systèmes informatiques du SIS II, du VIS et d'Eurodac de manière à permettre l'échange continu et ininterrompu de données entre les autorités nationales qui les utilisent. Bien que l'audit n'ait décelé aucun point réellement critique en ce qui concerne la gestion opérationnelle des systèmes d'information, le SAI estime qu'il y a lieu d'améliorer l'efficacité des processus connexes. Ils sont intégralement exposés dans le corps du présent rapport.

Rapport final d'audit sur la planification et l'affectation du personnel, l'évaluation des performances et la promotion, et la formation au sein de l'eu-LISA

En 2014 et 2015 (années ayant fait l'objet d'un audit), l'Agence a mis au point avec succès ses procédures d'évaluation des performances et de promotion, conformément aux règlements. Le SAI reconnaît que l'eu-LISA a lancé des projets visant à renforcer les contrôles de la gestion des RH; l'Agence a notamment élaboré un outil

informatique intégré de gestion des RH. Par ailleurs, en 2016, l'Agence a adopté une stratégie globale en matière de RH, qui établit un lien entre ses objectifs stratégiques pour la période 2014-2020 et les objectifs spécifiques de l'unité «Ressources humaines et formation» (URUF). Sa mise en œuvre sera examinée au troisième trimestre de 2017. Cependant, le SAI conclut que la procédure de gestion des ressources humaines de l'eu-LISA comporte encore des lacunes; certains éléments, en particulier, ne sont pas pleinement conformes aux aspects procéduraux des dispositions d'exécution et aux lignes directrices internes de l'Agence. Dans ce contexte, le SAI a recensé deux conclusions qualifiées de «très importantes».

Les systèmes de promotion et d'évaluation des performances de l'Agence souffrent de certaines carences (conclusion n° 1). Ces carences tiennent au non-respect des délais impartis, à la non-conformité partielle avec les procédures prévues du processus de promotion et d'évaluation, au rôle ambigu du comité de promotion conjointe dans sa composition actuelle, au besoin de transparence en ce qui concerne les communications avec le personnel et les améliorations de la qualité des évaluations des performances.

Le poste de chef de l'unité «Ressources humaines et formation» de l'Agence (c'est-à-dire un dirigeant des RH responsable des questions de RH) est vacant depuis mars 2016 (conclusion n° 2). Depuis cette date, l'unité «Ressources humaines et formation» est sous la responsabilité directe du chef du département «Ressources et administration» (le département qui englobe l'unité «Ressources humaines et formation» et deux autres unités). Le SAI note que cette situation était temporairement inévitable. Cependant, le SAI estime que, compte tenu des défis importants dans le domaine de la gestion des RH, ce poste devrait être rétabli et pourvu le plus rapidement possible. Plusieurs projets relatifs aux RH devant contribuer de manière significative à l'efficacité de la gestion et de la planification des RH sont en cours d'exécution; ces projets requièrent la contribution et la supervision d'un haut dirigeant attiré des RH.

Pour parvenir à la conclusion ci-dessus, les risques suivants, susceptibles d'avoir une incidence sur la réalisation des objectifs opérationnels du processus faisant l'objet d'un audit, ont été répertoriés:

- procédure d'évaluation des performances et de promotion — qualification du risque: «élevé»;
- planification et gestion des RH — qualification du risque: «élevé»;

Opinion de la CCE (rapport d'audit sur les comptes de 2015)

Opinion sur la fiabilité des comptes:

La Cour estime que les comptes annuels de l'Agence présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2015 ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission européenne.

Opinion sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes

La Cour estime que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Élément constitutif n° 3: Suivi de réserves formulées durant les périodes de référence antérieures

La déclaration d'assurance de l'ordonnateur dans le rapport d'activité annuel 2015 ne contenait pas de réserve.

Conclusion

Sur la base des parties II et III ci-dessus, il peut être conclu que les contrôles internes ne présentent aucune faiblesse significative qui pourrait avoir une incidence sur la déclaration d'assurance.

4.2. Réserves (le cas échéant)

Sur la base des informations fournies ci-dessus, l'ordonnateur n'a émis aucune réserve.

4.3. Conclusions générales sur l'assurance

Je, soussigné, directeur exécutif de l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA),

En ma qualité d'ordonnateur,

Déclare par la présente que les informations contenues dans le présent rapport sont sincères et véritables.

Affirme avoir une assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans le présent rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière et que les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

Cette assurance raisonnable se fonde sur mon propre jugement et sur les éléments d'information à ma disposition, tels que les résultats de l'autoévaluation, des contrôles ex post, le travail du service d'audit interne, le travail de la structure d'audit interne ainsi que les recommandations tirées des rapports de la Cour des comptes européenne.

Confirme n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé dans la présente déclaration qui serait susceptible de nuire aux intérêts de l'Agence.

Tallinn,.....

..... (signature)

Krum GARKOV

ANNEXES

Annexe I: Indicateurs de performance internes

Le conseil d'administration de l'eu-LISA a adopté en 2015 une série d'indicateurs de performance internes. La première mesure des indicateurs de performance internes a été partiellement réalisée à la fin du quatrième trimestre de 2016 et au début du premier trimestre de 2017. En raison de discussions en cours entre les parties prenantes et l'eu-LISA, l'ensemble des objectifs des ICP n'avait pas été approuvé au moment de la rédaction du présent rapport. L'eu-LISA s'emploie actuellement à conclure un accord sur l'ensemble des objectifs des ICP. L'ensemble des ICP mis à jour devrait être adopté par le conseil d'administration en 2017.

Le rapport d'activité annuel 2016 couvre les ICP (avec objectifs) qui ont été adoptés par le conseil d'administration. Les objectifs des ICP qui font encore l'objet de débats ne sont pas repris dans le tableau ci-dessous.

ICP	Indicateur de performance interne	Objectif ^a	Réel ^b
1	Sécurité: nombre de lacunes critiques répertoriées durant les tests de sécurité;	0	958
2	Sécurité: pourcentage de risques répertoriés en matière de sécurité traités par des contrôles de sûreté garantis	100 %	100 %
3	Disponibilité du système central d'Eurodac	99,99 %	99,83 %
4	Délai de réponse du système central d'Eurodac	99,45 %	99,99 %
5	Disponibilité du réseau étendu (WAN) (pour les systèmes SIS II et VIS)	99,99 %	100 %
6	Disponibilité du système central du SIS II	99,99 %	99,83 %
7	Délai de réponse du système central du SIS II	99,50 %	99,88 %
8	Disponibilité du système central du VIS	99,99 %	99,48 %
9	Délai de réponse du système du VIS	100 %	98,64 %
10	Taux d'annulation des crédits de paiement reportés	< 5 %	3,33 %
11	Taux (%) d'exécution des crédits budgétaires	95-99 %	97,90 %
12	Taux (%) d'exécution des paiements	> 95 %	97,58 %
13	Rapport des coûts d'investissement/de maintenance comparé au coût global des systèmes dont l'Agence assure la gestion; à ne pas mesurer comme proposé, mais à supprimer conformément à la demande de modification des ICP transmise au conseil d'administration		
14	RH: rapport (%) entre les ressources administratives et les ressources opérationnelles	Administratives: 20 %	15,91 %
		Opérationnelles: 70 %	73,28 %
15	Nombre (%) de paiements effectués dans les délais légaux	90-100 %	93,20 %
16	Superficie moyenne de l'espace de bureau par ETP (m ²)	10 m ²	7,9 m ²
17	Satisfaction des participants externes aux formations de l'eu-LISA	> 3	4,45
18	Conformité des procédures de passation de marchés avec le plan d'acquisition de l'Agence	0,5-1,5	0,44
19	Gestion des projets de marchés publics: % des principaux projets de marchés publics respectant les délais	> 60 %	97 %
20	Satisfaction des clients: % des utilisateurs des États membres satisfaits ou très satisfaits du service global	> 80 %	94,45 %

	fourni par le support utilisateurs de l'eu-LISA		
21	pourcentage (%) des activités prévues dans le programme de travail annuel franchies ou conformes au calendrier	90 %	91,2 %
22	Performance des systèmes helpdesk des États membres	> 80 %	90 %
23	Gestion de projets: évaluation des projets terminés selon des paramètres de qualité/coûts/temps définis	< 10	0
24	Pourcentage des recommandations d'audit mises en œuvre dans les délais prescrits	80-100 %	75 %
25	RH: pourcentage de jours d'absence injustifiée et justifiée au cours de la période de référence	< 25 %	23 %
26	RH: pourcentage annuel de rotation du personnel	≤ 5 %	7,64 %
27	RH: indice de performance du personnel	Évaluations terminées: 100 %	100 %
		Faibles performances: < 5 %	0 %
		Performances maximales: > 10 %	59 %
28	RH: niveau d'engagement du personnel	≥ 80 %	81 %
29	Communication externe: visibilité de l'eu-LISA sur l'internet	Visiteurs uniques: ouvert	81 005
		Durée moyenne des visites: ouvert	4 min 54 s
		Taux de rebond (pourcentage de visiteurs qui quittent le site après une seule page vue): ouvert	37 %
		Actions par visite (moyenne): ouvert	3,7

^a L'objectif de disponibilité du système n'est pas défini avec précision dans les instruments juridiques régissant les systèmes. L'objectif de 99,99 % a été fixé par l'Agence compte tenu du fait que les systèmes dont elle assure la gestion sont considérés comme des systèmes à disponibilité élevée.

^b La disponibilité réelle inclut des temps de commutation et de repositionnement, en cas de maintenance planifiée. ETP, équivalent temps plein; PA, plan d'acquisition.

Annexe II. Statistiques sur la gestion financière

1. Budget initial, transferts et budgets rectificatifs

Le tableau ci-dessous récapitule par chapitre les transferts budgétaires internes effectués en 2016 par l'Agence

Chapitre du budget	Crédits d'engagement				Crédits de paiement			
	Budget initial	Transferts	Budget rectificatif	Budget définitif	Budget initial	Transferts	Budget rectificatif	Budget définitif
TITRE 1 – DÉPENSES DE PERSONNEL	15 241 848,00	-1 041 661,95		14 200 186,05	15 241 848,00	-1 041 661,95		14 200 186,05
A-11 Traitements et allocations	13 860 848,00	-1 230 214,66		12 630 633,34	13 860 848,00	-1 230 214,66		12 630 633,34
A-12 Dépenses de recrutement et de réaffectation	35 000,00	42 386,49		77 386,49	35 000,00	42 386,49		77 386,49
A-13 Frais de mission	300 000,00	110 000,00		410 000,00	300 000,00	110 000,00		410 000,00
A-14 Infrastructure à caractère médico-social	646 000,00	52 502,20		698 502,20	646 000,00	52 502,20		698 502,20
A-15 Formation	400 000,00	-16 335,98		383 664,02	400 000,00	-16 335,98		383 664,02
TITRE 2 – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INFRASTRUCTURE	11 372 000,00	-2 540 000,00		8 832 000,00	11 372 000,00	-2 540 000,00		8 832 000,00
A-20 Location d'immeubles et frais accessoires	4 985 000,00	-3 564 450,00		1 420 550,00	4 985 000,00	-3 564 450,00		1 420 550,00
A-21 Technologie de l'information et de la communication institutionnelle	1 550 000,00			1 550 000,00	1 550 000,00			1 550 000,00
A-22 Biens meubles et frais accessoires	200 000,00			200 000,00	200 000,00			200 000,00
A-23 Dépenses de fonctionnement administratif courant	385 000,00	163 150,00		548 150,00	385 000,00	163 150,00		548 150,00
A-24 Affranchissement	35 000,00			35 000,00	35 000,00			35 000,00
A-25 Conseil d'administration	280 000,00			280 000,00	280 000,00			280 000,00
A-26 Information et publications	400 000,00	150 000,00		550 000,00	400 000,00	150 000,00		550 000,00
A-27 Services de soutien externe	2 567 000,00	711 300,00		3 278 300,00	2 567 000,00	711 300,00		3 278 300,00
A-28 Sécurité	970 000,00			970 000,00	970 000,00			970 000,00
TITRE 3 – DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	53 408 152,00	3 581 661,95		56 989 813,95	53 408 152,00	3 581 661,95		56 989 813,95
B3-0 Infrastructure de systèmes partagés (systèmes CORE)	7 032 000,00	0,00		7 032 000,00	4 050 000,00	215 000,00		4 265 000,00
B3-1 SIS II	10 225 000,00	2 570 000,00		12 795 000,00	8 900 000,00	1 405 000,00		10 305 000,00
B3-2 VIS-BMS	29 500 000,00	1 700 342,84		31 200 342,84	32 750 000,00	1 041 661,95		33 791 661,95
B3-3 EURODAC	2 825 000,00	-1 500 000,00		1 325 000,00	3 900 000,00	-205 000,00		3 695 000,00
B3-6 Services externes directement liés aux systèmes CORE	2 546 152,00	917 000,00		3 463 152,00	2 508 152,00	1 125 000,00		3 633 152,00
B3-7 Réunions et missions directement liées aux systèmes CORE	540 000,00	-100 000,00		440 000,00	560 000,00	0,00		560 000,00
B3-8 Formations directement liées aux opérations	740 000,00	-5 680,89		734 319,11	740 000,00	0,00		740 000,00
TOTAL	80 022 000,00	0,00		80 022 000,00	80 022 000,00	0,00		80 022 000,00

pour les financements C1. Aucune rectification du budget n'a été requise.

2. Exécution du budget pour l'exercice (source de financement C1)

En ce qui concerne les crédits 2016 (source de financement C1), l'Agence a atteint un niveau élevé d'exécution budgétaire, dépassant 97,9 % tant pour les crédits d'engagement que pour les crédits de paiement, compte tenu du report automatique de crédits.

TITRE BUDGETAIRE	ENGAGEMENTS (C1)			PAIEMENTS (C1)		
	Budgétisé	Utilisé	%	Budgétisé	Utilisé	%
Titre 1 – Dépenses de personnel	14 200 186,05	14 198 694,61	99,9 %	14 200 186,05	14 198 694,61	99,9 %
<i>dont exécutés</i>		14 198 694,61	99,9 %		13 783 002,28	97,1 %
<i>dont automatiquement reportés</i>					415 692,33	2,9 %
Titre 2 – Dépenses de fonctionnement et d'infrastructure	8 832 000,00	7 889 174,20	89,3 %	8 832 000,00	7 889 174,20	89,3 %
<i>dont exécutés</i>		7 889 174,20	89,3 %		2 916 061,90	37,0 %
<i>dont automatiquement reportés</i>					4 973 112,30	63,0 %
Titre 3 – Dépenses opérationnelles	56 989 813,95	56 249 994,65	98,7 %	56 989 813,95	55 999 644,43	98,3 %
TOTAL EUR	80 022 000,00	78 337 863,46	97,9 %	80 022 000,00	78 087 513,24	97,6 %
<i>dont exécutés</i>		78 337 863,46	97,9 %		72 698 708,61	90,8 %
<i>dont automatiquement reportés</i>					5 388 804,63	6,7 %

3. Exécution du budget pour d'autres sources de financement

Outre le budget de l'année (source de financement C1), l'Agence a exécuté des crédits:

- de recettes allouées internes (source de financement C4);
- de recettes allouées internes reportées (source de financement C5);
- d'engagements reportés (dissociés au titre 3 et non dissociés aux titres 1 et 2) et des crédits de paiement (non dissociés uniquement) correspondants des exercices précédents (source de financement C8).
- de recettes allouées externes, comme contributions des pays associés conformément à l'article 32, paragraphe 1, point b), du règlement fondateur de l'Agence et de l'accord de délégation conclu avec la Commission européenne en 2015 pour les frontières intelligentes (source de financement Ro, titre 3 uniquement).

Titre budgétaire	Source de financement	Engagement			Paiement		
		Budgétisé	Utilisé	% Engagement	Budgétisé	Utilisé*	% Paiement
A-1 Dépenses de personnel	C1	14 200 186,05	14 198 694,61	99,9 %	14 200 186,05	13 783 002,28	97,1 %
	C5	627,70	627,70	100,0 %	627,70	627,70	100,0 %
	C8	271 530,94	242 886,42	89,5 %	271 530,94	242 886,42	89,5 %
	Sous-total	14 472 344,69	14 442 208,73	99,8 %	14 472 344,69	14 026 516,40	96,9 %
A-2 Dépenses de fonctionnement et d'infrastructure	C1	8 832 000,00	7 889 174,20	89,3 %	8 832 000,00	2 916 061,90	33,0 %
	C4	95 726,73	436,14	0,5 %	95 726,73		
	C5	8 455,67	8 455,67	100,0 %	8 455,67	4 255,67	50,3 %
	C8	19 270 980,00	18 825 609,48	97,7 %	19 270 980,00	18 825 609,48	97,7 %
Sous-total	28 207 162,40	26 723 675,49	94,7 %	28 207 162,40	21 745 927,05	77,1 %	
B0-3 Dépenses opérationnelles	C1	56 989 813,95	56 249 994,65	98,7 %	56 989 813,95	55 999 644,43	98,3 %
	C4	32 141,66	5 629,09	17,5 %	32 141,66	2 850,72	8,9 %
	C5	595,00	595,00	100,0 %	595,00	595,00	100,0 %
	C8	70 153 508,48	64 929 186,22	92,6 %			
	R0	4 763 925,58	2 037 462,89	42,8 %	4 763 925,58	1 819 740,49	38,2 %
Sous-total	131 939 984,67	123 222 867,85	93,4 %	61 786 476,19	57 822 830,64	93,6 %	
TOUS	TOTAL	174 619 491,76	164 388 752,07	94,1 %	104 465 983,28	93 595 274,09	89,6 %

*S'agissant des crédits C1 (titre 3), la somme de 4 388 024,41 EUR se rapporte au paiement des engagements pour l'exercice. Le montant restant, soit 51 611 620,02 EUR, a été utilisé pour couvrir les engagements d'exercices précédents.

4. Liste des transferts budgétaires

En 2016, les opérations de transfert interne répertoriées dans le tableau ci-dessous ont été réalisées au titre de l'article 27 du règlement financier de l'Agence.

Transferts budgétaires en 2016					
Transfert budgétaire n°	Référence	Date	Ligne budgétaire	Crédit d'engagement (EUR)	Crédit de paiement (EUR)
1	LIS.951	15/01/2016	B03200 Maintien en bon état de fonctionnement du VIS-BMS	0,00	-1,260,675,26
			B03201 VIS-BMS — Autres	0,00	1 260 675,26
			B03300 Maintien en bon état de fonctionnement d'Eurodac	0,00	-460,000,00
			B03301 Eurodac — Autres	0,00	460 000,00
2	LIS.983	21/06/2016	A01110 Traitement de base	206 048,00	206 048,00
			A01111 Allocation de foyer	-42 800,00	-42 800,00
			A01112 Allocation pour enfant à charge	-95 548,00	-95 548,00
			A01113 Allocation scolaire	-27 500,00	-27 500,00
			A01114 Indemnité d'expatriation et de dépaysement des AT	-133 000,00	-133 000,00
			A01200 Frais de voyage	50 000,00	50 000,00
			A01403 Activités sociales	42 800,00	42 800,00
			A02010 Location d'immeubles et frais accessoires en France	-1 720 000,00	-1 720 000,00
			A02330 Autres dépenses courantes	150 000,00	150 000,00
			A02600 Information et publications	150 000,00	150 000,00
			A02700 Services de soutien administratif externe	-150 000,00	-150 000,00
			B03100 Maintien en bon état de fonctionnement du SIS II	1 570 000,00	1 570 000,00
			B03300 Maintien en bon état de fonctionnement d'Eurodac	0,00	-300 000,00

Transferts budgétaires en 2016					
Transfert budgétaire n°	Référence	Date	Ligne budgétaire	Crédit d'engagement (EUR)	Crédit de paiement (EUR)
	LIS.985 ^a	21/06/2016	B03301 Eurodac — Autres	0,00	300 000,00
			B03100 Maintien en bon état de fonctionnement du SIS II	119 105,60	119 105,60
			B03300 Maintien en bon état de fonctionnement d'Eurodac	-119 105,60	-119 105,60
3	LIS.989	25/07/2016	A02010 Location d'immeubles et frais accessoires en France	-861 300,00	-861 300,00
			A02700 Services de soutien administratif externe	861 300,00	861 300,00
4	LIS.991	10/08/2016	A01200 Frais de voyage	-4 207,50	-4 207,50
			A01201 Autres dépenses	4 207,50	4 207,50
5	LIS.993	26/09/2016	A01100 Traitement de base	-330 300,00	-330 300,00
			A01102 Allocation pour enfant à charge	12 000,00	12 000,00
			A01110 Traitement de base	160 000,00	160 000,00
			A01124 Indemnité journalière	30 000,00	30 000,00
			A01301 Frais de mission	110 000,00	110 000,00
			A01403 Activités sociales	18 300,00	18 300,00
			A02010 Location d'immeubles et frais accessoires en France	-983 150,00	-983 150,00
			A02320 Frais juridiques	13 150,00	13 150,00
			B03100 Maintien en bon état de fonctionnement du SIS II	-155 000,00	-155 000,00
			B03600 Services fournis par du personnel externe directement liés aux systèmes CORE	1 125 000,00	1 125 000,00
	LIS.999	06/10/2016	B03100 Maintien en bon état de fonctionnement du SIS II	155 000,00	0,00
			B03600 Services fournis par du personnel externe directement liés aux systèmes CORE	-155 000,00	0,00
6	LIS.1001	07/11/2016	A01102 Allocation pour enfant à charge	15 000,00	15 000,00
			A01110 Traitement de base	50 000,00	50 000,00
			A01124 Indemnité journalière	38 000,00	38 000,00
			A01125 Indemnité mensuelle	6 500,00	6 500,00
			A01144 Autres allocations	5 500,00	5 500,00
			A01190 Coefficients correcteurs	-120 000,00	-120 000,00
			A01401 Allocation de garderie	5 000,00	5 000,00
			B03100 Maintien en bon état de fonctionnement du SIS II	1 000 000,00	0,00
			B03300 Maintien en bon état de fonctionnement d'Eurodac	-1 000 000,00	0,00
7	LIS.1005	29/11/2016	A01102 Allocation pour enfant à charge	5 450,00	5 450,00
			A01110 Traitement de base	15 200,00	15 200,00
			A01125 Indemnité mensuelle	150,00	150,00
			A01130 Assurance maladie	1 600,00	1 600,00
			A01131 Assurances accidents du travail et maladies professionnelles	250,00	250,00
			A01132 Assurance chômage	1 250,00	1 250,00
			A01190 Coefficients correcteurs	-39 900,00	-39 900,00
			A01201 Autres dépenses	16 000,00	16 000,00
			A02310 Banque et autres charges financières	-50 000,00	-50 000,00
			A02330 Autres dépenses courantes	50 000,00	50 000,00
8	LIS.1018	20/12/2016	A01100 Traitement de base	-527 175,51	-527 175,51
			A01101 Allocation de foyer	-1 327,38	-1 327,38
			A01102 Allocation pour enfant à charge	-3,22	-3,22
			A01103 Allocation scolaire	-13 533,48	-13 533,48
			A01104 Indemnité d'expatriation et de dépaysement des AT	-8 366,52	-8 366,52
			A01105 Heures supplémentaires, travail en service continu et astreintes des AT	-6 034,59	-6 034,59
			A01110 Traitement de base	-46,58	-46,58
			A01124 Indemnité journalière	-874,12	-874,12
			A01125 Indemnité mensuelle	-15,36	-15,36
			A01130 Assurance maladie	-13,98	-13,98
			A01131 Assurances accidents du travail et maladies professionnelles	-47,11	-47,11
			A01132 Assurance chômage	-19,22	-19,22
			A01140 Allocations de naissance et de décès	-1 206,76	-1 206,76
			A01141 Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	-63 271,08	-63 271,08
			A01144 Autres allocations	-857,83	-857,83
			A01181 Frais de voyage (entrée en fonction)	-1 832,83	-1 832,83
			A01182 Indemnité d'installation et de réaffectation	-34 823,53	-34 823,53
			A01183 Frais de déménagement	-20 317,06	-20 317,06
			A01184 Indemnité journalière	-5 825,08	-5 825,08
			A01190 Coefficients correcteurs	-302 523,42	-302 523,42
			A01200 Frais de voyage	-23 292,50	-23 292,50
			A01201 Autres dépenses	-321,01	-321,01
			A01400 Visite médicale annuelle	-6 000,00	-6 000,00
			A01401 Allocation de garderie	-5 000,00	-5 000,00
			A01403 Activités sociales	-2 597,80	-2 597,80
			A01500 Formation	-16 335,98	-16 335,98
			B03000 Infrastructure de systèmes partagés	0,00	205 000,00
			B03200 Maintien en bon état de fonctionnement du VIS-BMS	1 700 342,84	1 041 661,95
			B03300 Maintien en bon état de fonctionnement d'Eurodac	-500 000,00	55 000,00
			B03301 Eurodac — Autres	0,00	-260 000,00
			B03600 Services fournis par du personnel externe directement liés aux systèmes CORE	-53 000,00	0,00
			B03730 Autres réunions et missions	-100 000,00	0,00
B03800 Formation directement liée aux opérations	-5 680,89	0,00			
9	LIS.1020	22/12/2016	B03000 Infrastructure de systèmes partagés	0,00	10 000,00

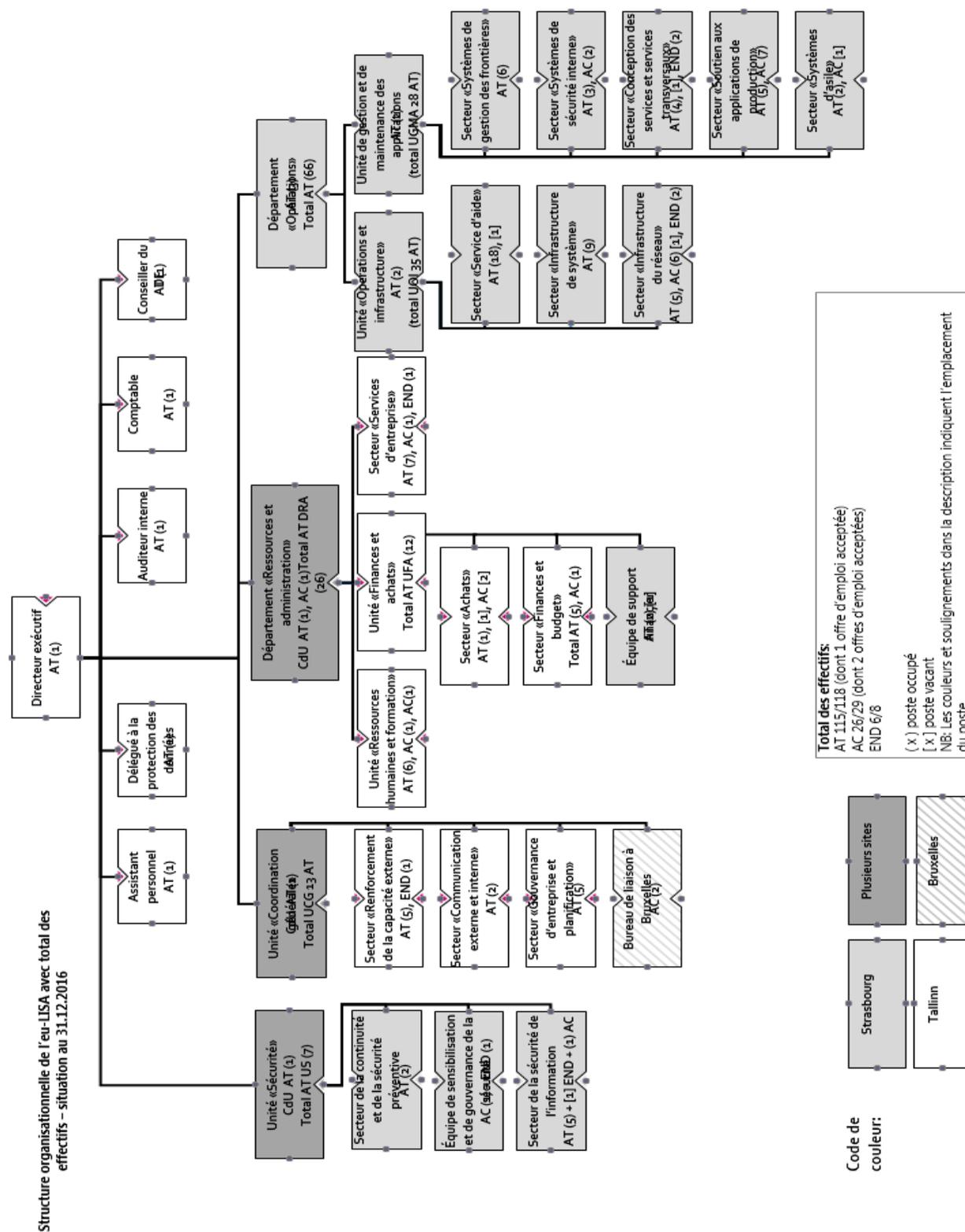
Transferts budgétaires en 2016					
Transfert budgétaire n°	Référence	Date	Ligne budgétaire	Crédit d'engagement (EUR)	Crédit de paiement (EUR)
			B03100 Maintien en bon état de fonctionnement du SIS II	0,00	-10 000,00
9	Nombre total de transferts budgétaires effectués en 2016				

^a Crédits d'engagement et de paiement Ro.

Annexe III. Organigramme

En 2016, le nombre total de postes de l'eu-LISA représentait 144 membres du personnel à temps plein, dont 114 AT, 24 AC et six END,

L'organigramme illustre la situation au 31 décembre 2016 et présente les départements, les unités et les secteurs ainsi que les différents postes subordonnés au directeur exécutif de l'eu-LISA avec le total des effectifs.



Annexe IV. Tableau des effectifs

Tableau des effectifs 2016 de l'eu-LISA

Le tableau des effectifs de 2016 compte 118 postes d'agents temporaires.

Catégorie et grade	Tableau des effectifs tel qu'autorisé dans le cadre du budget 2016 de l'Union européenne	
	Nombre de fonctionnaires	Nombre d'AT
AD 16	0	0
AD 15	0	0
AD 14	0	1
AD 13	0	2
AD 12	0	3
AD 11	0	3
AD 10	0	5
AD 9	0	9
AD 8	0	12
AD 7	0	13
AD 6	0	14
AD 5	0	12
Total AD	0	74
AST 11	0	0
AST 10	0	0
AST 9	0	1
AST 8	0	1
AST 7	0	2
AST 6	0	6
AST 5	0	12
AST 4	0	12
AST 3	0	10
AST 2	0	0
AST 1	0	0
Total AST	0	44
Total	0	118

Informations sur les niveaux d'entrée pour chaque type de poste: tableau indicatif

Le tableau ci-dessous présente les niveaux auxquels les rôles essentiels repris par la Commission européenne sont représentés à l'eu-LISA. S'agissant des fonctions dont la dénomination est différente, les deux intitulés sont présentés dans le tableau. Il convient de noter que les grades de base qui sont plus élevés que ceux mentionnés à l'article 53 du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne (RAA) sont dus aux recrutements organisés durant la phase de lancement de l'Agence, lorsque les grades plus élevés étaient attribués à certains postes dans le tableau des effectifs de l'eu-LISA.

<i>Fonctions clés (exemples – terminologie à adapter à l'intitulé des fonctions de chaque agence)</i>	<i>Type de contrat (fonctionnaire, AT ou AC)</i>	<i>Groupe de fonctions, grade de recrutement (ou bas des parenthèses si publié entre parenthèses)</i>	<i>Préciser si la fonction concerne du soutien administratif ou des opérations [sous réserve des définitions utilisées dans la méthode d'évaluation comparative]</i>
<i>Chef de département — niveau 2</i>	AT	AD 12	Administration/Opérationnel
<i>Chef d'unité — niveau 3</i>	AT	AD 10	Administration/Opérationnel
<i>Chef de secteur — niveau 4</i>	AT, AC	AD 5, AD 7, AD 8, AD 9, AD 10, GF IV	Administration/Opérationnel
<i>Administrateur confirmé</i>	AT	AD 9	Administration/Opérationnel
<i>Administrateur</i>	AT, AC	AD 7, AD 8, GF IV	Administration/Opérationnel
<i>Administrateur adjoint</i>	AT, AC	AD 5, GF IV	Administration/Opérationnel
<i>Assistant confirmé</i>	s.o.	s.o.	Administration/Opérationnel
<i>Assistant adjoint</i>	AT, AC	AST 2, AST 3, GF III	Administration/Opérationnel
<i>Chef du département «Ressources et administration»</i>	AT	AD 12	Administration
<i>Chef de l'unité «Ressources humaines et formation»</i>	AT	AD 10	Administration
<i>Chef de l'unité «Finances et achats»</i>	AT	AD 10	Neutre
<i>Chef des TI</i>	s.o.	s.o.	s.o.
<i>Secrétaire^a/Assistant Assistant du chef de département ou assistant du chef d'unité</i>	AT, AC	AST 3, GF III	Administration/Opérationnel
<i>Préposé au courrier</i>	s.o.	s.o.	s.o.
<i>Administrateur de site — Éditeur</i>	s.o.	s.o.	s.o.
<i>Délégué à la protection des données</i>	AT	AD 10	Administration
<i>Comptable</i>	AT	AD 9	Neutre
<i>Auditeur interne</i>	AT	AD 9	Administration/Neutre
<i>Assistant personnel du directeur exécutif</i>	AT	AST 5 ^b	Administration

^aLe tableau des effectifs de l'eu-LISA ne prévoit pas les postes de secrétaires. Avec l'entrée en vigueur du nouveau statut le 1^{er} janvier 2014, l'eu-LISA a décidé de conserver les grades approuvés dans le tableau des effectifs et d'augmenter le nombre de tâches des assistants dans un domaine particulier (RH, TI, etc.) engagés aux grades AST 2 et AST 3 ou des assistants administratifs. Dans le même temps, le cas échéant, les tâches de secrétariat sont assurées par les prestataires de services externes (intra-muros).

^bCe grade de base a été introduit lors de la création de l'Agence en 2012.

GF, groupe de fonctions.

Évaluation comparative sur la base des résultats de l'année précédente

Ce tableau indicatif a été fourni par la Commission européenne. Le tableau final sera ajouté conformément à la recommandation du groupe de travail sur la méthode d'évaluation comparative.

Fin 2016, l'eu-LISA a réalisé son troisième exercice d'évaluation comparative conformément à la méthode convenue par les chefs d'administration des agences européennes⁴². L'évaluation a été appliquée à l'ensemble des postes de l'eu-LISA, et pas uniquement aux postes d'AT figurant dans le tableau des effectifs. Les résultats de cette évaluation sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 1: Résultats de l'exercice d'évaluation comparative de l'eu-LISA en 2016 — membres du personnel

<i>(Sous-)catégorie de type d'emploi</i>	2015 (%)	2016 (%)
Soutien administratif et coordination	17,75	15,91
<i>Soutien administratif</i>	13,41	12,50
<i>Coordination</i>	4,34	3,41
Opérationnel	69,93	73,28
<i>Opérationnel général</i>	49,43	60,74
<i>Gestion du programme</i>	12,10	4,53
<i>Coordination opérationnelle aux échelons supérieurs</i>	8,4	8,01
<i>Évaluation et analyse d'impact</i>	0	0,00
Neutre	12,32	10,81
<i>Finance</i>	12,32	10,81
<i>Contrôle</i>	s.o.	s.o.

En 2015 et 2016, l'Agence a également évalué les postes occupés par les prestataires de services externes (le personnel intra-muros); les résultats de l'évaluation sont présentés ci-dessous.

Tableau 2: Résultats de l'exercice d'évaluation comparative de l'eu-LISA en 2015 — prestataires de services externes (intra-muros)

<i>(Sous-)catégorie de type d'emploi</i>	2015 (%)	2016 (%)
Soutien administratif et coordination	51,22	56,80
<i>Soutien administratif</i>	41,46	54,00
<i>Coordination</i>	9,76	2,80
Opérationnel	39,02	39,20
<i>Opérationnel général</i>	34,15	31,60
<i>Gestion du programme</i>	s.o.	5,60
<i>Coordination opérationnelle aux</i>	4,88	2,00
<i>Évaluation et analyse d'impact</i>	s.o.	s.o.
Neutre	9,76	4,00
<i>Finance</i>	9,76	4,00
<i>Contrôle</i>	s.o.	s.o.

⁴² Méthode d'évaluation des postes des agences annexée à la note de la réunion des chefs des agences des 16-17 octobre 2014.

Annexe V. Ressources humaines et financières par activité

L'eu-LISA n'a pas encore mis en œuvre le budget par activité, les informations relatives aux RH ne sont dès lors pas disponibles. S'agissant des ressources financières, veuillez consulter l'annexe II.

Annexe VI. Annexe spécifique à la partie II

Évaluation externe en vertu de l'article 31 du règlement fondateur de l'Agence

Évaluation externe indépendante de l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)

Par la Commission européenne et Ernst & Young

Résumés

Mars 2016

1. Résumé (FR)

L'évaluation externe 2015 (ci-après l'«évaluation») de l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) a été réalisée alors que l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice devait faire face à un afflux de migrants et à une augmentation du nombre de demandes d'asile. Alors que les États membres de l'UE tentent de gérer ces flux migratoires, en collaboration avec la Commission européenne, la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des trois systèmes d'information à grande échelle soutenant leurs actions dans le domaine des affaires intérieures [le système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II), le système d'information sur les visas (VIS) et le système Eurodac] figure parmi les priorités.

L'évaluation a montré que l'Agence accomplit sa mission de manière efficace. Le législateur de l'Union européenne ayant confié à l'Agence la gestion des trois systèmes, l'Agence a été en mesure de mettre en commun ses ressources et de garantir des synergies et une approche plus cohérente. Par conséquent, l'Agence contribue également à la création d'un environnement de l'information plus coordonné, plus efficace et plus cohérent. Néanmoins, plusieurs possibilités d'amélioration ont été répertoriées en ce qui concerne la gestion opérationnelle de l'Agence. De plus, trois ans après la création de l'Agence, l'équipe chargée de l'évaluation a établi la nécessité éventuelle de réviser ou d'élargir la mission confiée à l'eu-LISA par le règlement fondateur de l'Agence et d'autres instruments juridiques pertinents. Cela permettrait d'adapter le mandat actuel de l'Agence pour que cette dernière puisse relever les défis qui se posent actuellement au niveau européen.

Les **principales conclusions** de l'évaluation, suivant les quatre axes d'analyse retenus, sont les suivantes:

1.1. Efficacité

Ce critère avait pour but d'évaluer dans quelle mesure l'eu-LISA a atteint ses objectifs, comme décrit dans la logique d'intervention.

Q1.1. Dans quelle mesure l'eu-LISA a-t-elle été efficace dans la gestion opérationnelle, le développement technique, la sécurité et l'amélioration des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la justice et des affaires intérieures qui lui ont été confiés?

L'évaluation a permis d'établir que l'Agence a, de manière générale, atteint ses objectifs, à savoir garantir efficacement la gestion opérationnelle des trois systèmes d'information qui lui sont confiés. Il est ressorti de l'évaluation que l'Agence a mené à bien les tâches qui lui incombent en vertu du règlement fondateur de l'Agence et des accords de niveau de service en vigueur, qu'elle a correctement mis en œuvre les évolutions des systèmes et

qu'elle a satisfait aux exigences en matière de sécurité, de protection des données et de bonnes pratiques du secteur. L'Agence a, par ailleurs, mis en place un cadre organisationnel et les capacités voulues pour accomplir les tâches relatives à l'évolution des systèmes sous sa responsabilité (ITILv3, Prince 2, ISO 2700x). L'évaluation a également répertorié des possibilités d'amélioration, les plus importantes étant:

- s'agissant de la mise en œuvre des bonnes pratiques d'ITILv3, bien que l'Agence ait accompli des progrès louables à cet égard (elle a, par exemple, mis en place des outils de gestion de projet appropriés pour des projets tels que VIS Evolutions et Testa-NG), des efforts restent à accomplir. Par exemple, l'évaluation a conclu à la nécessité de renforcer le suivi des performances des procédés informatiques mis en œuvre et d'élargir le champ d'application des indicateurs de performance, qui sont actuellement limités aux performances opérationnelles.
- l'évaluation a souligné l'existence d'un risque pour la continuité des activités, lié à l'absence d'un plan unique et transversal de reprise après sinistre et de continuité des activités couvrant les trois systèmes (par exemple, personnel, infrastructures, ressources, etc.); ce risque a été détecté par l'Agence et pris en considération durant la période d'évaluation au moyen d'un projet continu.
- s'agissant de la gestion des capacités, l'évaluation a conclu à la nécessité (par exemple, étude de cas de l'évolution du VIS) pour l'Agence d'établir et de formaliser un processus de révision permettant d'examiner périodiquement avec les États membres les besoins des systèmes en matière de capacité, sur la base de statistiques produites par les systèmes et d'un exercice prospectif.
- s'agissant de la sécurité de l'information, l'évaluation a conclu à la nécessité de mettre en œuvre une fonction de gestion transversale de l'architecture, pour la validation des choix d'infrastructure, la sélection de la technologie d'application et la mise en œuvre au niveau transversal et non pas par système. Une stratégie commune et une feuille de route sont nécessaires pour améliorer l'intégration des principes de l'architecture sécurisée dans les trois systèmes afin de réduire les risques liés à la sécurité.
- s'agissant de la protection des données, l'évaluation a conclu à la nécessité de veiller à ce que des clauses appropriées de protection des données soient incluses dans les accords conclus avec des contractants externes. Par ailleurs, l'évaluation a répertorié les préoccupations existantes concernant la qualité des données et la production de rapports d'analyse des données. La mesure dans laquelle l'Agence peut accéder aux bases de données pour produire ces rapports est actuellement imprécise, le cadre juridique actuel ne fournissant pas de mandat explicite, en particulier en ce qui concerne la rédaction des rapports d'analyse des données (c'est-à-dire la production de rapports concernant l'analyse des données incluses dans les systèmes par les États membres). Par conséquent; l'évaluation a conclu à la nécessité de clarifier cette question à la faveur d'une future évolution/réforme du cadre juridique en vigueur.
- S'agissant des obligations de l'eu-LISA concernant la production de documents et de rapports, l'Agence devrait contrôler la qualité des documents/rapports produits.

Q1.2a. Dans quelle mesure l'eu-LISA a-t-elle été efficace dans l'exécution du suivi des activités de recherche?

Le suivi des activités de recherche assuré par l'Agence a été jugé pertinent et nécessaire au fonctionnement efficace et effectif de l'Agence ainsi qu'au développement des systèmes. Aucun exemple clair de l'incidence de cette activité n'a pu être relevé en raison de son faible niveau de maturité. L'Agence a souligné qu'il importait d'assurer le suivi des activités de recherche et a reconnu, dans son programme de travail 2015, que davantage d'efforts devraient être fournis pour introduire les résultats de cette activité dans la gestion opérationnelle des systèmes.

Il est ressorti de l'évaluation que des efforts doivent être menés pour développer des synergies avec d'autres entités dans ce domaine, notamment avec la Commission européenne.

Q1.2b. Dans quelle mesure l'eu-LISA a-t-elle été efficace dans l'organisation de formations?

Depuis sa création, l'Agence a fait des efforts louables pour élaborer de solides activités de formation, à la fois techniques et pratiques, conformément aux besoins des autorités nationales. La stratégie de formation est élaborée chaque année à travers les points de contact nationaux en matière de formation, composés de représentants des États membres.

L'évaluation a conclu à la nécessité d'un alignement plus étroit sur les besoins techniques, notamment en ce qui concerne l'amélioration du contenu technique des formations. Cela peut s'expliquer en partie par le caractère passif de la participation des parties prenantes concernées (par exemple, groupe consultatif et membres des points de contact nationaux) à l'élaboration de la stratégie de formation, en dépit des efforts de l'Agence pour les amener à participer.

Q1.2.c Dans quelle mesure l'eu-LISA a-t-elle été efficace dans l'accomplissement des tâches spécifiques à Eurodac, à savoir la transmission, la collecte, la comparaison, l'accès, la correction et l'effacement de données?

L'Agence a accompli les tâches spécifiques à Eurodac avec l'efficacité voulue; depuis que l'Agence a entrepris ses activités opérationnelles en décembre 2012, elle a mis en place des procédures et des processus pour contrôler la transmission des données et la comparabilité des empreintes digitales envoyées par les États membres.

Q1.3. Dans quelle mesure l'eu-LISA a-t-elle été capable d'exécuter les nouvelles tâches qui lui ont été confiées?

L'Agence a fait preuve de ses capacités à accomplir les nouvelles tâches qui lui ont été confiées. S'agissant de DubliNet et de VISION, l'Agence a mené à bonne fin l'intégration et la gestion effectives des tâches opérationnelles. Cela dit, il n'existe à l'heure actuelle aucun rapport officiel concernant l'incidence, qui devrait être évaluée à l'avenir, de ces nouvelles tâches sur les ressources de l'Agence.

S'agissant du projet pilote sur les frontières intelligentes, l'Agence a mis en œuvre efficacement les aspects techniques du projet et elle a aidé les États membres à procéder aux essais. Des problèmes liés à l'octroi de subventions aux États membres dans le cadre du projet pilote sont survenus en matière de gestion financière. Il convient de former le personnel de l'Agence à la gestion financière et à la gestion des subventions de l'UE.

Il est ressorti de l'évaluation que des ressources supplémentaires devraient être accordées à l'Agence, si le développement et la gestion opérationnelle du nouveau système d'entrée/sortie ou de tout autre système d'information à grande échelle étaient confiés à l'Agence.

Q1.4. Dans quelle mesure l'eu-LISA a-t-elle été efficace dans l'établissement de partenariats, le développement de synergies avec d'autres agences de l'UE et l'établissement de relations solides et de confiance avec ses parties prenantes dans le cadre de l'exploitation et de la gestion des systèmes qui lui ont été confiés?

Depuis sa création, l'Agence a établi des relations efficaces et de coopération avec d'autres agences JAI. Elle a, jusqu'à présent, signé trois accords de coopération ou arrangements de travail formalisant sa coopération avec d'autres agences de l'UE (CEPOL, Frontex, EASO). Il est ressorti de l'évaluation que cette coopération est une réussite, des synergies favorisant l'accomplissement des tâches de l'eu-LISA (c'est-à-dire la coopération avec Frontex concernant le projet pilote sur les frontières intelligentes). Malgré cette coopération, le règlement fondateur de l'Agence n'accorde à cette dernière qu'un mandat limité en ce qui concerne ladite coopération. Par conséquent, lorsqu'elle établit une coopération avec d'autres agences JAI dans le cadre de son mandat, l'eu-LISA devrait mettre tout en œuvre pour garantir la continuité du niveau de priorité et de service de ses activités principales.

1.2. Efficience

Ce critère avait pour but d'évaluer les coûts (financiers, humains, en ressources, en temps, en expertise) directement encourus par l'Agence pour obtenir des résultats ainsi que la manière dont ils sont répartis et gérés.

Q2.1. Dans quelle mesure l'eu-LISA a-t-elle été efficace dans la mise en œuvre des tâches définies dans son mandat, tel qu'il est prévu dans le règlement fondateur de l'Agence?

Depuis sa création, l'Agence a déployé des efforts importants de sorte que ses fonctions, ses opérations et ses procédures internes soient en phase avec la gestion d'un cadre d'information. L'eu-LISA a notamment modifié le département opérationnel afin de recenser et d'établir des synergies opérationnelles. Compte tenu des ressources limitées de l'Agence, l'évaluation a conclu à la nécessité pour l'Agence de procéder à une évaluation complète de la répartition de ses ressources pour les tâches principales et secondaires, afin de déterminer si la répartition est proportionnée aux objectifs à atteindre et s'il convient d'étudier la question d'une redistribution des ressources. L'évaluation a également conclu à la nécessité (par exemple, étude de cas sur la refonte du règlement Eurodac) de mettre en place des contrôles appropriés pour garantir la mise à disposition de ressources suffisantes en personnel pour gérer les projets en fonction des besoins des projets.

Q2.1a. Dans quelle mesure des facteurs externes ont-ils influencé l'efficacité de l'Agence?

Bien qu'il soit ressorti de l'évaluation que l'Agence a rencontré quelques difficultés résultant de facteurs externes (recrutement à Tallinn; manque de synergies concernant la passation de marchés pour des systèmes, l'Agence étant liée aux contrats en vigueur), ces problèmes devraient continuer de se résoudre au fil du temps, les procédures de passation de marchés et les arrangements contractuels s'alignant en fin de compte sur l'approche de l'Agence (c'est-à-dire conclusion de contrats couvrant les trois systèmes).

Q2.1b. Dans quelle mesure les mécanismes internes et externes de suivi, de production de rapports et d'évaluation de l'eu-LISA permettent-ils de garantir la responsabilité et l'évaluation adéquate du fonctionnement global de l'eu-LISA?

Les évaluateurs, ayant recensé des problèmes concernant la responsabilité et la transparence des activités de l'Agence dans ses rapports (par exemple, difficultés à établir des liens entre les activités prévues dans le programme de travail et les activités réellement entreprises, qui sont mentionnées dans le rapport d'activité annuel), ont conclu à la nécessité pour l'Agence d'améliorer la qualité de ses rapports afin de garantir la transparence du fonctionnement global de l'Agence.

Q2.2. Les budgets annuels de l'Agence ont-ils été mis en œuvre de manière efficace et en vue d'obtenir des résultats?

S'agissant de l'exécution budgétaire au cours des dernières années, l'évaluation a révélé un faible niveau d'exécution des crédits d'engagement annuels relatifs au titre 3 (dépenses opérationnelles). Elle a conclu à la nécessité pour l'Agence de renforcer ses capacités de planification pour permettre une planification pluriannuelle plus détaillée (activités et estimations financières connexes) et un suivi étroit du processus de mise en œuvre.

Q2.3a. Dans quelle mesure les solutions organisationnelles, les RH et les procédures de l'eu-LISA sont-elles adaptées à la charge de travail réelle et permettent-elles à l'Agence d'accomplir les tâches qui lui sont confiées?

Compte tenu de la flexibilité interne limitée de l'Agence, l'évaluation a souligné qu'il est crucial d'anticiper les évolutions de la charge de travail de l'Agence et l'ajout de nouvelles tâches afin que l'eu-LISA ait suffisamment de temps pour adapter les ressources existantes et en déployer de nouvelles. Malgré cela, il y a lieu de souligner que, si le développement du nouveau système d'entrée/sortie (ou de tout autre système d'information à grande échelle)

était confié à l'eu-LISA, le niveau actuel des ressources et les profils requis devraient être adaptés en conséquence, l'eu-LISA étant dotée d'un effectif lui permettant d'exploiter trois systèmes et non pas d'en développer de nouveaux.

Q2.3b. Le cycle de planification de l'Agence (programme de travail annuel et budget) est-il conforme à l'objectif consistant à obtenir des résultats effectifs?

Il est ressorti de l'évaluation que le processus visant à préparer le programme de travail annuel est adapté, en dépit d'un manque d'anticipation dû à l'absence d'un programme de travail pluriannuel. Il conviendrait de procéder à certaines améliorations, notamment pour impliquer les parties prenantes à un stade plus précoce du processus et pour renforcer la conformité du processus avec le budget et le programme de travail pluriannuel. À cette fin, l'eu-LISA devrait rapidement adopter un programme de travail pluriannuel détaillé, comme le prévoit le règlement fondateur de l'Agence afin de garantir une planification efficace.

Q2.3c. Dans quelle mesure l'eu-LISA est-elle parvenue à renforcer ses capacités internes pour accomplir les tâches qui lui ont été confiées?

Bien que la structure organisationnelle et les procédures internes soient encore en pleine évolution, il est ressorti de l'évaluation qu'elles sont correctement structurées et décrites. L'Agence a su trouver des solutions pour s'acquitter des tâches qui lui incombent. C'est ce qu'ont révélé, en particulier, les études de cas consacrées à différents projets (par exemple, le projet pilote sur les frontières intelligentes et l'étude des services communs partagés). L'Agence a accompli les nouvelles tâches qui lui incombaient de manière efficiente en réorganisant les effectifs en interne.

Quant à la sous-traitance, l'évaluation a conclu à la nécessité d'élaborer une stratégie d'approvisionnement officielle et transversale et à la nécessité pour le personnel interne d'assurer la gestion étroite du travail accompli par des contractants externes.

Q2.4. Les processus et procédures de l'eu-LISA contribuent-ils avec succès à l'efficacité de ses opérations?

L'Agence a fait des efforts louables pour mettre en place les politiques, processus et procédures appropriés lui permettant de gouverner, structurer et organiser ses opérations et de fournir le niveau de service requis. En témoignage, par exemple, la mise en œuvre du projet sur les services communs partagés.

L'évaluation a conclu à la nécessité de mettre en œuvre un système de gestion de la qualité visant à mettre à jour et à réviser régulièrement l'ensemble des processus, politiques et procédures. Dans les études de cas réalisées pour l'évaluation, la nécessité a été perçue de garantir la disponibilité de la documentation relative à la gestion des exceptions et de l'organigramme (évolutions du VIS).

Q2.5. Dans quelle mesure la gouvernance, la structure organisationnelle et les sites de l'eu-LISA, tels qu'ils sont définis dans le règlement fondateur de l'Agence, ont-ils contribué à l'efficacité de l'eu-LISA et à la réalisation d'économies d'échelle?

Aucune modification majeure du système de gouvernance actuel ne semble requise. Il subsiste une marge de progrès en ce qui concerne la participation active des membres du groupe consultatif, chargés de mettre leur expertise au service de la gestion opérationnelle des trois systèmes d'information confiés à l'Agence. Le conseil d'administration fonctionne efficacement, la pratique actuelle ne devant faire l'objet d'aucune adaptation majeure. Néanmoins, l'usage actuel de la procédure écrite peut, dans certains cas, ne pas garantir une prise en considération adéquate de certaines questions. Par ailleurs, il est ressorti de l'évaluation (c'est-à-dire l'étude de cas sur les services communs partagés) que l'Agence pourrait éventuellement renforcer sa communication en ce qui concerne l'avancement des projets. S'agissant des multiples sites, l'évaluation a conclu que la dispersion géographique de l'eu-LISA a une incidence sur l'efficacité de la mise en œuvre des tâches et des responsabilités de l'eu-LISA; elle

gène des coûts supplémentaires que l'Agence ne devrait pas dû supporter si elle avait été établie sur deux sites uniquement (technique et d'appui). Les coûts directs et indirects, bien qu'ils existent, sont jugés proportionnés au raisonnement technique et politique lié à la création de plusieurs sites avant la création de l'Agence, et qui demeure pertinente (comme exposé en détail à la section 4.9.3).

1.3. Cohérence

Ce critère avait pour but d'examiner dans quelle mesure les activités de coopération de l'eu-LISA s'articulent de façon efficace avec celles des parties prenantes, notamment des États membres, des pays associés, de la Commission européenne et d'autres institutions et organes de l'UE, pour garantir la complémentarité et éviter la duplication des efforts. L'évaluation a également porté sur l'harmonisation des stratégies, la cohérence des activités de coopération, les risques de chevauchement et les procédures en place, pour veiller à ce que les activités de coopération de l'eu-LISA soient cohérentes avec les politiques et activités de ses parties prenantes et avec la perception que les parties prenantes ont de la qualité de celles-ci.

Q3.1. Dans quelle mesure l'eu-LISA agit-elle en coopération avec la Commission européenne et d'autres instances de l'UE pour garantir la complémentarité et éviter la duplication des efforts?

Le règlement fondateur de l'Agence et le protocole d'accord entre l'Agence et la Commission européenne constituent un cadre solide pour une coopération efficace, qui est jugée satisfaisante de manière générale. La Commission a fourni un soutien adéquat à l'Agence durant sa création, jusqu'à ce qu'elle lance ses activités le 1^{er} décembre 2012, et pendant la période de transition, jusqu'à ce que l'Agence atteigne son indépendance budgétaire le 22 mai 2013. La coopération avec les autres institutions de l'UE est jugée utile pour garantir la complémentarité dans le cadre de la mise en œuvre de la politique et de la stratégie de l'UE, à condition que l'Agence n'outrepasse pas son mandat. Les rapports établis avec le secteur privé à travers l'organisation d'événements liés au secteur ont permis de développer une plate-forme de discussion utile sur les besoins et les possibilités à venir en ce qui concerne le développement informatique. Les possibilités d'amélioration suivantes ont été répertoriées:

- la cohérence de la gestion de l'infrastructure de communication entre l'Agence et la Commission pourrait être améliorée en transférant les tâches de la Commission (exécution du budget, achat et renouvellement, questions contractuelles) à l'Agence. Cela pourrait avoir comme résultat une efficacité accrue, l'Agence ayant les compétences et les capacités pour accomplir ces tâches.
- Par ailleurs, s'agissant du mandat de l'Agence en matière de suivi des activités de recherche, il existe un risque de duplication des efforts; la gestion opérationnelle des systèmes devrait être alignée sur le travail de recherche de la Commission dans ce domaine et coordonnée avec la Commission, conformément à l'article 15 du protocole d'accord. L'exemple des activités de suivi concernant les identifiants biométriques suffit à le démontrer. Bien que l'Agence ait rédigé un rapport à ce sujet en 2015, compte tenu de ses liens avec les systèmes dont elle assure la gestion, des activités concrètes de recherche ont déjà été lancées dans le domaine de la biométrie au titre d'Horizon 2020 et d'autres programmes de recherche.
- il ressort de l'évaluation que l'Agence pourrait continuer de développer des activités de coopération externe (avec d'autres agences de l'UE), à condition qu'elles soient conformes au mandat de l'Agence et qu'elles n'affectent pas son activité principale du point de vue de la qualité du service, du délai de réaction, de l'établissement de rapports, etc.

Q3.2. Dans quelle mesure l'eu-LISA agit-elle en coopération avec les États membres et les pays associés pour garantir la complémentarité et éviter la duplication des efforts?

Il est ressorti de l'évaluation que, de manière générale, l'Agence a respecté la répartition claire des rôles et des

responsabilités aux niveaux national et européen en ce qui concerne son activité principale, à savoir la gestion de systèmes d'information à grande échelle. Cela s'explique par la division claire du cadre juridique de l'Agence, tel qu'il est défini dans le règlement fondateur de l'Agence. Bien qu'aucune duplication des efforts n'ait été recensée, il est souhaitable de renforcer la complémentarité dans le contexte de l'interaction accrue des membres du groupe consultatif et de la contribution accrue de l'Agence à l'analyse des statistiques des États membres.

Q3.3. Dans quelle mesure les activités de l'eu-LISA sont-elles cohérentes par rapport aux documents de stratégie adoptés dans le domaine politique?

Il est ressorti de l'évaluation que les activités de l'eu-LISA sont généralement conformes aux stratégies et cadres d'action pertinents dans le domaine de la justice et des affaires intérieures; La stratégie de l'Agence pour la période 2014-2020 a confirmé la cohérence de ses activités. En raison du faible niveau de maturité de cette stratégie, l'évaluation n'a pas permis de juger son incidence, bien que l'alignement sur les politiques JAI doive se poursuivre à mesure que la stratégie évoluera dans les années à venir. L'alignement de la stratégie de l'eu-LISA sur le premier programme de travail pluriannuel, qui n'est pas terminé, devrait également en apporter la preuve.

Q3.4. Les procédures mises en place permettent-elles de garantir la cohérence des activités de coopération de l'eu-LISA par rapport aux politiques et activités de ses parties prenantes?

Il est ressorti de l'évaluation que l'Agence a élaboré une stratégie de coopération cohérente visant à engager le dialogue avec les différentes parties prenantes de façon structurée à travers l'adoption de sa stratégie de gestion des parties prenantes. En dépit de cela, aucun mécanisme clair garantissant l'alignement des activités de coopération de l'eu-LISA sur les politiques et activités de ses parties prenantes n'a été recensé au niveau de l'Agence. Bien que l'Agence ait entrepris des activités de coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures avec les institutions européennes et d'autres agences JAI, l'Agence doit redoubler d'efforts pour garantir la cohérence entre ces activités et son mandat, notamment en garantissant une meilleure coordination avec les États membres au sein du conseil d'administration et avec la Commission à cet égard.

1.4. Pertinence et valeur ajoutée

Ce critère avait pour but d'examiner dans quelle mesure la création de l'Agence a permis de renforcer l'efficacité et l'efficacité, par rapport aux modes de fonctionnement précédents.

Q.4.1. Quels ont été les avantages d'une action au niveau de l'Agence du point de vue opérationnel et stratégique?

L'établissement d'une autorité de gestion unique assumant la gestion opérationnelle des trois systèmes d'information crée par nature un niveau élevé de valeur ajoutée, dans la mesure où l'Agence exerce sa mission de manière efficace et efficiente. La valeur ajoutée finale de l'eu-LISA dépend donc fortement et logiquement de sa capacité à accomplir sa mission principale de manière efficace et efficiente. Les éléments clés qui sous-tendent la valeur ajoutée de l'eu-LISA sont la mise en commun des compétences, l'exploitation des synergies regroupant les systèmes «sous un même toit» et la création d'un cadre opérationnel plus flexible.

Q.4.2. Dans quelle mesure l'eu-LISA a-t-elle été plus efficace dans la réalisation de ses résultats par rapport à d'autres arrangements passés, existants ou alternatifs au niveau national ou européen?

La comparaison des coûts afférents à Eurodac (c'est-à-dire le seul système pour lequel une telle comparaison était possible), avant et après la création de l'Agence, qui a été réalisée dans le cadre de l'évaluation, n'a mis au jour aucune économie de coûts découlant de la création de l'Agence, les coûts étant supérieurs. Tandis que, dans certains cas, les tâches associées aux systèmes (c'est-à-dire les formations, les réunions du groupe consultatif) peuvent

expliquer la différence de coût, l'exercice d'évaluation comparative globale des coûts ne peut être entrepris en raison des différences dans l'enregistrement des coûts (par exemple de l'unité centrale et de l'unité centrale de sauvegarde, de l'assurance de la qualité, du matériel et des logiciels). Il ressort de la comparaison des coûts opérationnels la nécessité pour l'Agence de veiller à ce que, à l'avenir, les coûts par système soient clairement enregistrés afin de pouvoir déterminer si des gains d'efficacité ont été obtenus.

Q.4.3. Dans quelle mesure l'eu-LISA a-t-elle renforcé la participation des États membres à la gestion opérationnelle et à l'évolution des systèmes qui lui ont été confiés?

De manière générale, l'évaluation a relevé une tendance positive en ce qui concerne le niveau de participation et de communication avec les parties prenantes au niveau national. La gouvernance de l'Agence contribue à la qualité de la communication et de la participation des autorités nationales; elle garantit la mise à la disposition des États membres d'une plate-forme permettant leur implication dans l'Agence et la prise en considération de leurs besoins.

Bien que les groupes consultatifs constituent un forum pertinent et précieux s'agissant de la participation des États membres, il est ressorti de l'évaluation que la grande expertise de ces groupes pourrait être mieux exploitée pour renforcer la qualité du dialogue avec les autorités nationales. Pour ce faire, des lignes directrices pourraient être élaborées à l'attention des groupes consultatifs et des objectifs clés annuels pourraient être fixés pour les groupes consultatifs.

Annexe VII. Annexe spécifique à la partie III

Risques identifiés

Résultat des efforts d'évaluation des risques 2015/2016, le tableau suivant montre le classement des six principaux risques d'entreprise à l'eu-LISA.

Classement	Titre
Risque 1	Absence de stratégie informatique d'entreprise
Risque 2	Absence de ressources et d'outils pour une gestion efficiente et efficace de bout en bout du cycle de vie du système
Risque 3	Des contraintes à moyen et court terme affectent négativement la mise en œuvre de la stratégie technologique de l'eu-LISA.
Risque 4	L'augmentation du personnel externe manque d'un contrôle et d'une intégration efficaces et se transforme en solution à long terme
Risque 5	La complexité et l'ampleur des contrats relatifs à l'activité principale affectent la bonne exécution du budget
Risque 6	L'environnement dynamique et complexe auquel l'Agence doit faire face dans l'exécution de sa mission

Normes de contrôle interne

Nombre	Titre	Résumé des actions principales entreprises pour assurer la conformité en 2016	Progression de la mise en œuvre à la fin de l'année (complète/en cours)	Résumé des principales actions reportées/planifiées en 2017
NCI n° 1	Mission	La définition des missions a été mise à jour le cas échéant et communiquée à l'organisation.	Complète	Examen ciblé de la définition des missions, le cas échéant
NCI 2	Valeurs éthiques et organisationnelles	Des séances de sensibilisation du personnel au suivi des éléments du cadre éthique ont été régulièrement organisées; des efforts ont été déployés pour mettre à jour le cadre éthique.	En cours	La procédure relative aux lanceurs d'alerte doit être pleinement établie, le personnel doit reconnaître formellement le cadre éthique et un conseiller éthique doit être désigné
NCI 3	Affectation et mobilité du personnel	Les contributions des dirigeants à l'alignement de la planification des dotations en personnel sur les objectifs et priorités de l'eu-LISA ont été apportées, un système interne de postes vacants a été élaboré et appliqué afin d'assurer les perspectives de mobilité au sein de l'Agence.	En cours	Le cadre de compétences doit être établi et comprend des informations sur les compétences des catégories professionnelles conformément au moins à la description du poste et aux activités réalisées à l'eu-LISA.
NCI 4	Évaluation et développement	L'exercice d'évaluation annuelle 2016 est achevé (y compris la description des	Complète	L'exercice d'évaluation annuelle 2017 doit être

	du personnel	besoins de formation du personnel)		effectué.
NCI 5	Objectifs et indicateurs de performance	Le document de programmation de l'eu-LISA (anciennement le «programme de travail annuel») a été élaboré à l'Agence conformément aux orientations applicables et sur la base d'un dialogue entre les hauts dirigeants, les cadres intermédiaires et le personnel, afin de s'assurer qu'il soit compris et soutenu. Le rapport d'activité annuel a été fourni; il comprend tous les détails requis par les parties prenantes à l'eu-LISA. L'Agence a conservé les indicateurs clés de performance de l'organisation en 2016, mais aucun accord n'a pu être conclu avec le conseil d'administration concernant leur conception finale.	En cours	En 2017 également, le but de l'Agence sera de fournir les documents de planification conformément au règlement fondateur de l'Agence, aux bonnes pratiques et aux besoins des parties prenantes en matière de délais, de champ d'application et de qualité. Les indicateurs clés de performance de l'organisation seront révisés en coopération avec le conseil d'administration en vue de leur conception finale.
NCI 6	Processus de gestion des risques	Le cadre de gestion des risques de l'organisation a été appliqué et l'exercice de gestion des risques de 2016 a été achevé.	Complète	L'exercice 2017 de gestion des risques de l'organisation doit être effectué.
NCI 7	Structure opérationnelle	La structure opérationnelle de l'Agence a été modifiée en conséquence le cas échéant, par exemple par une redistribution des tâches entre les entités ou par l'introduction de secteurs en tant qu'entités sous les unités. Une stratégie d'approvisionnement a été arrêtée, suivie d'une stratégie informatique de l'organisation. La décision du directeur exécutif relative à la délégation de pouvoirs a été révisée, le cas échéant.	En cours	L'évaluation des fonctions sensibles et de l'approvisionnement sera achevée et une stratégie informatique de l'organisation sera mise en œuvre.
NCI 8	Processus et procédures	Le précédent catalogue des services informatiques (distinct) et le catalogue des services d'entreprise ont été fusionnés. Les processus d'entreprise ont été documentés en conséquence et conservés. Le délégué à la protection des données a examiné chaque année les processus et procédures conformément à la charte/au plan de protection des données annuel(le) de manière à assurer la protection des données en conséquence. Un registre complet des exceptions ou des écarts a été créé, avec la mise en place de procédures et des sessions de sensibilisation du personnel	Complète	Outre les mises à jour permanentes, le cas échéant, l'Agence dressera le bilan de santé du catalogue des services. Dans la mesure du possible, l'Agence continuera de soutenir les processus d'entreprise en mettant en œuvre un système d'automatisation et des fonctions informatiques.
NCI 9	Supervision par la direction	Les entités (départements, unités, secteurs) ont mis en œuvre le programme de travail annuel de manière structurée en suivant une procédure cohérente. Une procédure d'établissement de rapports spécifique	Complète	Conformément aux exigences minimales fixées, et le cas échéant, le directeur exécutif informera les parties de toute question

		est en place pour mesurer les progrès réalisés. Les échanges avec l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) ont été lancés conformément aux exigences énoncées.		potentiellement importante relative à l'audit et aux contrôles internes, aux enquêtes de l'OLAF ainsi qu'aux questions budgétaires et financières susceptibles d'avoir une incidence sur sa position au sein de l'Agence ou sur la bonne gestion des crédits ou qui pourrait faire obstacle à la réalisation des objectifs fixés.
NCI 10	Continuité des activités	Un plan de continuité des activités pour l'Agence a été mis en œuvre afin que les questions relatives à la continuité des activités soient signalées en permanence à la direction. Le processus de révision annuel des plans de continuité des activités pour les systèmes d'information à grande échelle a été engagé et est suffisamment documenté. Une formation annuelle sur les comportements qu'il convient d'adopter dès lors que le plan de continuité des activités est invoqué a été organisée.	Complète	La documentation relative à la continuité des activités pour l'Agence continue d'être révisée et mise à jour le cas échéant et les processus de révision applicables aux plans de continuité des activités pour les systèmes d'information à grande échelle seront exécutés.
NCI 11	Gestion des documents	Le personnel rejoignant l'Agence reçoit des instructions et une formation en matière de gestion et de classement des documents; un plan de classement et une politique d'archivage sont en place.	En cours	Le système de gestion électronique des documents doit être mis en œuvre.
NCI 12	Information et communication	Les stratégies de communication interne et externe et les plans d'action ont été mis à jour le cas échéant; une enquête de satisfaction a été menée à cette fin. Les dispositions relatives au droit d'auteur sont respectées dans toutes les actions de communication externe et sont suffisamment documentées. La stratégie de communication interne et un plan d'action annuel ont été mis en œuvre. Un plan de sécurité informatique a été créé par le secteur de la sécurité, approuvé et tenu à jour conformément aux exigences. Des réunions avec les membres du personnel ont été organisées au moins chaque trimestre par le directeur exécutif afin de leur faire part des questions pertinentes	Complète	Le bulletin d'information interne sera maintenu et développé conformément aux besoins du personnel. De manière générale, les stratégies et les activités de communication interne et externe seront modifiées en fonction des besoins de l'organisation et des règlements applicables. Les réunions avec les membres du personnel continueront d'être organisées chaque trimestre par le directeur exécutif afin de leur faire part des questions pertinentes.

NCI 13	Rapports comptables et financiers	Le manuel des NCI pour le contrôle des données comptables est en place.	Complète	Le manuel des NCI pour le contrôle des données comptables est mis à jour le cas échéant.
NCI 14	Évaluation des activités	L'évaluation de l'Agence en vertu de l'article 31 du règlement fondateur de l'Agence est terminée.	Complète	Un plan d'action fondé sur l'évaluation réalisée au titre de l'article 31 sera mis en œuvre; par ailleurs, l'Agence renforcera ses capacités pour réaliser des évaluations ex ante d'activités déterminées.
NCI 15	Évaluation des systèmes de contrôle interne	Le personnel a été sensibilisé au cadre des NCI, y compris aux mécanismes de signalement des faiblesses du contrôle et de traitement des exceptions/cas de non-conformité. Un exercice d'autoévaluation a été réalisé; des recommandations ont été adressées formellement à l'ordonnateur afin de convenir de la poursuite du développement du cadre des NCI.	Complète	Des présentations de sensibilisation au cadre des NCI, y compris la fourniture de mécanismes de signalement des faiblesses du contrôle et de traitement des exceptions/cas de non-conformité seront effectuées. Un exercice d'autoévaluation sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'eu-LISA sera réalisé. Des recommandations seront adressées formellement à l'ordonnateur afin de convenir de la poursuite de la mise en œuvre du cadre des NCI.
NCI 16	Structure d'audit interne	La structure d'audit interne était opérationnelle et coordonnait ses travaux avec le service d'audit interne. Un plan annuel d'audit et un rapport annuel d'audit interne étaient en place.	Complète	La structure d'audit interne est opérationnelle et coordonne ses travaux avec le SAI. Le plan annuel d'audit et le rapport annuel d'audit interne sont élaborés. L'introduction d'un programme d'assurance et d'amélioration de la qualité pour l'audit interne est faite conformément à sa feuille de route

Annexe VIII. Comptes financiers provisoires

TABLEAU 1: BILAN DE L'EU-LISA			
BILAN		2016	2015
A.I. ACTIFS NON COURANTS		51 697 508,29	27 937 114,46
A.I. ACTIFS NON COURANTS	A.I.1. Immobilisations incorporelles	36 033 467,00	22 384 246,14
	A.I.2. Immobilisations corporelles	15 664 041,29	5 552 868,32
A.II. ACTIFS COURANTS		35 425 020,93	24 103 671,93
A.II. ACTIFS COURANTS	A.II.2. Préfinancements en cours	16 740 739,99	6 666 586,08
	A.II.3. Créances à recevoir avec contrepartie directe et créances à recouvrer sans contrepartie directe	18 684 280,94	17 437 085,85
	A.II.6. Liquidités et équivalents	-	-
ACTIFS		87 122 529,22	52 040 786,39
P.II. PASSIFS COURANTS		(95 164 989,72)	(9 827 397,22)
P.II. PASSIFS COURANTS	P.II.2. Provisions courantes		-
	P.II.4. Comptes créditeurs	(95 164 989,72)	(1 625 375,59)
	P.II.5. Charges à payer et produits à reporter	-	(8 202 021,63)
PASSIFS		(95 164 989,72)	(9 827 397,22)
ACTIFS NETS (ACTIFS moins PASSIFS)		(8 042 460,50)	(42 213 389,17)
P.III.2. Excédents/déficits cumulés		(42 213 389,17)	(17 778 898,41)
(Excédent)/déficit central non attribué*		50 255 849,67	(24 434 490,76)
TOTAL		0	0
Notes explicatives (facultatives):			
<p>les chiffres pour 2016 indiqués dans les tableaux 1 et 2 sont provisoires étant donné qu'ils sont, à cette date, toujours en cours de préparation. Les données de clôture de fin d'exercice/de charges reportées ne sont pas encore représentées, ni l'apurement de la subvention d'équilibre/opérationnelle qui apparaît toujours dans le cadre du P.III.4. Les comptes créditeurs ne sont pas encore représentés. Une fois que les comptes provisoires et les comptes définitifs sont établis, ils font toujours l'objet d'un audit par la Cour des comptes. Il est par conséquent possible que les montants indiqués dans ces tableaux doivent être ajustés à la suite de cet audit.</p>			

TABLEAU 2: COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EU-LISA		
	2016	2015
COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE		
II.1 RECETTES	1 442 011,18	72 346 282,82
II.1.1. PRODUITS DES OPÉRATIONS SANS CONTREPARTIE DIRECTE	1 377 327,00	72 328 080,41
II.1.1.6. AUTRES PRODUITS DES OPÉRATIONS SANS CONTREPARTIE DIRECTE	1 377 327,00	72 328 080,41
II.1.2. PRODUITS DES OPÉRATIONS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	64 684,18	18 202,41
II.1.2.2. AUTRES PRODUITS DES OPÉRATIONS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	64 684,18	18 202,41
II.2. DÉPENSES	(51 697 860,85)	(47 911 792,06)
II.2. DÉPENSES	(51 697 860,85)	(47 911 792,06)
II.2.10. AUTRES DÉPENSES	(21 612 665,90)	(14 186 750,14)
II.2.3. DÉPENSES EXÉCUTÉES PAR D'AUTRES AGENCES ET ORGANES DE L'UE (IM)	(17 373 887,31)	(21 870 619,58)
II.2.6. COÛTS DU PERSONNEL	(12 709 768,32)	(11 852 614,40)
II.2.8. CHARGES FINANCIÈRES	(1 539,32)	(1 807,94)
COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE	(50 255 849,67)	24 434 490,76
<p><i>Notes explicatives (facultatives):</i></p> <p>les chiffres pour 2016 indiqués dans les tableaux 1 et 2 sont provisoires étant donné qu'ils sont, à cette date, toujours en cours de préparation. Les données de clôture de fin d'exercice/de charges reportées ne sont pas encore représentées, ni l'apurement de la subvention d'équilibre/opérationnelle qui apparaît toujours dans le cadre du P.III.4. Les comptes créditeurs ne sont pas encore représentés. Une fois que les comptes provisoires et les comptes définitifs sont établis, ils font toujours l'objet d'un audit par la Cour des comptes. Il est par conséquent possible que les montants indiqués dans ces tableaux doivent être ajustés à la suite de cet audit.</p>		

COMPTE DE RÉSULTAT BUDGÉTAIRE DE L'EU-LISA POUR L'EXERCICE 2016			
au 18.01.2017			
		2016	2015
RECETTES			
Subvention d'équilibre de la Commission	+	94 083 000,00	67 262 000,00
Contribution des pays associés	+	2 291 582,00	643 800,27
Frontières intelligentes	+	21 722,89	3 325 000,00
Revenus divers	+	127 868,39	25 422,70
TOTAL DES RECETTES (a)		96 524 173,28	71 256 222,97
DÉPENSES			
<i>Titre I: Personnel</i>			
Versements	-	13 783 629,98	12 702 845,23
Reports de crédits	-	415 692,33	272 158,64
<i>Titre II: Dépenses administratives</i>			
Paiements	-	2 920 317,57	9 215 650,98
Reports de crédits	-	5 073 039,03	19 279 435,67
<i>Titre III: Dépenses de fonctionnement</i>			
Paiements	-	57 822 830,64	37 456 451,55
Reports de crédits	-	2 973 476,03	2 451 215,69
TOTAL DES DÉPENSES (b)		82 988 985,58	81 377 757,76
RÉSULTAT POUR L'EXERCICE FINANCIER (a-b)		13 535 187,70	-10 121 534,79
Annulation des crédits de paiement inutilisés reportés de l'année précédente	+	474 015,04	10 690 033,94
Ajustement pour le report des crédits de l'année précédente disponibles au 31 décembre provenant des recettes allouées	+	2 460 299,06	
Solde des échanges pour l'année (gains +/-pertes -)	+/-	-206,05	-819,92
SOLDE DU COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE		16 469 295,75	567 679,23
Solde année N-1	+/-	-7 652 180,93	-8 219 860,16
Solde positif de l'année N-1 remboursé à l'année N à la Commission	-		
Résultat utilisé pour déterminer les montants dans la comptabilité générale		8 817 114,82	-7 652 180,93
Subvention de la Commission: l'Agence enregistre des recettes accumulées et la Commission des dépenses accumulées		85 265 885,18	
Préfinancement restant ouvert au remboursement par l'Agence à la Commission à l'année N+1		8 817 114,82	
<p><i>Remarque : les données présentées dans le compte de résultat budgétaire ci-dessus sont données sous réserve de la confirmation par la DG HOME. Lorsqu'elles seront approuvées, le contenu de la cellule «Subvention de la Commission – l'Agence enregistre des recettes accumulées et la Commission des dépenses accumulées» sera ajouté aux pertes et profits en tant que recettes.</i></p>			

Annexe IX. Objectifs et indicateurs

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
1	2.2.1.1	Gestion opérationnelle d'Eurodac (maintenance corrective et adaptative)	Fourniture continue de services de gestion des applications, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, supervision de la maintenance (contrat-cadre du projet de refonte) et assistance aux utilisateurs des États membres	Oui	s.o.	Réagir à 95 % des interactions avec les États membres en moins d'une minute; classer 95 % des incidents critiques dans la catégorie appropriée en moins de 5 minutes; classer 95 % des incidents prioritaires dans la catégorie appropriée en moins de 10 minutes; classer 95 % des incidents modérés dans la catégorie appropriée en moins de 30 minutes; respecter les accords sur les niveaux de service propres à Eurodac conformément aux objectifs fixés dans l'annexe 2 de l'accord standard sur les niveaux de service.	Réalisé	s.o.
2	2.2.1.1	Gestion du contrat Eurodac	Gestion du contrat Eurodac	Oui	s.o.	2 réunions annuelles au minimum du comité de pilotage; 8 réunions annuelles au minimum avec le contractant au niveau de l'application/programme; 12 rapports d'activité mensuels par an examinés et validés	Réalisé	s.o.
3	2.2.1.2	Maintenance d'évaluation d'Eurodac	Adaptation des systèmes après refonte	En cours	Reporté	Adaptations effectuées conformément au plan de base/validé	En bonne voie	Les activités menées dans le cadre de l'augmentation des capacités jusqu'à 7 millions d'entrées ont été reportées à la suite de la baisse des opérations d'Eurodac. Le champ d'application a été élargi (essais supplémentaires). Le projet a démarré et se poursuit.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
4	2.2.1.2	Étude sur la migration vers un réseau Eurodac dédié	Soutenir la Commission européenne dans une analyse d'impact portant sur la manière de mettre en place un réseau virtuel crypté dédié aux données Eurodac qui remplacera le réseau existant EURODOMAIN et qui permettra de sécuriser la transmission de services web (xml) entre le système central (SC) et le système national (SN) [article 3, paragraphe 1, point b), du règlement (UE) n° 603/2013 du Parlement européen et du Conseil]	Non	Reporté, car tributaire d'une étude globale pour un réseau unifié qui sera mise en œuvre par l'eu-LISA en 2017.	Étude réalisée conformément au plan de base/validé	Non réalisé	La mise en œuvre de l'étude a été reportée, car elle est tributaire d'une étude globale pour un réseau unifié qui sera mise en œuvre par l'eu-LISA en 2017.
5	2.2.1.1	Préparatifs du maintien en bon état de fonctionnement d'Eurodac	Préparer les spécifications et lancer la procédure de passation de marchés pour le nouveau contrat de maintien en bon état de fonctionnement d'Eurodac	En cours	s.o.	Plan de passation de marchés pour le contrat de maintien en bon état de fonctionnement d'Eurodac et le premier projet de TTS	En bonne voie	Achèvement de la version finale reporté au premier trimestre de 2017
6	2.2.1.1	Maintenance corrective du SIS II	Maintenance corrective de base	Oui	s.o.	Réagir à 95 % des interactions avec les États membres en moins d'une minute; classer 95 % des incidents critiques dans la catégorie appropriée en moins de 5 minutes; classer 95 % des incidents prioritaires dans la catégorie appropriée en moins de 10 minutes; classer 95 % des incidents modérés dans la catégorie appropriée en moins de 30 minutes; respecter les accords sur les niveaux de service propres au SIS II conformément aux objectifs fixés dans l'annexe 2 de l'accord standard sur les niveaux de service.	Réalisé	s.o.
7	2.2.1.1	Adaptations du SIS II (WL, Oracle 12c)	Maintenance adaptative d'Oracle 12	Non	Reporté car lié au projet AFIS, comme convenu avec	Adaptations du SIS II effectuées conformément aux plans pertinents et aux ANS en vigueur	Retardé	Priorité redéfinie compte tenu de la nécessité de lancer la

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
					l'ensemble des parties prenantes; modification du PTA 2016			mise en œuvre de l'AFIS dans SISI II en 2016
8	2.2.1.1	Gestion opérationnelle du SIS II (maintenance corrective et adaptative)	Fourniture continue de services de gestion des applications, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, supervision de la maintenance et assistance aux États membres	Oui	s.o.	Réagir à 95 % des interactions avec les États membres en moins d'une minute; classer 95 % des incidents critiques dans la catégorie appropriée en moins de 5 minutes; classer 95 % des incidents prioritaires dans la catégorie appropriée en moins de 10 minutes; classer 95 % des incidents modérés dans la catégorie appropriée en moins de 30 minutes; respecter les accords sur les niveaux de service propres au SIS II conformément aux objectifs fixés dans l'annexe 2 de l'accord standard sur les niveaux de service.	Réalisé	s.o.
9	2.2.1.1	Gestion du contrat SIS II	Garantir le respect par les contractants des dispositions contractuelles du contrat de maintien en bon état de fonctionnement du SIS II; maintenir le SIS II en bon état de fonctionnement	Oui	s.o.	Deux réunions annuelles au minimum du comité de pilotage au niveau de la direction; 8 réunions annuelles au minimum avec le contractant au niveau de l'application/programme; 12 rapports d'activité mensuels par an examinés et validés	Réalisé	s.o.
10	2.2.1.2	Évolution fonctionnelle du SIS II conformément à la feuille de route arrêtée (nouvelles fonctionnalités ou nouvelle fonctionnalité DCC)	Système central du SIS II aligné sur les nouvelles demandes/demandes modifiées des utilisateurs	Oui	s.o.	Exécution dans les temps, dans le respect du calendrier et du champ d'application, comme convenu avec les États membres	Réalisé	s.o.
11	2.2.1.2	Étude SIS II Active2Active (exploitation de l'unité centrale et de l'unité centrale de sauvegarde en mode actif/actif afin d'obtenir une meilleure résilience du	Étude de base sur le mode actif/actif (sous réserve d'un examen juridique vérifiant la conformité de l'étude avec le cadre légal applicable), fourniture de la	Oui	s.o.	Étude réalisée conformément au plan de base/validé	Réalisé	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
		ystème, la continuité des activités et une meilleure utilisation des ressources du centre de données)	conception technique de base et mise en œuvre de la feuille de route pour le changement opérationnel prévu					
12	2.2.1.2	Étude et lancement de la mise en œuvre de l'alignement de la capacité du SIS II conformément aux conclusions de l'étude	Évolution basique de la capacité/performance; système adapté à la demande de capacité accrue; fourniture d'interrogations automatisées et autres améliorations liées aux rapports; mises à jour techniques telles qu'Oracle 12 et des licences associées; soutien aux États membres pour rejoindre la communauté SIS II.	Oui	s.o.	Évolution basique de la capacité selon les plans arrêtés; soutien aux nouveaux États membres pour rejoindre la communauté SIS II	En bonne voie	Mise en œuvre reportée en 2017, car liée au projet AFIS, comme convenu avec l'ensemble des parties prenantes; modification du PTA 2016
13	2.2.1.2	Mise en œuvre des capacités biométriques du SIS II en cours (sera finalisée en 2017)	Mise en œuvre de la capacité de traitement des empreintes digitales du SIS II	Oui	s.o.		Réalisé	s.o.
14	2.2.1.3	Une étude sur les services partagés est en cours; sur la base du résultat de cette étude, certains services (qui seront définis par l'étude) seront mis en œuvre de manière commune en 2016; une fois que les services partagés seront disponibles, il conviendra de se connecter au SIS II pour accéder à l'infrastructure partagée; désactivation de services SIS II dédiés	SIS II utilisant l'infrastructure partagée; vieux équipements désactivés	Non	Priorité redéfinie compte tenu de la nécessité de lancer les travaux relatifs à l'AFIS dans SIS II	L'étude a été réalisée conformément au plan de base/validé et les services SIS II dédiés ont été désactivés.	Retardé	Retardé car lié au projet AFIS, comme convenu avec l'ensemble des parties prenantes PTA 2016 modifié
15	2.2.1.5	Interface SIS II avec installation partagée de sauvegarde des données; désactivation de l'installation de sauvegarde des données SIS II dédiée	SIS II connecté à l'installation partagée de sauvegarde des données; désactivation des vieux équipements (devrait débiter avant la fin de 2016, sous réserve	Non	Priorité redéfinie compte tenu de la nécessité de lancer les	Amélioration de la durée de sauvegarde des données; plusieurs incidents et équipements désactivés.	Retardé	Retardé car lié au projet AFIS, comme convenu avec l'ensemble des parties prenantes;

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
			d'une évaluation de la conformité avec la base juridique pertinente)		travaux relatifs à l'AFIS dans SIS II			modification du PTA 2016
16	2.2.1.1	Gestion opérationnelle du VIS (maintenance corrective)	Fourniture continue de services de gestion des applications 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, supervision de la maintenance et assistance aux États membres	Oui	s.o.	Réagir à 95 % des interactions avec les États membres en moins d'une minute; classer 95 % des incidents critiques dans la catégorie appropriée en moins de 5 minutes; classer 95 % des incidents prioritaires dans la catégorie appropriée en moins de 10 minutes; classer 95 % des incidents modérés dans la catégorie appropriée en moins de 30 minutes; respecter les accords sur les niveaux de service propres au VIS/BMS conformément aux objectifs fixés dans l'annexe 2 de l'accord standard sur les niveaux de service.	Réalisé	s.o.
17	2.2.1.1	Gestion opérationnelle du BMS (maintenance corrective)	Fourniture continue de services de gestion des applications 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, supervision de la maintenance et assistance aux États membres	Oui	s.o.	Réagir à 95 % des interactions avec les États membres en moins d'une minute; classer 95 % des incidents critiques dans la catégorie appropriée en moins de 5 minutes; classer 95 % des incidents prioritaires dans la catégorie appropriée en moins de 10 minutes; classer 95 % des incidents modérés dans la catégorie appropriée en moins de 30 minutes; respecter les accords sur les niveaux de service propres au VIS/BMS conformément aux objectifs fixés dans l'annexe 2 de l'accord standard sur les niveaux de service.	Réalisé	s.o.
18	2.2.1.1	Gestion opérationnelle du VIS (maintenance adaptative)	Fourniture continue de services de gestion des applications 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, supervision de la maintenance et assistance aux États membres	Oui	s.o.	Réagir à 95 % des interactions avec les États membres en moins d'une minute; classer 95 % des incidents critiques dans la catégorie appropriée en moins de 5 minutes; classer 95 % des incidents	Réalisé	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
						prioritaires dans la catégorie appropriée en moins de 10 minutes; classer 95 % des incidents modérés dans la catégorie appropriée en moins de 30 minutes; respecter les accords sur les niveaux de service propres au VIS/BMS conformément aux objectifs fixés dans l'annexe 2 de l'accord standard sur les niveaux de service.		
19	2.2.1.1	Gestion opérationnelle du BMS (maintenance adaptative)	Fourniture continue de services de gestion des applications 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7; supervision de la maintenance et assistance aux États membres	Oui	s.o.	Réagir à 95 % des interactions avec les États membres en moins d'une minute; classer 95 % des incidents critiques dans la catégorie appropriée en moins de 5 minutes; classer 95 % des incidents prioritaires dans la catégorie appropriée en moins de 10 minutes; classer 95 % des incidents modérés dans la catégorie appropriée en moins de 30 minutes; respecter les accords sur les niveaux de service propres au VIS/BMS conformément aux objectifs fixés dans l'annexe 2 de l'accord standard sur les niveaux de service.	Réalisé	s.o.
20	2.2.1.1	Reprise et transfert entre les contractants MWO pour le système VIS	Transfert réussi entre les contractants MWO; nouveau contractant MWO en mesure d'assumer les responsabilités du contractant actuel	En cours	Des efforts additionnels sont nécessaires pour appliquer les exigences contractuelles renforcées et mettre correctement en place les méthodes et	Le nouveau contrat de maintien en bon état de fonctionnement a été établi et signé comme prévu; le transfert de l'ancien au nouveau contractant a eu lieu; les engagements financiers ont été pris comme prévu; l'évolution programmée a démarré comme prévu	Non réalisé	Mauvaises performances et production de qualité médiocre de la part du contractant; difficultés liées au nombre important d'activités et de suivis; ces questions ont été abordées lors des réunions du comité de pilotage

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
					procédures de travail			
21	2.2.1.1	Reprise et transfert entre contractants MWO pour le système BMS	Transfert réussi entre les contractants MWO; nouveau contractant MWO en mesure d'assumer les responsabilités du contractant actuel	En cours	Des efforts additionnels sont nécessaires pour appliquer les exigences contractuelles renforcées et mettre correctement en place les méthodes et procédures de travail	Le nouveau contrat de maintien en bon état de fonctionnement a été établi et signé comme prévu; le transfert de l'ancien au nouveau contractant a eu lieu; les engagements financiers ont été pris comme prévu; l'évolution programmée a démarré comme prévu	Non réalisé	Mauvaises performances et production de qualité médiocre de la part du contractant; difficultés liées au nombre important d'activités et de suivis; ces questions ont été abordées lors des réunions du comité de pilotage
22	2.2.1.1	Gestion opérationnelle du VIS (maintenance corrective) en vertu du nouveau de maintien en bon état de fonctionnement	Fourniture continue de services de gestion des applications, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, supervision de la maintenance et assistance aux États membres	Oui	s.o.	Le nouveau contrat de maintien en bon état de fonctionnement a été établi et signé comme prévu; le transfert de l'ancien au nouveau contractant a eu lieu; les engagements financiers ont été pris comme prévu; l'évolution programmée a démarré comme prévu	Réalisé	s.o.
23	2.2.1.1	Gestion opérationnelle de BMS (maintenance corrective) en vertu du nouveau contrat de maintien en bon état de fonctionnement	Fourniture continue de services de gestion des applications, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, supervision de la maintenance et assistance aux États membres	Oui	s.o.	Le nouveau contrat de maintien en bon état de fonctionnement a été établi et signé comme prévu; le transfert de l'ancien au nouveau contractant a eu lieu; les engagements financiers ont été pris comme prévu; l'évolution programmée a démarré comme prévu	Réalisé	s.o.
24	2.2.1.1	Gestion opérationnelle de VIS (maintenance adaptative) en vertu du nouveau contrat de maintien en bon état de fonctionnement	Fourniture continue de services de gestion des applications, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, supervision de la maintenance et assistance aux États membres	Oui	s.o.	Le nouveau contrat de maintien en bon état de fonctionnement a été établi et signé comme prévu; le transfert de l'ancien au nouveau contractant a eu lieu; les engagements financiers ont été pris	Réalisé	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
						comme prévu; l'évolution programmée a démarré comme prévu		
25	2.2.1.1	Gestion opérationnelle de BMS (maintenance adaptative) en vertu du nouveau contrat de maintien en bon état de fonctionnement	Fourniture continue de services de gestion des applications, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, supervision de la maintenance et assistance aux États membres	Oui	s.o.	Le nouveau contrat de maintien en bon état de fonctionnement a été établi et signé comme prévu; le transfert de l'ancien au nouveau contractant a eu lieu; les engagements financiers ont été pris comme prévu; l'évolution programmée a démarré comme prévu	Réalisé	s.o.
26	2.2.1.1	Augmentation de la capacité du système VIS conformément aux besoins de l'activité et jusqu'à la finalisation du déploiement du VIS; activités VISA code+; activités liées à l'intégration de la Croatie dans le système VIS et renforcement de l'infrastructure d'essai du VIS/BMS	Évolution des systèmes VIS/BMS	En cours	Des efforts additionnels sont nécessaires pour lancer les activités conformément aux objectifs contractuels, techniques et opérationnels.	Les études nécessaires sont mises à disposition; elles fournissent l'analyse d'impact des évolutions prévues sous l'angle des coûts, de délais, de la qualité et de la technique afin de déclencher les processus de mise en œuvre connexes conformément aux exigences juridiques et techniques.	Non réalisé	Après la clôture de l'appel d'offres pour le nouveau contrat de maintien en bon état de fonctionnement, des clarifications concernant les ressources du projet et du programme se sont imposées, ce qui a retardé les analyses d'impact; une grande partie du travail est déjà réalisée, mais les analyses doivent encore être finalisées.
27	<i>Nouvelle tâche</i>	Intégration de la Croatie dans le système VIS	Permettre à la Croatie d'accéder au système VIS	Oui	s.o.	Intégration achevée comme prévu	Réalisé	s.o.
28	<i>Nouvelle tâche</i>	Augmentation de la capacité de la base de données du VIS à 60 millions de demandes	Évolution des systèmes VIS/BMS	Oui	s.o.	La mise en œuvre du projet a suivi le calendrier de mise en œuvre fixé, dans les limites du champ d'application et du budget.	Réalisé	s.o.
29	<i>Nouvelle tâche</i>	Modifications de Visa code+	Évolution des systèmes VIS/BMS	Oui	s.o.	La mise en œuvre du projet a suivi le calendrier de mise en œuvre fixé, dans les limites du champ d'application et du budget.	Réalisé	s.o.
30	2.2.1.2	Étude VIS/BMS Active2Active (exploitation CU et BCU en mode	Étude de base sur le mode actif/actif (sous réserve d'un	En cours	En raison du grand nombre	Étude réalisée conformément au plan de base/validé	Non réalisé	La préparation de l'étude est en cours; le

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
		actif/actif afin d'obtenir une meilleure résilience du système, la continuité des activités et une meilleure utilisation des ressources du centre de données)	examen juridique vérifiant la conformité de l'étude avec le cadre légal applicable), fourniture de la conception technique de base et mise en œuvre de la feuille de route pour le changement opérationnel prévu.		d'exigences et des défis techniques connexes, la première phase a duré plus longtemps que prévu; par conséquent, la date d'exécution de l'étude a été reportée à janvier 2017.			retard ne dépassera pas un mois.
31	2.2.1.1	Gestion du contrat VIS/BMS	Gestion du contrat VIS; bonne gestion financière, budgétaire et contractuelle du VIS et du BMS (garantissant la couverture contractuelle de l'ensemble des activités planifiées, le paiement des factures en temps utile, la bonne exécution budgétaire)	En cours	Des efforts additionnels sont nécessaires pour valider le service fourni conformément aux objectifs contractuels, techniques et opérationnels.	Deux réunions annuelles au minimum du comité de pilotage au niveau de la direction; 8 réunions annuelles au minimum avec le contractant au niveau de l'application/programme; 12 rapports d'activité mensuels par an examinés et validés par l'Agence	Réalisé	s.o.
32	2.2.1.3	Développer un portail pour l'équipe d'administration de l'application afin de réunir les informations pour l'équipe de soutien de deuxième niveau; la liste des tâches contient une documentation relative à l'organisation de l'équipe et aux procédures opérationnelles.	Si des solutions, telles que SharePoint, sont disponibles à ce moment, conception du portail de l'équipe pour poursuite de la mise en œuvre.	Oui	s.o.	Portail de l'équipe disponible et utilisé (avant la fin de 2016)	Réalisé	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
33	2.2.1.1	Mise en œuvre validée; mise en œuvre de modifications non prévues conformément aux délais convenus et au champ d'application.	Mise en œuvre et gestion des modifications non prévues de CBS	Oui	s.o.	Mise en œuvre validée; la mise en œuvre des modifications non prévues a été réalisée sans budget complémentaire, dans les délais convenus et dans les limites du champ d'application.	Réalisé	s.o.
34	2.2.1.2	Mise en œuvre de plates-formes d'essais virtuelles pour les systèmes centraux (SIS II, Eurodac, VIS, BMS), débutant en 2016 et poursuivie en 2017	Mise hors service des environnements de test physiques et remplacement par un environnement virtuel avant fin 2016	En cours	s.o.	La mise en œuvre du projet a suivi le calendrier fixé, dans les limites du champ d'application et du budget.	En bonne voie	s.o.
35	2.2.1.1	Évolution du bureau de gestion du projet: mise en œuvre d'un outil de production de rapports pour les ICP, les ANS et les statistiques.	Automatisation de la production de statistiques qui implique actuellement un niveau trop élevé d'intervention humaine et qui mobilise trop de ressources; la mise en œuvre des modèles complétés par les différents systèmes permettra d'automatiser la production de statistiques et limitera le travail opérationnel à la diffusion de ces rapports en interne.	En cours	s.o.	Gain de temps de 15 % en matière de remise des rapports lorsque l'outil sera pleinement mis en œuvre	En bonne voie	s.o.
36	2.2.1.1	Évolution du bureau de gestion du projet: élaboration et mise en œuvre d'un tableau de bord automatisé pour le suivi des projets	Le projet a pour but de renforcer les capacités du BGP pour suivre l'évolution de l'ensemble des projets actifs internes et externes et fournir des informations détaillées en temps voulu; intégration, consolidation et automatisation des outils de gestion de projet disponibles dans le portail intranet de l'Agence	En cours	s.o.	Nombre de programmes/projets exécutés avec moins de 10 % d'écart par rapport au calendrier/budget initial; pourcentage de temps correspondant au temps écoulé entre la phase de démarrage et l'exécution du projet; pourcentage de projets dans le portefeuille qui ont été exécutés/le nombre total de projets dans le portefeuille; au moins 90 % des projets sont conformes aux processus de gestion de la qualité en place	En bonne voie	s.o.
37	2.2.1.4	Mise en œuvre des systèmes de frontières intelligentes (systèmes d'entrée/sortie, achat, subventions et développement)	D'après la proposition législative de la Commission, la mise en œuvre des systèmes de frontières intelligentes débutera dès que le	En cours	Certaines exigences juridiques doivent encore	Analyse des besoins pour Frontières intelligentes et conception d'un paquet approprié	Partiellement terminé	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
			cadre juridique aura été adopté; le calendrier actuel est le suivant: résultats du projet pilote avant la fin de 2015, base juridique avant la fin de 2016, développement et gestion opérationnelle entre 2017 et 2020		être clarifiées ou complétées par l'acte d'exécution, qui fera l'objet de discussions juste après l'approbation du règlement de l'UE; compte tenu également des décisions prises par les colégislateurs, certains éléments livrables ont été terminés tandis que d'autres spécifications techniques devront être retravaillées jusqu'au milieu de l'année 2017			
38	2.2.1.7	Conception, programmation et documentation des statistiques opérationnelles	Conception, programmation et documentation des statistiques opérationnelles	Oui	s.o.	Améliorer la qualité et la ponctualité de la présentation des statistiques aux États membres et accroître le niveau d'automatisation	Réalisé	s.o.
39	2.2.1.7	Mise en adéquation des rapports et statistiques Eurodac avec la mise en œuvre du projet de refonte	Production de rapports dans les délais prévus par les instruments juridiques pertinents applicables	Oui	s.o.	Les rapports et les statistiques seront disponibles avec un retard inférieur à 10 % par rapport aux plans de base	Réalisé	s.o.
40	2.2.2.1	Gestion du changement et ateliers (internes et avec les États membres)	Activités récurrentes de gestion du changement pour tous les systèmes supportés	Oui	s.o.	Activités de gestion du changement finalisées selon le processus; en 2016, le	Réalisé	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
						nombre de changements mis en œuvre a augmenté de 5 % par rapport à 2015		
41	<i>Nouvelle tâche</i>	Gestion du changement: coordination du groupe chargé de la gestion du changement au moyen de webinaires et de réunions en face à face	Activités quotidiennes de gestion du changement pour tous les systèmes supportés destinées à collecter les demandes de changement; évaluer les incidences des demandes de changement; convenir de la manière de mettre en œuvre les demandes de changement; définir le plan et coordonner les activités de mise en œuvre des demandes de changement	Oui	s.o.	Nombre de demandes de changement; nombre de webinaires organisés; nombre d'ateliers (en face à face) organisés	Réalisé	s.o.
42	<i>Nouvelle tâche</i>	Gestion du changement: rapports	Activités quotidiennes de gestion du changement pour tous les systèmes supportés destinées à: - informer l'eu-LISA du statut des demandes de changement; coopérer avec les gestionnaires des applications et des versions en vue de la mise en œuvre des demandes de changement; publier régulièrement sur CIRCA BC le statut des demandes de changement; informer les groupes consultatifs du statut des demandes de changement et des activités des groupes de gestion du changement; informer le comité SIS/VIS du statut des demandes de changement	Oui	s.o.	Nombre de demandes de changement ayant fait l'objet d'une discussion; rapport bihebdomadaire; réunion du conseil d'administration sur le changement	Réalisé	s.o.
43	<i>Nouvelle tâche</i>	Gestion du changement: soutien	Activités quotidiennes de gestion du changement destinées à soutenir les gestionnaires des applications de l'eu-LISA dans les	Oui	s.o.	Organisation d'ateliers et de réunions pour débattre de points spécifiques avec les experts des États membres	Réalisé	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
			activités liées au renforcement et à l'évolution des plates-formes devant faire l'objet d'une discussion avec les États membres					
44	2.2.2.1	Rapports, planning intégré, gestion opérationnelle et gestion des risques des projets	Rapports, plans et registres des risques contribuant à la gestion globale du département «Opérations» et de l'Agence	Oui	s.o.	Les rapports, le planning intégré, les listes des risques et les plans d'atténuation sont disponibles.	Réalisé	s.o.
45	2.2.2.1	Poursuivre l'objectif d'excellence opérationnelle en améliorant les compétences individuelles conformément aux besoins identifiés et aux lacunes existantes	Formation et certifications conformes aux feuilles de route individuelles de formation	Oui	s.o.	90 % des programmes de formation réalisés conformément au plan	Réalisé	s.o.
46	2.2.2.1	Analyse de données, prévisions et soutien opérationnel: la création et la fourniture de statistiques et de rapports relatifs à la performance des systèmes, à la gestion des incidents et aux capacités représentent une tâche continue	Fourniture en temps voulu d'analyses de données, de prévisions, de soutien à toutes les applications en réponse aux demandes des États membres ou après incident	Oui	s.o.	Fourniture d'analyses de données, de prévisions et de soutien opérationnel aux États membres	En cours	s.o.
47	2.2.3.1	préparation et présentation des équipements aux GC, ateliers avec les États membres, conférences relatives au programme sur les frontières intelligentes et aux systèmes et projets VIS, SIS II et Eurodac	préparation et présentation des équipements aux GC, ateliers avec les États membres: présentations, analyses, statistiques, rapports et comptes rendus	Oui	s.o.	Le personnel opérationnel participera aux travaux des groupes consultatifs pertinents et à des ateliers le cas échéant	Réalisé	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
48	Nouvelle tâche	Projet pilote sur les centres de crise	Participation au projet pilote interinstitutionnel	Partiellement terminé	Conclusion de la première phase — validation de principe; poursuite de la deuxième phase en fonction des discussions en cours avec Frontex	Clôture de la phase de validation de principe comme prévu	Réalisé	s.o.
49	Nouvelle tâche	Soutien à la Commission européenne et apport d'une expertise technique pour l'amélioration du système national grec	Réunions de travail, évaluation technique et rédaction du rapport technique	Oui	s.o.	Présentation du rapport d'évaluation technique conformément au plan	Réalisé	s.o.
50	Nouvelle tâche	Réforme d'Eurodac et du règlement Dublin	Analyse d'impact/technique et soutien à la Commission européenne pour spécifier les exigences relatives à la réforme d'Eurodac et du règlement Dublin; participation à des réunions de travail et à des discussions du Conseil	Oui	s.o.	Présentation du rapport d'évaluation technique conformément au plan	Réalisé	s.o.
51	Nouvelle tâche	DubliNet	Gestion opérationnelle	Oui	s.o.	Gestion opérationnelle conformément au protocole d'accord signé avec la Commission européenne	Réalisé	s.o.
52	2.2.1.2	Activités et ateliers de gestion des versions	Gestion récurrente des versions pour tous les systèmes supportés	Oui	s.o.	Plans des versions disponibles et transmis à toutes les parties prenantes concernées	Réalisé	s.o.
53	2.2.1.2	Création d'un environnement de développement en tant qu'outil horizontal de support pour tous les systèmes	Création d'un environnement de développement pour permettre le développement de la base de	Non	Activité reportée en vue d'une éventuelle	Environnement de développement disponible et utilisé; documentation disponible	Annulé	Activité reportée en vue d'une éventuelle intégration dans le projet d'infrastructure

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
			données d'Oracle, de Weblogic, d'HP-UX, de Linux		intégration dans le projet d'infrastructure partagée commune à un stade ultérieur; les besoins seront réévalués.			partagée commune à un stade ultérieur; les besoins seront réévalués
54	2.2.1.3	Soutien technique, rapports quotidiens, support de niveau 1 aux États membres, statistiques quotidiennes	Garantir la réalisation des activités de support de niveau 1 de manière appropriée et en temps voulu pour les États membres	En cours	s.o.	Réagir à 95 % des interactions avec les États membres en moins d'une minute; classer 95 % des incidents critiques dans la catégorie appropriée en moins de 5 minutes; classer 95 % des incidents prioritaires dans la catégorie appropriée en moins de 10 minutes; classer 95 % des incidents modérés dans la catégorie appropriée en moins de 30 minutes	En bonne voie	s.o.
55	2.2.1.3	Gestion efficace des services, gestion des incidents et des problèmes	Garantir la réalisation des activités de gestion des services de manière effective et efficace	En cours	s.o.	Résolution du problème ou mise à disposition d'une solution de dépannage pour 100 % des incidents critiques en moins de 8 heures; résolution du problème ou mise à disposition d'une solution de dépannage pour 95 % des incidents prioritaires en moins de 24 heures; résolution du problème ou mise à disposition d'une solution de dépannage pour 90 % des incidents modérés dans un délai de 6 jours	En bonne voie	s.o.
56	2.2.1.3	Maintien et surveillance des réseaux dont eu-LISA assure la gestion, afin de garantir la sécurité et la fiabilité de l'infrastructure de communication	Infrastructure de communication sécurisée et fiable; il s'agit d'un objectif permanent, pas d'un objectif spécifique à 2016	En cours	s.o.	Totale conformité avec tous les ANS en vigueur pour le réseau concerné	En bonne voie	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
57	2.2.1.3	Contribution à la gestion effective des contrats relatifs à tous les réseaux fournis par des tiers	Gestion efficace des contrats liés aux réseaux; il s'agit d'une activité permanente	Oui	s.o.	Examen des rapports des contractants et résultats transmis à la Commission dans les délais prévus par le PA.	Réalisé	s.o.
58	2.2.1.5	Mise en œuvre d'une nouvelle infrastructure partagée de sauvegarde des données qui remplacera toutes les infrastructures individuelles de sauvegarde des données des systèmes existants (SIS II, VIS, BMS, Eurodac; cette nouvelle infrastructure sera modulable afin de permettre l'intégration de futurs systèmes; les choix techniques seront basés sur le résultat de l'étude des services partagés (fin de l'étude: premier trimestre de 2015)	Structure unique de sauvegarde des données en place et prête à fonctionner avec tous les systèmes à la fin de 2016 au plus tard, afin d'éviter tout renouvellement d'une infrastructure de sauvegarde existante lié à une obsolescence (devrait être terminé avant la fin de 2016).	En cours	En cours en raison du délai pour obtenir une habilitation de sécurité pour le personnel du vendeur	Amélioration de l'empreinte, BTU et consommation d'électricité dans les délais prévus	Non réalisé	La mise en place et la configuration de l'infrastructure de sauvegarde devraient avoir lieu au premier trimestre de 2017, afin que d'autres activités connexes ne soient pas affectées par le délai
59	2.2.2.1	Maintenance adaptative des réseaux de l'eu-LISA	Amélioration et mise à jour permanentes des réseaux de l'eu-LISA (infrastructure commune du système central) afin de répondre aux besoins de l'eu-LISA	En cours	La mise en œuvre a été retardée en raison de difficultés inhérentes aux dispositions contractuelles pour la première phase (les racks nécessaires n'étaient pas couverts par le même contrat	Services en réseau fournis en totale conformité avec les plans pertinents et les ANS en vigueur	Non réalisé	La mise en œuvre de la production de l'unité centrale et de l'unité centrale de sauvegarde est retardée en raison des difficultés inhérentes aux dispositions contractuelles

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
					que le reste de l'infrastructure)			
60	2.2.1.1	Disponibilité et conformité permanente avec les ANS convenus.	Exploiter, gérer et maintenir en état de fonctionnement le centre de sauvegarde des données et le site opérationnel de sauvegarde de St. Johann/Pongau (Autriche)	En cours	s.o.	Nombre de problèmes liés à l'infrastructure de l'unité centrale de sauvegarde de l'eu-LISA ayant interrompu les services de l'activité principale fournis aux États membres: les problèmes potentiels liés à l'infrastructure de l'unité centrale de sauvegarde de l'eu-LISA n'interrompent pas ces services	En bonne voie	s.o.
61	2.2.2.1	Intégration de la base de données de gestion de la configuration ITSM (CMDB) avec la gestion d'actifs de l'eu-LISA et établissement d'une source d'information unique pour la gestion d'actifs	Grâce à son intégration dans les processus de gestion d'actifs, l'Agence assurera une meilleure traçabilité des investissements dans les systèmes dont elle assure la gestion; ce projet est un élément important de la planification de l'Agence, qui permet de donner la suite voulue à certaines conclusions des audits réalisés par la Cour des comptes européenne en 2014.	Oui	s.o.	L'intégration entre l'ITSM CMDB et la gestion d'actifs a été exécutée selon le plan prévu avec un retard de moins de 10 % par rapport au calendrier convenu	Retardé	L'activité a été retardée en raison de la redéfinition des priorités
62	2.2.1.3	Projets d'évolution du réseau Testa-NG, phase 2, activités liées à CERTES et optimisation du réseau (études pour SIS II, Eurodac et VIS/BMS).	Le projet couvre des activités qui ne sont pas encore couvertes par la Commission: connexion EURODOMAIN de l'eu-LISA (SC29) (environ 127 000 EUR); services de conseil externes (en vertu du contrat-cadre conclu avec des consultants externes) dont le coût est estimé à 200 000 EUR; câblage interne et arrangements concernant le centre de données, dont le coût est estimé à 25 000 EUR.	Oui	s.o.	Résultats conformes au plan.	En bonne voie	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
63	2.2.1.2	Amélioration continue du service pour tous les processus internes et poursuite de l'intégration au sein des processus organisationnels	Alignement sur les dernières évolutions des processus et calculs ICP; amélioration du modèle de service de l'eu-LISA	Non	Manque de ressources et correction des engagements	Amélioration des processus internes; amélioration du modèle de service de l'eu-LISA	Non réalisé	En attente d'une décision de la direction
64	2.2.2.1	Poursuite de la préparation de la certification ITSM (ISO 20000) en 2017	Activités de préparation — à décider	Non	La certification a été reportée à 2019/2020 en raison de la redéfinition des priorités	Préparation de la certification ISO 20000	Non réalisé	La certification a été reportée à 2019/2020 en raison de la redéfinition des priorités
65	2.2.2.1	Contrat-cadre pour la préparation de l'infrastructure partagée commune, lancement et finalisation d'un appel d'offres pour le contrat de maintien en bon état de fonctionnement de l'infrastructure commune partagée	Contrat-cadre de fourniture de matériel informatique, de logiciels, de services d'intégration, de maintenance horizontale de l'infrastructure des systèmes centraux, y compris la sécurité et l'informatique d'entreprise le cas échéant; établissement de la documentation relative à l'appel d'offres et exécution de la passation de marchés	En cours	La procédure d'évaluation de l'appel d'offres a été achevée dans les délais impartis; l'offre était conforme et le soumissionnaire a été sélectionné; les résultats de l'évaluation ont été publiés; le contrat-cadre est en attente de signature	Contractant sélectionné/contrat établi à temps et dans les limites du champ d'application; finalisation de la procédure de passation de marchés à la fin du troisième trimestre 2016 au plus tard	En bonne voie	s.o.
66	2.2.1.3	Établissement du suivi intégré dans les systèmes gérés par l'Agence	Grâce à la mise en œuvre du suivi intégré, un seul outil sera nécessaire pour surveiller tous les systèmes; tous les incidents seront enregistrés et traités dans le même outil; par ailleurs, les incidents seront transférés aux contractants en vue de leur résolution automatique	En cours	Le processus est au stade de l'étude de faisabilité.	Suivi intégré exécuté conformément au plan; gain de temps de 10 %	En bonne voie	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
			dans l'outil et le cycle complet de leur résolution sera surveillé et enregistré; cette approche renforcera l'efficacité du fonctionnement de l'Agence et fournira à l'Agence de meilleurs moyens pour contrôler les contractants et interagir avec eux.					
67	2.2.1.7	Respect de l'ensemble des obligations relatives à la production de rapports, comme énoncé dans le règlement fondateur de l'Agence et les bases juridiques des systèmes confiés à l'Agence	Production de statistiques annuelles pour le SIS II	Oui	s.o.	Production des statistiques conformément aux délais légaux	Réalisé	s.o.
68	2.2.1.7	Respect de l'ensemble des obligations relatives à la production de rapports, comme énoncé dans le règlement fondateur de l'Agence et les bases juridiques des systèmes confiés à l'Agence	Mise à jour de la liste des autorités pour le SIS II	Oui	s.o.	Mise à jour de la liste des autorités pour le SIS II	Réalisé	s.o.
69	2.2.1.7	Respect de l'ensemble des obligations relatives à la production de rapports, comme énoncé dans le règlement fondateur de l'Agence et les bases juridiques des systèmes confiés à l'Agence	Mise à jour de la liste des autorités (asile) pour Eurodac	Oui	s.o.	Mise à jour de la liste des autorités pour Eurodac	Réalisé	s.o.
70	2.2.1.7	Respect de l'ensemble des obligations relatives à la production de rapports, comme énoncé dans le règlement fondateur de l'Agence et les bases juridiques des systèmes confiés à l'Agence	Rédaction du rapport annuel d'Eurodac comprenant le fonctionnement technique et la sécurité	En cours	Projet de rapport envoyé aux groupes consultatifs pour consultation le 13 décembre 20	Rapport prêt conformément aux exigences juridiques	Non réalisé	En raison du retard dans la fourniture des modèles statistiques comme indiqué précédemment (à cause du projet de refonte), le rapport est reporté

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
					16; les procédures écrites pour avis et l'adoption du rapport sont prévues en janvier/février 2017			
71	2.2.1.7	Respect de l'ensemble des obligations relatives à la production de rapports, comme énoncé dans le règlement fondateur de l'Agence et les bases juridiques des systèmes confiés à l'Agence	Finaliser le rapport VIS relatif au fonctionnement technique du système et à sa sécurité	Oui	s.o.	Rapport prêt conformément aux exigences juridiques	Réalisé	s.o.
72	2.2.1.7	Respect de l'ensemble des obligations relatives à la production de rapports, comme énoncé dans le règlement fondateur de l'Agence et les bases juridiques des systèmes confiés à l'Agence	Travaux de préparation du rapport sur le fonctionnement technique du SIS II (prévu pour le deuxième trimestre 2017)	Oui	s.o.	Rapport prêt conformément aux exigences juridiques	En bonne voie	s.o.
73	2.2.1.8	Poursuite de la formation technique adéquate des autorités nationales participantes à l'utilisation du SIS II, du VIS et d'Eurodac	Révision de la stratégie de formation 2013-2016 (NCP) en étroite collaboration avec la Commission européenne, Frontex et CEPOL	En cours	Discussions avec les parties prenantes internes et l'ensemble des acteurs externes concernés sur le contenu, en particulier les méthodes de formation qui seront appliquées et	Présentation et adoption du document relatif à la nouvelle stratégie de formation par le GC et le conseil d'administration d'ici à la fin du quatrième trimestre 2016	En bonne voie	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
					qui sont en voie de réalisation			
74	2.2.1.8	Poursuite de la formation technique adéquate des autorités nationales participant à l'utilisation du SIS II, du VIS et d'Eurodac	Établissement du plan de formation pour 2017 (NCP)	En cours	s.o.	Présentation et adoption du nouveau plan de formation par le GC d'ici à la fin du quatrième trimestre 2016	En bonne voie	s.o.
75	2.2.1.8	Poursuite de la formation technique adéquate des autorités nationales participant à l'utilisation du SIS II, du VIS et d'Eurodac	Mise à jour des formations de l'Agence (NCP)	Oui	s.o.	Mise à jour des formations d'ici à la fin du quatrième trimestre 2016	Dépassé	De nouveaux programmes de formation ont été élaborés
76	2.2.1.8	Poursuite de la formation technique adéquate des autorités nationales participant à l'utilisation du SIS II, du VIS et d'Eurodac	Réalisation des activités de formation prévues par le plan de formation 2016	Oui	s.o.	Toutes les activités de formation prévues réalisées conformément au calendrier	Dépassé	Pour 2016, 27 formations étaient planifiées et l'eu-LISA en a dispensé 33; pour le SIS II, 16 formations étaient planifiées et 16 formations ont été dispensées; pour le VIS, 5 formations étaient planifiées et 7 formations ont été dispensées; pour Eurodac, formations étaient planifiées et 6 formations ont été dispensées; 6 formations horizontales étaient planifiées et 4 d'entre elles ont été dispensées.
77	2.2.1.8	Poursuite de la formation technique adéquate des autorités nationales participant à	Administration efficace de la plateforme de formation de l'eu-LISA	Oui	s.o.	Disponibilité permanente de la plateforme de formation (équipements et fonctionnalités de formation) pour les utilisateurs	Réalisé	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
		l'utilisation du SIS II, du VIS et d'Eurodac						
78	2.2.1.8	Intégrer dans les calendriers de formation de l'Agence l'obligation de dispenser aux experts de l'évaluation de Schengen des formations techniques à l'utilisation du SIS II	En collaboration avec la Commission européenne, Frontex et CEPOL, l'eu-LISA contribue à la formation des évaluateurs Schengen	Oui	s.o.	Deux formations à l'utilisation technique du SIS II dispensées aux évaluateurs Schengen au cours de la période de référence	Réalisé	s.o.
79	2.2.1.8	Intégrer dans les calendriers de formation de l'Agence l'obligation de dispenser aux experts de l'évaluation de Schengen des formations techniques à l'utilisation du SIS II	Mise à jour du paquet de formation de l'équipe des évaluateurs Schengen de l'eu-LISA	Oui	s.o.	Mise à jour du paquet de formation de l'équipe des évaluateurs Schengen de l'eu-LISA d'ici à la fin du quatrième trimestre 2016	Réalisé	s.o.
80	2.2.3.2	Élaboration de programmes de formation communs et échange de formateurs avec d'autres agences	Élaboration de programmes de formation aux systèmes gérés par l'eu-LISA destinés à d'autres agences JAI et d'autres parties prenantes	Oui	s.o.	Mise en place et exécution complètes de trois programmes de formation pour les parties prenantes (EASO, Frontex & CEPOL)	Réalisé	s.o.
81	2.2.3.2	Fournir et élaborer de nouveaux programmes de formation externe (support TIC) et mise à disposition de formateurs eu-LISA	Contribution de l'eu-LISA à l'exécution des programmes de formation et à l'échange de formateurs entre les agences JAI et d'autres parties prenantes	Oui	s.o.	Exécution efficace des programmes de formation et de l'échange de formateurs entre les agences JAI et d'autres parties prenantes	Réalisé	s.o.
82	2.2.1.4	Coordonner la présentation des rapports de veille technologique en soutien du développement du programme d'enregistrement des voyageurs (RTP) et du système d'entrée/sortie (EES)	Contacts avec les fournisseurs respectifs sur les questions liées aux nouvelles technologies	En cours	s.o.	Des réunions régulières ont été organisées avec le contractant, au cours desquelles il a présenté son évaluation des nouvelles technologies et a justifié ses choix et décisions.	s.o.	s.o.; en raison de retards survenus dans le processus politique, le projet de développement de l'EES a été reporté et aucun contractant n'est en place actuellement.
83	2.2.2.3	Acquisition de connaissances axée sur le matériel informatique et les logiciels (TI et biométrie)	Continuer de consulter la littérature, les périodiques et d'autres sources d'information	Oui	s.o.	L'eu-LISA a souscrit un abonnement à au moins quatre périodiques pertinents; les périodiques sont mis à la disposition de	Réalisé	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
		pour incorporation dans les systèmes EES et RTP.	disponibles pour collecter des informations sur l'Agence, comme indiqué dans la stratégie de recherche et développement 2014-2017 et dans la feuille de route annuelle.			l'Agence à travers des circuits de distribution définis.		
84	2.2.2.3	Acquisition de connaissances axée sur le matériel informatique et les logiciels (TI et biométrie) pour incorporation dans les systèmes EES et RTP.	Initier et développer des relations avec les instituts de recherche et le secteur pour compléter l'acquisition de connaissances dans des domaines identifiés dans la stratégie à long terme et la feuille de route annuelle R&D	Oui	s.o.	Au moins une table ronde avec les acteurs du secteur est organisée dans l'année; au cours de l'année, l'eu-LISA présente également ses résultats de recherche lors de deux conférences au moins organisées par des instituts de recherche	Réalisé	s.o.
85	2.2.2.3	Amélioration des rapports internes de la R&D, accent mis sur l'évolution des systèmes; veiller à ce que les conclusions pertinentes soient communiquées aux décideurs internes	Production de rapports de recherche écrits bisannuels qui sont ensuite transmis à la direction de l'Agence, au conseil d'administration et aux GC	En cours	s.o.	Production de rapports bisannuels détaillés, conformément à la stratégie R&D, fin juillet et fin janvier.	En bonne voie	s.o.
86	2.2.2.3	Amélioration des rapports internes de la R&D, accent mis sur l'évolution des systèmes; veiller à ce que les conclusions pertinentes soient communiquées aux décideurs internes	Interagir avec les groupes consultatifs et le conseil d'administration pour veiller à ce que les activités R&D correspondent aux besoins de l'Agence	Oui	s.o.	Les résultats de la R&D sont présentés aux GC et au CA au moins une fois par an; les membres ont la possibilité de donner leur avis et, ensuite, de formuler des commentaires par écrit.	Réalisé	s.o.
87	2.2.2.3	Amélioration des rapports internes de la R&D, accent mis sur l'évolution des systèmes; veiller à ce que les conclusions pertinentes soient communiquées aux décideurs internes	Collaborer avec d'autres agences (EASO, Frontex et la FRA) pour produire des études et des rapports conjoints relatifs à l'évolution des systèmes et/ou à l'élaboration de politiques concernant les systèmes d'information	Oui	s.o.	Au moins un résultat conjoint dans l'année (par exemple, un rapport, un document ou une conférence organisée conjointement) avec au moins une autre agence.	Réalisé	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
88	2.2.3.2	Élaboration et mise en œuvre de plans d'action communs pour l'exécution des arrangements de travail avec d'autres agences	Poursuite de l'échange de formateurs avec d'autres agences JAI	Oui	s.o.	Mise en place et exécution complètes de plans d'action avec d'autres agences JAI durant la période de référence	Dépassé	s.o.
89	2.2.4.1	Mettre en œuvre une stratégie efficace d'engagement des parties prenantes	Identifier et classer les parties prenantes à l'Agence et recenser les obligations en matière de rapports qui leur incombent ainsi que d'autres exigences	s.o.	Le poste de responsable chargé de cette mission était toujours vacant au quatrième trimestre	Enquête de satisfaction des parties prenantes visant à obtenir un niveau de satisfaction moyen supérieur (supérieur à 75 %)	s.o.	Le poste de responsable chargé de cette mission était toujours vacant au quatrième trimestre
90	2.2.4.1	Mettre en œuvre une stratégie efficace d'engagement des parties prenantes	Mettre en œuvre des mécanismes efficaces et appropriés de communication avec les parties prenantes	s.o.	Le poste de responsable chargé de cette mission était toujours vacant au quatrième trimestre	Enquête de satisfaction des parties prenantes visant à obtenir un niveau de satisfaction moyen supérieur (supérieur à 75 %)	s.o.	Le poste de responsable chargé de cette mission était toujours vacant au quatrième trimestre
91	2.2.3.3	Continuer de promouvoir l'Agence et conserver son image positive	Coordonner la production et la distribution de publications d'entreprise et de supports d'information pour le grand public (publications et internet)	Oui	s.o.	Vérifier que le contractant respecte la conformité du contenu avec la ligne éditoriale établie et avec les délais de mise sous presse et de mise en ligne	Réalisé	s.o.
92	2.2.3.3	Continuer de promouvoir l'Agence et conserver son image positive	Coordonner la mise en œuvre à travers un contrat-cadre d'une campagne de communication intégrée sur l'eu-LISA (système informatique) et son incidence sur les politiques de l'UE et la vie des citoyens	Non	Le 23 mai 2016, le comité de direction a adopté la décision d'ajournement de la campagne d'information, compte tenu de l'évaluation et de l'étude technique en cours réalisées	Garantir que les tâches sont exécutées à temps et dans les limites du champ d'application	s.o.	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
					par la Commission européenne, de la nouvelle priorité pour l'eu-LISA de développer l'AFIS et de la révision de la base juridique du SIS II.			
93	2.2.3.3	Continuer de promouvoir l'Agence et conserver son image positive	Gérer la production et la distribution des éléments de visibilité de l'eu-LISA	Oui	s.o.	Assurer un suivi effectif du processus de production et de l'exécution des produits conformément aux délais et au budget prévus	Réalisé	s.o.
94	2.2.3.3	Continuer de promouvoir l'Agence et conserver son image positive	Coordonner la participation d'eu-LISA aux événements de visibilité publique organisés par des tiers	Oui	s.o.	Assurer la participation pertinente à trois événements adéquats durant l'année	Dépassé	s.o.
95	2.2.3.3	Continuer de renforcer la présence de l'Agence sur l'internet	Coordonner la mise en œuvre de la stratégie de réseaux sociaux (notamment, mesurer le volume et définir des indicateurs d'efficacité)	Oui	s.o.	La stratégie de réseaux sociaux est mise en œuvre	Dépassé	s.o.
96	2.2.3.3	Continuer de renforcer la présence de l'Agence sur l'internet	Évaluer la cohérence, l'exactitude et l'accessibilité du contenu en ligne (site internet) de l'eu-LISA	Oui	s.o.	Veiller à ce que le rapport d'évaluation du consultant externe soit présenté à la direction d'ici au quatrième trimestre	Réalisé	s.o.
97	2.2.3.3	Continuer de renforcer la présence de l'Agence sur l'internet	Coordonner la maintenance du site internet public de l'eu-LISA, la production et la mise à jour du contenu	Oui	s.o.	Veiller à ce que le site internet soit régulièrement mis à jour et fournisse des informations factuelles, avec un contenu conforme à la ligne éditoriale établie.	Réalisé	s.o.
98	2.2.3.3	Continuer de promouvoir l'Agence et conserver son image positive	Coordonner les RP et les relations presse pour les invités VIP et les visites officielles à l'eu-LISA	Oui	s.o.	Veiller à ce que deux visites de haut niveau de représentants officiels de l'UE et des États membres soient organisées conformément au calendrier établi et adopté	Dépassé	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
99	2.2.3.3	Contacts avec les partenaires clés et assurer une communication bidirectionnelle efficace	Coordonner la mise en œuvre du contrat-cadre sur les services intégrés de communication	Oui	s.o.	Veiller à ce que le contractant présente des rapports d'avancement réguliers conformément au calendrier établi	Réalisé	s.o.
100	2.2.3.3	Contacts avec les partenaires clés et assurer une communication bidirectionnelle efficace	Mise à jour de la stratégie de communication externe	En cours	s.o.	Veiller à ce que la stratégie mise à jour soit présentée à la direction pour adoption d'ici au quatrième trimestre	En bonne voie	s.o.
101	2.2.3.3	Contacts avec les partenaires clés et assurer une communication bidirectionnelle efficace	Exécution du plan de communication externe annuel	Oui	s.o.	Veiller à ce que les invitations soient remises aux groupes cibles pertinents et appropriés et aux services pertinents par les contractants, conformément au calendrier et au budget prévus	Réalisé	s.o.
102	2.2.3.3	Contacts avec les partenaires clés et assurer une communication bidirectionnelle efficace	Gestion des relations médias et des relations publiques de l'eu-LISA	Oui	s.o.	Garantir des réponses rapides aux demandes émanant du public et des médias conformément aux normes établies pour les institutions de l'UE et garantir une mise en œuvre en temps utile de toutes les activités planifiées, conformément au calendrier établi	Réalisé	s.o.
103	2.2.3.3	Contacts avec les partenaires clés et assurer une communication bidirectionnelle efficace	Coordonner les événements de sensibilisation auprès des info-relais et des partenaires à Bruxelles	Oui	s.o.	Veiller à ce que les invitations soient remises aux groupes cibles pertinents et appropriés et aux services pertinents par les contractants, conformément au calendrier et au budget prévus	Réalisé	s.o.
104	2.2.4.6	Promouvoir la mission, la vision et les valeurs principales de l'Agence et les utiliser comme moteurs du développement de sa culture d'entreprise	Coordination et création de publications internes (lettre d'information) et contribution à l'intranet de l'eu-LISA (questions & réponses et fiche d'information)	Oui	s.o.	Publication de la lettre d'information sur une base trimestrielle et mise à jour mensuelle du contenu pertinent de l'intranet	Réalisé	s.o.
105	2.2.4.6	Améliorer la communication interne entre les sites de l'Agence	Développer une large gamme de stratégies et de tactiques de communication ciblées pour tous les sites de l'Agence, telles que des blogs, des diffusions sur internet, la gestion des intranets, des tournées de présentation, des réunions d'équipe, des présentations et une	Oui	s.o.	90 % de la portée du plan d'action 2016 en matière de communication interne ont été atteints conformément aux objectifs établis	Réalisé	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
			large palette de communications écrites.					
106	2.2.4.6	Promouvoir la mission, la vision et les valeurs principales de l'Agence et les utiliser comme moteurs du développement de sa culture d'entreprise	Organisation d'événements internes (renforcement d'équipe)	Oui	s.o.	Un événement annuel pour l'ensemble du personnel, 2 événements annuels spécifiques au site	Réalisé	s.o.
107	2.2.3.1	Maintenir un soutien administratif et logistique pour le conseil d'administration et l'ensemble des groupes consultatifs	Soutien administratif efficace au CA	Oui	s.o.	Niveaux de satisfaction des membres du CA conformes à l'étude 2016 planifiée concernant les activités du secrétariat du conseil d'administration.	Réalisé	s.o.
108	2.2.3.1	Maintenir un soutien administratif et logistique pour le conseil d'administration et l'ensemble des groupes consultatifs	Soutien administratif efficace à tous les GC	Oui	s.o.	Niveaux de satisfaction des membres des GC conformes à l'étude 2016 planifiée concernant les activités du secrétariat du conseil d'administration.	Réalisé	s.o.
109	2.2.2.2	Le modèle de gouvernance d'entreprise, qui comprend la gestion des risques, la gestion des contrôles internes et la gestion de la qualité, est développé et mis en œuvre	Les activités de gestion des risques d'entreprise sont réalisées conformément au cadre et comprennent: le recensement des risques, l'évaluation des risques, la formation, des ateliers de gestion des risques, des plans de réponse aux risques et le suivi des risques	Oui	s.o.	(1)Le suivi des risques est assuré de manière structurée et les résultats du suivi sont régulièrement transmis à la direction;(2) le recensement et l'évaluation des risques sont réalisés chaque année; (3)les formations sont dispensées aux membres du personnel concernés; (4) un atelier de gestion des risques est organisé au troisième trimestre; (5) des plans de réponse aux risques sont élaborés à des fins de discussion lors de l'atelier de gestion des risques	Réalisé	s.o.
110	2.2.2.2	Le modèle de gouvernance d'entreprise, qui comprend la gestion des risques, la gestion des contrôles internes et la gestion de la qualité, est développé et mis en œuvre	Les activités de gestion de la qualité interne sont mises en œuvre conformément au cadre et comprennent la définition d'un objectif en matière de qualité et d'indicateurs de la qualité des	En cours	s.o.	(1) Un objectif en matière de qualité interne est défini; 2) la mise en place d'indicateurs de la qualité des services est facilitée; (3) les formations sont dispensées aux membres du personnel concernés; (4)la mise en place et	En bonne voie	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
			services, la formation, la mise en place et l'exécution de mesures de la qualité interne			l'exécution de mesures de la qualité interne par les entités sont facilitées et soutenues		
111	2.2.2.2	Le modèle de gouvernance d'entreprise, qui comprend la gestion des risques, la gestion des contrôles internes et la gestion de la qualité, est développé et mis en œuvre	La gestion des normes de contrôle interne est réalisée conformément au cadre et elle comprend l'examen annuel de conformité, la formation, l'établissement et la mise en œuvre de mesure de mise en conformité et le suivi de la conformité	Oui	s.o.	(1) Un examen annuel de la conformité est réalisé avec chaque entité au premier trimestre; (2) les formations sont dispensées aux membres du personnel concernés; (3) la mise en place de mesures de mise en conformité par les entités est facilitée et soutenue (premier trimestre); (4) le suivi de la conformité est assuré de manière structurée; (5) les résultats du suivi sont régulièrement transmis à la direction	Réalisé	s.o.
112	2.2.2.2	Le modèle de gouvernance d'entreprise, qui comprend la gestion des risques, la gestion des contrôles internes et la gestion de la qualité, est développé et mis en œuvre	Mise à jour du modèle de gouvernance d'entreprise selon les besoins opérationnels	En cours	s.o.	L'efficacité et la valeur ajoutée du modèle de gouvernance d'entreprise sont évaluées sur une base annuelle (quatrième trimestre); une enquête est menée auprès des membres du comité de direction et d'autres membres du personnel (à définir); les résultats de l'enquête seront débattus avec la direction et les définitions et les processus seront mis à jour en conséquence	En bonne voie	s.o.
113	2.2.2.2	Production régulière d'un tableau de bord de la performance d'entreprise examiné par le conseil d'administration et l'équipe d'encadrement	Production d'un tableau de bord de la performance d'entreprise de l'Agence pour présentation au conseil d'administration	En cours	s.o.	Production d'un tableau de bord complet au moins deux fois par an pour examen par le conseil d'administration	Non réalisé	En raison de discussions en cours entre les parties prenantes et l'eu-LISA, l'ensemble des ICP de l'organisation n'avait pas été approuvé au moment de la rédaction du présent rapport; selon les estimations, les ICP de l'organisation devraient être approuvés au cours du

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
								premier trimestre de 2017.
114	2.2.2.2	Production régulière d'un tableau de bord de la performance d'entreprise examiné par le conseil d'administration et l'équipe d'encadrement	Poursuite de la production en interne de tous les indicateurs (ou des indicateurs répertoriés) (selon la fréquence convenue) pour examen interne par la direction	En cours	s.o.	Production trimestrielle d'un tableau de bord récapitulatif pour examen par l'équipe d'encadrement	Non réalisé	En raison de discussions en cours entre les parties prenantes et l'eu-LISA, l'ensemble des ICP de l'organisation n'avait pas été approuvé au moment de la rédaction du présent rapport; selon les estimations, les ICP de l'organisation devraient être approuvés au cours du premier trimestre de 2017. Un tableau de bord récapitulatif mettant l'accent sur les informations financières est fourni tous les mois à l'équipe d'encadrement
115	2.2.4.1	Production, adoption et distribution du rapport stratégique pluriannuel de l'Agence, du programme de travail annuel et d'autres obligations en matière de rapports	Production, approbation et adoption du programme de travail annuel de l'Agence pour 2017 (document unique de programmation)	Oui	s.o.	Document finalisé et adopté conformément au calendrier applicable	Non réalisé	Adoption définitive du DOCUP 2017-2019 le 31 décembre 2016; l'adoption a été retardée en raison d'objections de la part de la Commission européenne
116	2.2.4.1	Production, adoption et distribution du rapport stratégique pluriannuel de l'Agence, du programme de travail annuel et d'autres obligations en matière de rapports	Production et publication du rapport d'activité annuel de l'Agence pour 2015	Oui	s.o.	Document finalisé, adopté et transmis à la Commission européenne et aux autorités budgétaires pertinentes conformément au calendrier arrêté	Réalisé	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
117	2.2.4.1	Production, adoption et distribution du rapport stratégique pluriannuel de l'Agence, du programme de travail annuel et d'autres obligations en matière de rapports	Production des rapports de mise en œuvre de l'Agence pour le PTA 2016	Oui	s.o.	Production et présentation des rapports de mise en œuvre au CA pour examen dans les quatre semaines suivant la fin du trimestre concerné	Réalisé	s.o.
118	2.2.4.1	Production, adoption et distribution du rapport stratégique pluriannuel de l'Agence, du programme de travail annuel et d'autres obligations en matière de rapports	Production, approbation et adoption du programme de travail annuel de l'Agence pour 2018 (document unique de programmation)	En cours	s.o.	Commencer à élaborer le PTA 2018 conformément au calendrier convenu, présenter le projet de PTA 2018 au CA pour examen avant la fin du quatrième trimestre 2016	Réalisé	Le projet de DOCUP 2018 a été présenté au CA pour examen en novembre.
119	2.2.4.1	Production, adoption et distribution du rapport stratégique pluriannuel de l'Agence, du programme de travail annuel et d'autres obligations en matière de rapports	Examen annuel de la stratégie 2014-2020 de l'Agence	Non	La stratégie à long terme n'a pas été mise à jour en raison d'un manque de ressources humaines.	Finaliser l'examen des objectifs stratégiques d'ici à la fin du deuxième trimestre 2016	Non réalisé	La stratégie à long terme n'a pas été mise à jour en raison d'un manque de ressources humaines; la tâche a été reportée en 2017 et intégrée au DOCUP 2017.
120	2.2.4.1	Production, adoption et distribution du rapport stratégique pluriannuel de l'Agence, du programme de travail annuel et d'autres obligations en matière de rapports	Examen annuel du programme de travail pluriannuel (ce processus pourrait être intégré à la production d'un document unique de programmation en 2017)	En cours	Conformément aux instructions de la Commission européenne, le programme de travail pluriannuel est intégré au document unique de programmation et n'est pas adopté séparément;	Terminer l'examen des objectifs du programme de travail pluriannuel d'ici à la fin du deuxième trimestre 2016	Non réalisé	L'exercice de planification pour 2018-2020 n'était pas terminé au moment de la rédaction du présent document.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
					par conséquent, le programme de travail pluriannuel sera révisé chaque année dans le cadre de l'exercice annuel de planification.			
121	2.2.4.1	Production, adoption et distribution du rapport stratégique pluriannuel de l'Agence, du programme de travail annuel et d'autres obligations en matière de rapports	Préparation de la rédaction du rapport annuel de l'Agence pour 2016	Oui	s.o.	Assurer le respect des délais de l'Agence en matière de rapports	En bonne voie	s.o.
122	2.2.4.1	Affiner et renforcer la planification stratégique de l'Agence et intégrer les processus de planification dans le cycle annuel de présentation de rapports de l'Agence	Développer et mettre en œuvre un calendrier clair et efficacement communiqué de toutes les contributions du personnel nécessaires à la production et à l'adoption du rapport d'activité annuel, du programme de travail annuel, du PT pluriannuel, du PT trimestriel et des rapports de mise en œuvre.	Oui	s.o.	Veiller à communiquer, au premier trimestre de 2016, le calendrier de présentation des rapports, précisant les délais et les contributions nécessaires de tout le personnel de l'Agence, à toutes les personnes concernées, et à transmettre les versions mises à jour au cours de chaque trimestre	Réalisé	s.o.
123	2.2.4.1	Affiner et renforcer la planification stratégique de l'Agence et intégrer les processus de planification stratégique dans le cycle annuel de présentation de rapports de l'Agence	Développer et mettre en œuvre un mécanisme d'examen annuel pour les processus externes d'établissement de rapports pluriannuels de l'eu-LISA (PT pluriannuel et stratégie de l'Agence)	En cours	Le projet de mécanisme d'examen et de rapport de la stratégie à long terme et le PT pluriannuel ont été conçus.	Garantir que l'examen annuel soit réalisé au deuxième ou troisième trimestre 2016	Non réalisé	Le processus est en place, mais l'examen annuel n'a pas été effectué en raison d'un manque de ressources humaines et compte tenu du fait que la stratégie fera l'objet

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
								d'un examen approfondi en 2017.
124	2.2.4.5	Plan de formation annuel du personnel	Organiser des formations dans les domaines du développement des compétences, de la gestion financière, de la gouvernance de l'UE, des RH, du développement organisationnel, de la communication et de la planification stratégique	Oui	s.o.	90 % du personnel participe à au moins une activité de formation dispensée par l'Agence	Réalisé	s.o.
125	2.2.4.5	Plan de formation annuel du personnel	Étoffer l'offre de solutions d'apprentissage en ligne offertes au personnel (solutions produites en interne et fournies par des prestataires de services)	Oui	s.o.	Développement et mise à jour de quatre modules d'apprentissage en ligne, mise à jour trimestrielle du catalogue	Réalisé	s.o.
126	2.2.4.5	Plan de formation annuel du personnel	Continuer de développer une culture de l'apprentissage dans l'organisation (un catalogue des formations est disponible sur l'intranet)	Oui	s.o.	Le catalogue des formations de l'eu-LISA comprend au moins 20 cours généraux et 5 cours techniques	Réalisé	s.o.
127	2.2.4.5	Plan de formation annuel du personnel	Organiser des formations techniques pour les membres du personnel du département «Opérations»	Oui	s.o.	Au moins 6 cours de cette catégorie durant la période de référence	Réalisé	s.o.
128	2.2.4.5	Plan de formation annuel du personnel	Suivi et intervention, le cas échéant, dans l'indice des compétences du personnel de l'Agence (d'ici là, les ICP pertinents seront établis)	Non	L'indice des compétences sera basé sur le cadre de compétences, qui était en cours d'élaboration en 2016. En raison de la vacance prolongée du	80 % des membres du personnel disposent des compétences du personnel établies chaque année pour leur famille d'emploi	Non réalisé	L'indice des compétences sera basé sur le cadre de compétences, qui était en cours d'élaboration en 2016. En raison de la vacance prolongée du poste de responsable de la formation du personnel en 2016, cette activité n'a plus été

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
					poste de responsable de la formation du personnel en 2016, cette activité n'a plus été considérée comme prioritaire.			considérée comme prioritaire.
129	2.2.4.5	Plan de formation annuel du personnel	Séance d'information pour les nouveaux arrivants, abordant tous les aspects organisationnels pertinents	En cours	s.o.	100 % des nouveaux arrivants bénéficient d'une formation d'introduction	Réalisé	s.o.
130	2.2.4.5	Plan de formation annuel du personnel	Le personnel (y compris le personnel travaillant en équipe) a la possibilité de suivre des formations à horaires adaptés en interne pour apprendre une troisième langue européenne.	En cours	s.o.	Tous les membres du personnel doivent atteindre le niveau de maîtrise B2 dans les trois ans suivant la date d'embauche.	En bonne voie	s.o.
131	2.2.4.5	Service de gestion du personnel efficace et efficient	Gestion des congés et du temps de travail (vérification des présences et des absences, horaires flexibles, travail en équipe, astreintes)	En cours	s.o.	Toutes les fiches de congé/travail pertinentes du personnel sont vérifiées dans un délai d'un mois calendaire après soumission aux RH	En bonne voie	s.o.
132	2.2.4.5	Service de gestion du personnel efficace et efficient	Gestion du personnel (vérification des droits et des prestations sociales, facilitation de leur distribution, transmission d'informations et coordination de la communication entre les salariés et le BGP).	Oui	s.o.	Pour tous les processus de gestion du personnel, les délais de traitement ne doivent pas dépasser deux mois calendaires	Réalisé	s.o.
133	2.2.4.5	Service de gestion du personnel efficace et efficient	Gestion des prestations sociales des employés fournies par l'Agence (crèches, écoles, jardin d'enfants pour les enfants du personnel, examen médical)	Oui	s.o.	Tous les dossiers personnels du personnel doivent être mis à jour par le département RH de l'eu-LISA dans un délai d'un mois calendaire suivant toute notification par les membres du personnel	Réalisé	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
134	2.2.4.5	Service de gestion du personnel efficace et efficient	Conseils au personnel sur les prestations et les droits	Oui	s.o.	Enquête de satisfaction du personnel pour vérifier que plus de 75 % des membres du personnel étaient satisfaits des conseils offerts par le service RH sur les prestations et les droits	Non réalisé	L'enquête de satisfaction du personnel a été réalisée; les résultats sont les suivants: 55,56 % des membres du personnel sont d'accord ou tout à fait d'accord; 26,85 % ont un avis neutre; 17,59 % ne sont pas d'accord ou pas du tout d'accord
135	2.2.4.5	Service de gestion du personnel efficace et efficient	Coopération avec le comité du personnel de l'eu-LISA	Oui	s.o.	Participation des représentants de l'unité «Ressources humaines et formation» à toutes les réunions pertinentes du comité du personnel	Réalisé	s.o.
136	2.2.4.5	Service de gestion du personnel efficace et efficient	Gestion personnelle des nouveaux arrivants en lien avec le recrutement pour le projet sur les frontières intelligentes (EES)	s.o.	En raison des retards dans la législation, aucun contrat de travail n'a été signé. Le recrutement est en cours (voir ligne 154); puisqu'aucune embauche liée à l'EES n'a eu lieu en 2016, l'activité n'a pas été réalisée.	La gestion des dossiers des nouveaux arrivants devra être finalisée dans un délai d'un mois suivant leur prise de fonctions	s.o.	L'activité, ses résultats et ses objectifs portent sur l'embauche de nouveaux membres du personnel; puisqu'aucune embauche liée à l'EES n'a eu lieu en 2016, l'activité n'a pas été réalisée.
137	2.2.4.5	Politique de ressources humaines efficace, administration des dossiers et gestion des ressources humaines	Préparation, négociation, introduction et mise en œuvre des dispositions d'exécution au sein de l'eu-LISA	En cours	Le rapport d'activité annuel doit être achevé avant la	Dispositions d'exécution adoptées	En bonne voie	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
					fin de janvier 2017.			
138	2.2.4.5	Politique de ressources humaines efficace, administration des dossiers et gestion des ressources humaines	Préparation de documents d'orientation internes pour le personnel et organisation de sessions de sensibilisation aux questions pertinentes	Oui	s.o.	ICP – Au moins quatre sessions pendant l'année sur deux thématiques	Dépassé	s.o.
139	2.2.4.5	Politique de ressources humaines efficace, administration des dossiers et gestion des ressources humaines	Améliorer l'efficacité et l'efficience de l'introduction des outils informatiques RH	Non	Le projet concernant les dossiers personnels, qui vise à préparer la saisie des données dans Allegro, était censé durer 6 mois; sa portée a été réduite en raison du retard dans le lancement du projet (le recrutement du prestataire de services a pris plus longtemps que prévu) et d'un nombre de documents à traiter plus important que prévu; par	Rapports RH pertinents à inclure dans les rapports trimestriels sur la mise en œuvre du PTA 2016	En bonne voie	Des réunions sur les progrès en matière de recrutement en ligne ont été organisées régulièrement entre le CSS et les représentants de l'unité «Ressources humaines et formation».

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
					ailleurs, les modifications et le transfert des tâches au sein de l'unité «Ressources humaines et formation», compte tenu des postes vacants ou du personnel absent, ainsi que la décision de rejoindre le projet SYSPER, expliquent la priorité moindre accordée à Allegro.			
140	2.2.4.5	Politique de ressources humaines efficace, administration des dossiers et gestion des ressources humaines	Mise en œuvre et modification de la stratégie en matière de RH et de la politique de maintien des effectifs de l'Agence	En cours	La feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie en matière de RH a été approuvée par le comité de direction le 7 novembre 2016; par conséquent, le rapport de mise en œuvre sera établi en 2017;	Mise à jour de la stratégie en matière de RH et de la politique de maintien des effectifs pour qu'elle reflète l'évolution du mandat et du travail de l'Agence	En bonne voie	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
					le rapport d'activité annuel, prévu au plus tard fin janvier 2017, inclura des points mis en œuvre en 2016.			
141	2.2.4.5	Politique de ressources humaines efficace, administration des dossiers et gestion des ressources humaines	Préparation de la politique pluriannuelle relative au personnel (PPPA)	Oui	s.o.	La PPPA a été communiquée à la direction et au CA conformément aux délais fixés.	En bonne voie	s.o.
142	2.2.4.5	Politique de ressources humaines efficace, administration des dossiers et gestion des ressources humaines	Contribution au développement de l'organisation, préparation de documents stratégiques, rapports, contrôle du budget de l'Agence dans le domaine des RH	Oui	s.o.	Présentation des documents stratégiques pertinents de l'unité «Ressources humaines et formation» (PTA, PT pluriannuel, rapport d'activité annuel, etc.) dans les délais fixés	En bonne voie	s.o.
143	2.2.4.5	Mise en œuvre d'un système d'évaluation du personnel transparent et équitable	Lancement et suivi de l'exercice d'évaluation annuel consigné dans le Passeport carrière de l'eu-LISA	Oui (partiellement)	Le projet «Passeport carrière» a été suspendu le temps de trouver des solutions intégrées pour la programmation des carrières.	Conformité à 100 % avec les délais fixés dans les dispositions d'exécution	En bonne voie	Les décisions d'exécution n'établissent pas de date limite pour le lancement de l'exercice d'évaluation; cependant, le respect des délais fixés en interne a accusé un retard.
144	2.2.4.5	Mise en œuvre d'un système d'évaluation du personnel transparent et équitable	Le rapport final d'évaluation est consigné dans le Passeport carrière de l'eu-LISA	Oui	s.o.	Conformité à 100 % avec les délais fixés dans les dispositions d'exécution	En bonne voie	Les décisions d'exécution n'établissent pas de date limite pour le lancement de l'exercice d'évaluation; cependant, le respect des délais fixés

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
								en interne a accusé un retard.
145	2.2.4.5	Mise en œuvre d'un système d'évaluation du personnel transparent et équitable	Lancement et suivi de l'exercice de reclassement (promotion) consigné dans le Passeport carrière de l'eu-LISA	Oui (partiellement)	L'exercice de reclassement lancé le plus rapidement possible au terme de l'exercice d'évaluation (retardé) a permis d'établir des rapports SMART pour informer les décideurs.	Conformité à 100 % avec les délais fixés dans les dispositions d'exécution	En bonne voie	Les décisions d'exécution n'établissent pas de date limite pour le lancement de l'exercice d'évaluation; cependant, le respect des délais fixés en interne a accusé un retard.
146	2.2.4.5	Mise en œuvre d'un système d'évaluation du personnel transparent et équitable	Le rapport final de reclassement est consigné dans le Passeport carrière de l'eu-LISA	En cours	L'exercice de reclassement n'est pas encore terminé	Conformité à 100 % avec les délais fixés dans les dispositions d'exécution	En bonne voie	s.o.
147	2.2.4.5	Mise en œuvre d'un système d'évaluation du personnel transparent et équitable	Sessions de sensibilisation et de formation à l'évolution de carrière pour le personnel et les dirigeants	Oui (partiellement)	L'absence d'un responsable de la formation du personnel durant les 7 premiers mois de 2016 a conduit à redéfinir la priorité accordée aux tâches et activités respectives.	90 % des membres du personnel assistent à au moins une session de sensibilisation par an	Non réalisé	Bien que plusieurs sessions consacrées à l'exercice d'évaluation et destinées aux dirigeants et la présentation des sujets liés à la formation du personnel durant une heure avec les RH aient été organisées durant l'année, la participation des membres du personnel était inférieure à 90 % de l'effectif total

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
148	2.2.4.5	Mise en œuvre d'un système d'évaluation du personnel transparent et équitable	Lignes directrices à l'attention du personnel et de la direction relatives aux dispositions d'exécution pertinentes et aux décisions de la Commission européenne (et les bonnes pratiques d'autres agences de la CE) sur l'évaluation et la formation du personnel	Non	Le départ du responsable de la formation du personnel le 1 ^{er} février 2016 et le transfert du poste de chef d'unité le 22 mars 2016 ont conduit à redéfinir de toute urgence la priorité accordée aux tâches au sein de l'unité; cette activité a été reportée jusqu'à 2017 à la suite d'un remplacement en septembre 2016.	Les lignes directrices pertinentes seront publiées d'ici au 1 ^{er} juin 2016	Non réalisé	Le départ du responsable de la formation du personnel le 1 ^{er} février 2016 et le transfert du poste de chef d'unité le 22 mars 2016 ont conduit à redéfinir de toute urgence la priorité accordée aux tâches au sein de l'unité; cette activité a été reportée jusqu'à 2017 à la suite d'un remplacement en septembre 2016.
149	2.2.4.5	Mise en œuvre d'un système d'évaluation du personnel transparent et équitable	Contrôle interne de toutes les entrées pertinentes dans Allegro (outil RH électronique)	Non	En octobre 2016, l'Agence a signé un ANS avec la DG Ressources humaines et sécurité pour rejoindre SYSPER; à la suite de cette décision, il a été décidé de	98 % des données RH pertinentes dans la base de données Allegro sont correctes et à jour	Non réalisé	La personnalisation du module d'évaluation dans Allegro a été abandonnée; par conséquent, aucune donnée n'a été saisie dans le système pour le processus d'évaluation.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
					limiter l'évolution d'Allegro; la personnalisation du module d'évaluation dans Allegro a été abandonnée.			
150	2.2.4.5	Maintenir la stabilité du service des salaires	Salaires, conseil au personnel sur les aspects financiers des salaires et des allocations, actions correctives avec le PMO le cas échéant	En cours	s.o.	100 % des salaires sont versés dans les délais prévus	En bonne voie	s.o.
151	2.2.4.5	Maintenir la stabilité du service des salaires	Contrôle interne de la régularité du processus de paiement	Oui	s.o.	Les exceptions concernent moins de 5 % de l'ensemble des salaires mensuels	Réalisé	s.o.
152	2.2.4.5	Recrutement et maintien du personnel pour atteindre les objectifs fixés	Lancement et organisation des processus de sélection et de recrutement pour satisfaire aux exigences organisationnelles de l'eu-LISA, conformément aux dispositions d'exécution	Oui	s.o.	Tous les postes doivent être pourvus dans un délai maximal de 5 mois à compter de la publication de l'avis de vacance	Non réalisé	Partiellement exécuté; la plupart des postes ont été pourvus dans un délai moyen de 7,5 mois: 1) dans de nombreux cas, la date d'entrée en fonction a été retardée en raison de l'indisponibilité du candidat; 2) compte tenu du fait qu'il n'était plus possible de publier des postes vacants à l'eu-LISA sur le site internet d'EPSO, bien souvent il a été nécessaire de prolonger le délai en raison du peu de réponses; 3) il est raisonnable de prévoir 7 à 9 mois pour pourvoir

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
								un poste et ce délai devrait plutôt être calculé entre la publication de l'avis de vacance et la date à laquelle le poste est pourvu.
153	2.2.4.5	Recrutement et maintien du personnel pour atteindre les objectifs fixés	Participation au processus de sélection et travail des comités de sélection (DV, BS)	Oui	s.o.	Les rapports sur l'avancement du recrutement, les PV de réunion des comités de sélection, les rapports statistiques sur les sélections sont inclus dans le plan pluriannuel relatif à la politique du personnel	En bonne voie	s.o.
154	2.2.4.5	Recrutement et maintien du personnel pour atteindre les objectifs fixés	Recrutement de nouveaux membres du personnel pour le programme sur les frontières intelligentes (environ 29 postes supplémentaires)	En cours	Voir ligne 136	Nombre de personnes recrutées conformément au plan	En bonne voie	Liste de réserve à établir au plus tard à la fin du premier trimestre 2017; 14 AT ont été affectés au projet EES; des avis de vacance ont été publiés avant la fin de 2016 pour 11 de ces postes.
155	2.2.4.6	Promouvoir la mission, la vision et les valeurs principales de l'Agence et les utiliser comme moteurs du développement de sa culture d'entreprise	Organisation d'événements internes (renforcement d'équipe)	Oui	s.o.	Un événement annuel pour l'ensemble du personnel, 2 événements annuels spécifiques au site	Réalisé	s.o.
156	2.2.4.3	Collaborer avec les autorités estoniennes responsables du projet de siège permanent, les soutenir et les conseiller, et faire appel à des experts techniques externes le cas échéant.	Poursuivre la collaboration engagée avec les autorités estoniennes responsables du projet de siège permanent, les soutenir et les conseiller, et faire appel à des experts techniques externes le cas échéant.	En cours	s.o.	Le projet de siège permanent continue de progresser comme prévu.	Non réalisé	Ce projet accuse un retard uniquement en ce qui concerne le début des travaux de construction; le processus d'appel d'offres a duré plus longtemps que prévu et il est attendu que les

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
								travaux de construction débutent au premier trimestre de 2017.
157	2.2.4.5	L'Agence continuera de mettre en œuvre et de développer des systèmes efficaces de gestion des documents et des informations.	Mise en œuvre du plan de conservation des documents 2016 de l'Agence	En cours	s.o.	Système de gestion électronique de la documentation effectif au plus tard fin 2016	Non réalisé	Le projet pilote du secrétariat général n'a pas encore commencé et le délai interne de l'Agence concernant le plan de classement a dû être prolongé pour permettre à toutes les unités d'apporter leur contribution; le lancement du projet pilote (avec plan de classement terminé) est attendu pour le premier trimestre 2017.
158	2.2.4.2	Les responsabilités en matière de gestion financière et budgétaire continueront d'être réparties au sein de l'Agence jusqu'à la pleine appropriation par les unités de mise en œuvre.	Rédaction d'un manuel de procédures financières	Oui	s.o.	Finalisation du manuel d'ici à la fin de la période de référence	Réalisé	s.o.
159	2.2.4.2	Les responsabilités en matière de gestion financière et budgétaire continueront d'être réparties au sein de l'Agence jusqu'à la pleine appropriation par les unités de mise en œuvre.	Phase III du programme Budget intelligent: délégation de fonctions de l'ordonnateur aux unités de mise en œuvre dans la limite des seuils définis	Oui	s.o.	Plus de 75 % des chefs d'unités recevront des délégations	Réalisé	s.o.
160	2.2.4.2	Les responsabilités en matière de gestion financière et budgétaire continueront d'être réparties au sein de l'Agence jusqu'à la pleine appropriation par les unités de mise en œuvre.	Phase III du programme Budget intelligent: traitement de bout en bout des paiements et engagements dans ABAC	Oui	s.o.	Fin de l'initiation et de la vérification opérationnelles fondées uniquement sur les fiches de transmission	Réalisé	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
161	2.2.4.2	Les responsabilités en matière de gestion financière et budgétaire continueront d'être réparties au sein de l'Agence jusqu'à la pleine appropriation par les unités	Phase III du programme Budget intelligent: un soutien direct en matière de conseil et d'alerte précoce est fourni aux unités organisationnelles mettant en œuvre des lignes budgétaires spécifiques	En cours	s.o.	Taux d'exécution budgétaire (tous crédits) amélioré par rapport au précédent exercice financier	s.o.	s.o.
162	2.2.4.4	Les contrats importants de maintenance et de développement des systèmes et des infrastructures partagées sont conformes aux bonnes pratiques et au savoir-faire tiré de l'expérience.	Laboratoires et séminaires sur les contrats de maintien en bon état de fonctionnement: poursuite de l'approche de mise en commun des pratiques pour effectuer des analyses transsectorielles et améliorer en permanence les contrats informatiques; recueil, au sein d'un catalogue, des bonnes pratiques et du savoir-faire tiré de l'expérience	Oui	s.o.	Deux laboratoires/séminaires de mise en commun des pratiques organisés au cours de la période de référence	Réalisé	s.o.
163	2.2.4.4	Les contrats importants de maintenance et de développement des systèmes et des infrastructures partagées sont conformes aux bonnes pratiques et au savoir-faire tiré de l'expérience.	Toute nouvelle procédure de passation de marchés est conçue et vérifiée pour satisfaire aux bonnes pratiques et au savoir-faire tiré de l'expérience, notamment aux catalogues de pratiques communes.	Oui	s.o.	L'ensemble des bonnes pratiques et le savoir-faire tiré de l'expérience applicables sont appliqués aux nouveaux appels d'offres	Réalisé	s.o.
164	2.2.4.4	Les contrats importants de maintenance et de développement des systèmes et des infrastructures partagées sont conformes aux bonnes pratiques et au savoir-faire tiré de l'expérience.	La transition des activités du contrat-cadre de maintien en bon état de fonctionnement du VIS/BMS incluent la création et la gestion des accords contractuels afin de garantir une transition en douceur, du point de vue juridique et financier (par exemple, licences, passation de la gestion du matériel, processus de diligence raisonnable).	Oui	s.o.	Le processus de transition est conduit sans interruption dans les domaines financier et juridique.	Réalisé	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
165	2.2.1.5	Protéger le personnel, les biens et les informations de l'Agence en créant un environnement de travail sûr, sécurisé et garanti.	Exécuter et gérer les mesures de protection pour l'Agence	Oui	s.o.	Rapports trimestriels de gestion de la sécurité transmis au DE	Réalisé	s.o.
166	2.2.1.5	Protéger le personnel, les biens et les informations de l'Agence en créant un environnement de travail sûr, sécurisé et garanti.	Continuer de fournir des services garantissant la mise en œuvre adéquate des mesures de protection (par exemple, à travers le soutien à de nouveaux projets de construction).	Oui	s.o.	Rapports trimestriels de gestion de la sécurité transmis au DE	Réalisé	s.o.
167	2.2.1.5	Protéger le personnel, les biens et les informations de l'Agence en créant un environnement de travail sûr, sécurisé et garanti.	Continuer d'assurer des formations et des exercices d'évacuation du personnel, de protection contre les incendies et de premiers secours.	Oui	s.o.	Une formation adéquate en matière de sécurité et protection contre les incendies est dispensée à tous les membres de l'équipe d'intervention d'urgence au plus tard au quatrième trimestre; des exercices d'évacuation du site sont organisés à Strasbourg et à Tallinn au plus tard au quatrième trimestre.	Réalisé	s.o.
168	2.2.1.5	Continuer de gérer et d'améliorer la protection des données pour garantir que les systèmes d'entreprise centraux de l'Agence protégeront efficacement les données qu'ils gèrent et qu'ils fonctionneront comme ils le doivent, quand ils le doivent et sous le contrôle d'utilisateurs autorisés.	Fournir des services de protection des données par l'intermédiaire d'opérations de suivi, d'essai, de gestion des incidents et de support des projets effectuées par les responsables locaux de la sécurité.	Oui	s.o.	Rapports trimestriels de gestion de la sécurité transmis au DE	Réalisé	s.o.
169	2.2.1.5	Continuer de gérer et d'améliorer la protection des données pour garantir que les systèmes d'entreprise centraux de l'Agence protégeront efficacement les données qu'ils gèrent et qu'ils fonctionneront comme ils le doivent, quand ils le doivent et	Mise en œuvre d'une infrastructure publique clé de l'Agence pour les systèmes d'entreprise centraux	En cours	Cette activité est tributaire de l'existence des environnements d'essai qui n'étaient pas disponibles en temps voulu; un	Mise en œuvre de l'IPC de l'Agence terminée au plus tard au quatrième trimestre	Non réalisé	La mise en œuvre de l'IPC est reportée en 2017 en raison de la dépendance à l'égard de la disponibilité de l'environnement d'essai.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
		sous le contrôle d'utilisateurs autorisés.			accord a été conclu avec l'équipe d'essai pour intégrer pleinement la sécurité dans la procédure d'essai, à partir de janvier 2017.			
170	2.2.1.5	Continuer de gérer et d'améliorer la protection des données pour garantir que les systèmes d'entreprise centraux de l'Agence protégeront efficacement les données qu'ils gèrent et qu'ils fonctionneront comme ils le doivent, quand ils le doivent et sous le contrôle d'utilisateurs autorisés.	Mise en œuvre d'une SIEM pour l'infrastructure d'entreprise de l'Agence	En cours	Une plus grande priorité a été accordée aux systèmes d'entreprise centraux; planification de la mise en œuvre de la SIEM dans les services partagés communs dans le cadre du contrat en 2017	Mise en œuvre de la SIEM pour l'infrastructure d'entreprise terminée au plus tard au quatrième trimestre	Non réalisé	Une plus grande priorité a été accordée aux systèmes d'entreprise centraux; planification de la mise en œuvre de la SIEM dans les services partagés communs dans le cadre du contrat en 2017
171	2.2.1.5	Continuer de gérer et d'améliorer la protection des données pour garantir que les systèmes d'entreprise centraux de l'Agence protégeront efficacement les données qu'ils gèrent et qu'ils fonctionneront comme ils le doivent, quand ils le doivent et sous le contrôle d'utilisateurs autorisés.	Coordonner et gérer les évaluations externes de la sécurité des systèmes, du site web et des applications de l'Agence	Oui	s.o.	Rapports trimestriels de gestion de la sécurité transmis au DE	Réalisé	s.o.
172	2.2.1.5	Gérer les risques de sécurité efficacement en développant un	Continuer de maintenir et d'améliorer le système intégré de	Oui	s.o.	Rapports trimestriels de gestion de la sécurité transmis au DE	Réalisé	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
		cadre équilibré, complet, global et systématique de gouvernance et de gestion de la sécurité	gestion de la sécurité (ISMS) de l'Agence et de contrôler son efficacité					
173	2.2.1.5	Gérer les risques de sécurité efficacement en développant un cadre équilibré, complet, global et systématique de gouvernance et de gestion de la sécurité	Élaborer un document détaillé de création de l'architecture de sécurité	En cours	La feuille de route pour la mise en œuvre de l'architecture de sécurité est reportée au deuxième trimestre 2017 en raison des demandes d'amélioration de la qualité adressées au contractant externe.	Document détaillé de création de l'architecture de sécurité terminé d'ici au quatrième trimestre	Non réalisé	La feuille de route pour la mise en œuvre de l'architecture de sécurité est reportée au deuxième trimestre 2017 en raison des demandes d'amélioration de la qualité adressées au contractant externe.
174	2.2.1.5	Gérer les risques de sécurité efficacement en développant un cadre équilibré, complet, global et systématique de gouvernance et de gestion de la sécurité	Effectuer un audit du système de gestion de la protection des données	Oui	s.o.	Le rapport d'audit interne de l'ISMS sera présenté au directeur exécutif d'ici au troisième trimestre	Réalisé	s.o.
175	2.2.1.5	Gérer les risques de sécurité efficacement en développant un cadre équilibré, complet, global et systématique de gouvernance et de gestion de la sécurité	Accréditer l'EUWS conformément à la procédure d'accréditation des systèmes de l'Agence	En cours	Cette activité est tributaire de l'existence de l'environnement d'essai de l'EUWS	L'autorisation de sécurité de l'EUWS accordée d'ici au quatrième trimestre	Non réalisé	Cette activité est tributaire de l'existence de l'environnement d'essai de l'EUWS
176	2.2.1.5	Gérer le BCMS pour garantir une résilience appropriée des processus et systèmes d'entreprise centraux en cas de sinistre.	Continuer de maintenir et d'améliorer le système de gestion de la continuité des activités (BCMS) de l'Agence et de contrôler son efficacité	Oui	s.o.	Rapports trimestriels de gestion de la sécurité transmis au DE	Réalisé	s.o.

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
177	2.2.1.5	Gérer le BCMS pour garantir une résilience appropriée des processus et systèmes d'entreprise centraux en cas de sinistre.	Proposition d'un code de pratique relatif à la gestion de la continuité des activités à l'intention de la communauté des États membres	En cours	Cette activité est à l'étude au niveau du RRS (comme convenu lors de la dernière réunion du RRS)	Proposition d'un code de pratique relatif à la gestion de la continuité des activités à l'intention de la communauté des États membres présentée au conseil d'administration d'ici au quatrième trimestre	Non réalisé	Cette activité est à l'étude au niveau du RRS (comme convenu lors de la dernière réunion du RRS)
178	2.2.1.5	Gérer le BCMS pour garantir une résilience appropriée des processus et systèmes d'entreprise centraux en cas de sinistre.	Évaluation des défaillances et conception d'une architecture pour la mise en œuvre des contrôles de sécurité critiques de base de l'eu-LISA.	Oui	s.o.	Communication de l'évaluation de l'état actuel des contrôles de sécurité critiques de base transmise au responsable de la sécurité de l'Agence d'ici au troisième trimestre	Réalisé	s.o.
179	2.2.1.5	Gérer le BCMS pour garantir une résilience appropriée des processus et systèmes d'entreprise centraux en cas de sinistre.	Planifier et réaliser des exercices pour tester l'efficacité des stratégies de reprise fondées sur le déplacement du personnel et l'utilisation d'équipements de travail et de gestion à distance.	Oui	s.o.	Exercice de continuité des activités du site réalisé d'ici au troisième trimestre	Réalisé	L'exercice a été annoncé et conçu au plus tard au troisième trimestre et réalisé au quatrième trimestre.
180	2.2.1.5	Fournir des informations de sécurité stratégiques aux parties prenantes.	Continuer de fournir des informations de sécurité stratégiques en tant que secrétariat du réseau des responsables de la sécurité	Oui	s.o.	Au moins deux réunions RRS organisées en 2016	Réalisé	s.o.
181	2.2.1.5	Mise en œuvre de la stratégie de gestion de la continuité des activités à travers le système de gestion de la continuité des activités conformément à la norme ISO 22301	Mise en œuvre de la stratégie de gestion de la continuité des activités (conformément à la norme ISO 22301) dans l'unité centrale et l'unité centrale de sauvegarde; les frais de consultance en matière d'audit et d'évaluation sont prévus en 2016.	Oui	s.o.	BCP mis en œuvre dans les systèmes conformément plan de base/validé	Réalisé	s.o.
182	2.2.4.7	Au moins 80 % des engagements d'audits sont mis en œuvre	Rédiger le plan d'audit interne et le présenter au directeur exécutif et au CA pour approbation	Oui	s.o.	Plan d'audit interne adopté au plus tard fin février 2016	Dépassé	Le plan d'audit 2016 a été approuvé en novembre 2015; le plan

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
		conformément au plan d'audit interne						d'audit 2017 a été approuvé en novembre 2016; sept thèmes étaient initialement prévus et deux audits supplémentaires ont été inclus au cours de l'année; le taux d'exécution du plan d'audit est de 128 %.
183	2.2.4.7	Au moins 80 % des engagements d'audits sont mis en œuvre conformément au plan d'audit interne	Planifier, mettre en œuvre et communiquer chaque engagement d'audit (sous-traité ou interne) conformément à la procédure opérationnelle standard; voir ventilation ci-dessous de IA3 à IA11.	Oui	Voir ventilation ci-dessous de IA3 à IA11	Le rapport d'assurance qualité ne révèle aucun élément particulier	Réalisé	Voir ventilation ci-dessous de IA3 à IA11
184	IA3	Au moins 80 % des engagements d'audits sont mis en œuvre conformément au plan d'audit interne	Audit PKF Littlejohn sur la fiabilité des comptes provisoires 2015	Oui	s.o.	Le rapport d'assurance qualité ne révèle aucun élément particulier	Réalisé	s.o.
185	IA4	Au moins 80 % des engagements d'audits sont mis en œuvre conformément au plan d'audit interne	Audit CCE des comptes 2015	Oui	s.o.	Le rapport d'assurance qualité ne révèle aucun élément particulier	Réalisé	s.o.
186	IA5	Au moins 80 % des engagements d'audits sont mis en œuvre conformément au plan d'audit interne	Les audits du SAI sur les opérations informatiques ont été exécutés	Oui	s.o.	Le rapport d'assurance qualité ne révèle aucun élément particulier	Réalisé	s.o.
187	IA6	Au moins 80 % des engagements d'audits sont mis en œuvre conformément au plan d'audit interne	Audit du SAI sur les RH	Oui	s.o.	Le rapport d'assurance qualité ne révèle aucun élément particulier	Réalisé	s.o.
188	IA7	Au moins 80 % des engagements d'audits sont mis en œuvre	Audit de la structure d'audit interne sur la gestion des projets informatiques	En cours	s.o.	Le rapport d'assurance qualité ne révèle aucun élément particulier	Non réalisé	L'entité contrôlée avait besoin de plus de temps pour commenter et

#	RÉF.	Résultat annuel requis par le programme de travail 2016	Objectifs spécifiques du programme de travail pour 2016	Objectif annuel spécifique atteint? (oui, non ou partiellement)	Brève description des raisons de la non-réalisation, ou de la réalisation partielle, de l'objectif spécifique	Indicateur de performance (IP)	Objectif de l'IP atteint? (en bonne voie, réalisé, dépassé, non réalisé)	Brève description des raisons de la non-réalisation de l'objectif de l'indicateur
		conformément au plan d'audit interne						valider le projet de rapport; par conséquent, la structure d'audit interne présentera le rapport final en janvier 2017; le plan d'action devrait être établi d'ici au 15 février 2017
189	IA8	Au moins 80 % des engagements d'audits sont mis en œuvre conformément au plan d'audit interne	Suivi des recommandations d'audit par le service d'audit interne et la structure d'audit interne	En cours	s.o.	Le rapport d'assurance qualité ne révèle aucun élément particulier	En bonne voie	s.o.
190	IA9	Au moins 80 % des engagements d'audits sont mis en œuvre conformément au plan d'audit interne	Audit intermédiaire de la CCE sur la légalité et la régularité des comptes 2016	En cours	s.o.	Le rapport d'assurance qualité ne révèle aucun élément particulier	En bonne voie	s.o.
191	IA10	Nouvel audit à la demande du directeur exécutif	Audit sur la conception du système de contrôle interne concernant l'accord de délégation pour les frontières intelligentes	Oui	s.o.	Le rapport d'assurance qualité ne révèle aucun élément particulier	Réalisé	s.o.
192	IA11	Nouvel audit à la demande du directeur exécutif	Examen du projet de reconstruction du site de l'Agence à Strasbourg	En cours	s.o.	Le rapport d'assurance qualité ne révèle aucun élément particulier	Non réalisé	Absence de rapport concernant l'avancement du projet et le plan du projet En cas d'accord avec la structure d'audit interne, un plan d'action réglerait le problème.
193	2.2.4.7	Au moins 80 % des engagements d'audits sont mis en œuvre conformément au plan d'audit interne	Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du plan d'audit interne	Oui	s.o.	Un rapport de mise en œuvre est transmis chaque trimestre/deux fois par an au directeur exécutif et au conseil d'administration.	Réalisé	s.o.

Remarque: BCMS, système de gestion de la continuité des activités; CBS, systèmes d'entreprise centraux; CMBD, base de données de gestion de la configuration; CGC, groupe de gestion du changement; DE, directeur exécutif; EPSO, Office européen de sélection du personnel; EUWS, poste de travail de l'utilisateur final; CdU, chef d'unité; ISMS, système intégré de gestion de la sécurité; CA, conseil d'administration; EM, État membre, PPPA, plan de la politique pluriannuelle du personnel; BGP, bureau de gestion des projets; R&D, recherche et développement; SIEM, gestion des événements et des informations de sécurité; TTS, spécifications techniques de l'appel d'offres.